



**DEUXIÈME CONGRÈS DES NATIONS UNIES  
POUR LA PRÉVENTION DU CRIME  
ET LE TRAITEMENT DES DÉLINQUANTS**

(Londres, 8 - 20 août 1960)

**PRÉVENTION  
DES FORMES DE CRIMINALITÉ  
RÉSULTANT DES CHANGEMENTS  
SOCIAUX ET ACCOMPAGNANT  
LE PROGRÈS ÉCONOMIQUE  
DANS LES PAYS PEU DÉVELOPPÉS**

**PREMIÈRE PARTIE**

**Rapport de J. J. Panakal, chef du Département de la criminologie,  
de la délinquance juvénile et de l'administration pénitentiaire,  
Tata Institute of Social Sciences, Bombay (Inde)**

**DEUXIÈME PARTIE**

**Rapport de A. M. Khalifa, directeur du Centre national de recherches  
sociales et criminologiques, Le Caire (République arabe unie)**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
Département des affaires économiques et sociales  
New York, 1960**

*Crime Prevention  
and  
Criminal Justice Branch-Reference Unit*

**Les faits mentionnés dans les présents rapports n'engagent que la responsabilité des auteurs, et les opinions exprimées ne sont pas nécessairement celles des organes ou des Membres de l'ONU.**

**A/CONF.17/3**

## TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Pages</u>
AVANT-PROPOS .....	v
PREMIERE PARTIE	
I. INTRODUCTION	
1. Considérations générales .....	2
2. Développement économique .....	4
3. Evolution sociale .....	6
4. Causes des migrations .....	12
5. Conséquences de l'évolution sociale et du développement économique .....	14
a) Logement .....	15
b) Emploi .....	16
c) Facteurs culturels .....	17
d) Désintégration de la famille .....	22
e) Les enfants .....	24
f) L'individu .....	25
II. CRIMINALITE	
1. Valeur des statistiques disponibles .....	30
2. Evolution de la criminalité .....	32
3. Types d'infractions .....	34
4. Groupes d'où proviennent les délinquants .....	36
5. Facteurs de la criminalité dans les villes .....	38
a) Le facteur démographique .....	39
b) L'influence du milieu .....	40
c) Le facteur économique .....	41
d) Le facteur familial .....	42
e) Le facteur culturel .....	44
f) Autres facteurs .....	45
III. PREVENTION	
1. Aspect économique de la prévention .....	47
2. Habitation et urbanisme .....	49
3. Services collectifs .....	50
4. Education .....	51
5. Famille .....	51
6. Enfance .....	52
7. Adaptation individuelle .....	53
8. Législation .....	54

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Pages</u>
DEUXIEME PARTIE	
I. INTRODUCTION	
1. Développement économique et industrialisation .....	58
2. Urbanisation .....	59
3. La notion du sous-développement .....	61
4. Objet du présent rapport .....	62
II. CAUSES	
1. Evaluation des données .....	64
2. Idées erronées sur les effets de l'industrialisation.	75
3. Etude des causes .....	76
a) Le facteur culturel.....	78
b) Misère matérielle .....	88
III. PREVENTION	
1. Recherche .....	94
2. Remèdes économiques .....	96
3. Mesures de protection sociale .....	96
4. Contrôle des migrations .....	99
5. Urbanisme .....	100
6. Développement communautaire dans les villes .....	101
7. Mesures spéciales destinées à prévenir la criminalité	103
8. Législation .....	105

## AVANT-PROPOS

La question de la prévention des formes de criminalité résultant des changements sociaux et accompagnant le progrès économique dans les pays peu développés fait l'objet de deux rapports généraux établis à la demande du Secrétariat et destinés au deuxième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui se tiendra à Londres du 8 au 20 août 1960. Cette question figure à l'ordre du jour du Congrès. Le premier rapport a été rédigé par M. J.J. Panakal, chef du Département de la criminologie, de la délinquance juvénile et de l'administration pénitentiaire au Tata Institute of Social Sciences de Bombay (Inde); il porte principalement sur l'Asie. L'autre rapport a été rédigé par M. Ahmad M. Khalifa, directeur du Centre national de recherches sociales et criminologiques du Caire (République arabe unie); il intéresse plus spécialement les Etats arabes et l'Afrique.

Ces rapports reposent sur une documentation fournie par le Secrétariat et sur des données recueillies par les experts eux-mêmes. La question de la prévention des formes de criminalité résultant des changements sociaux et accompagnant le progrès économique dans les pays peu développés avait déjà été étudiée à propos de l'urbanisation, notamment au Cycle d'étude de l'UNESCO et de l'ONU sur le phénomène de l'urbanisation en Asie et en Extrême-Orient<sup>1/</sup>, tenu à Bangkok (Thaïlande) en 1956, et dans le Rapport sur la situation sociale dans le monde<sup>2/</sup> publié par l'Organisation des Nations Unies en 1957. En outre, des renseignements avaient été fournis par plusieurs correspondants nationaux des pays d'Amérique latine à l'intention du Cycle d'étude de l'ONU et de l'UNESCO sur l'urbanisation en Amérique latine, qui s'est tenu à Santiago (Chili) en 1959. Enfin, on a demandé à un certain nombre de correspondants nationaux de l'ONU, à diverses organisations non gouvernementales et à des particuliers, des renseignements spécialement destinés à la préparation des rapports. En réponse à cette demande, des communications spéciales ont été envoyées par :  
M. Pakorn Angsusingha, correspondant de l'ONU, directeur général du Département de la prévoyance sociale à Bangkok (Thaïlande); M. Henri Ph. Juncd, directeur

1/ UNESCO SS.57.V.7.A.

2/ No de vente 1957.IV.3.

de la Penal Reform League of South Africa (communication transmise par la Société internationale de criminologie); M. Jonko Dj. Tahović, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Belgrade (Yougoslavie) (communication transmise par la Société internationale de criminologie); Kwon Soon Young, Chief Judge au tribunal pour mineurs de Séoul (République de Corée); M. El Said Moustafa El Said, correspondant de l'ONU, recteur de l'Université du Caire (République arabe unie); le J. K. Institute of Sociology and Human Relations de l'Université de Lucknow (Inde); et par l'Institut national de criminologie (devenu le Centre national de recherches sociales et criminologiques) du Caire (République arabe unie). Sauf indication contraire, toutes les citations figurant dans les rapports sont extraites de ces communications.

Le Secrétariat remercie tous ceux qui ont fourni de la documentation pour la préparation des rapports ainsi que MM. Panakal et Khalifa, qui les ont rédigés.

En plus de ces deux rapports généraux, le Congrès sera saisi d'un rapport du Secrétariat ainsi que d'autres documents pertinents préparés par les institutions spécialisées de l'ONU et par des organisations non gouvernementales.

PREMIERE PARTIE

RAPPORT DE J. J. PANAKAL

## CHAPITRE PREMIER

### INTRODUCTION

#### 1. Considérations générales

1. Les quinze dernières années ont revêtu une importance particulière pour les pays d'Asie car c'est au cours de cette période que la plupart des territoires qui, jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale, étaient soumis au statut colonial ont conquis leur indépendance politique. Bien que chacun des nouveaux Etats ait dû faire face à ses propres difficultés, l'un des traits caractéristiques de la région est l'existence de quelques problèmes communs à tous les pays qui en font partie. Ainsi, presque partout, il faut remédier à un profond déséquilibre provoqué par l'accroissement rapide de la population, lequel est sans proportion avec les moyens existants et le rythme du développement. Cet état de choses provient essentiellement de ce que le taux de la mortalité baisse régulièrement alors que le taux de la natalité reste toujours aussi élevé.

2. Dans les pays d'Asie, principalement agricoles, la densité agraire est élevée de sorte que des pressions considérables s'exercent sur le secteur agricole de l'économie et que le niveau de vie ne dépasse pas celui de la subsistance; aussi d'importantes masses rurales émigrent-elles vers les villes en quête de moyens d'existence plus rémunérateurs. Ces déplacements s'accroissent par suite du développement économique et de l'industrialisation, principaux moyens mis en oeuvre pour améliorer l'hygiène et l'alimentation de la population et relever son niveau de vie.

3. Le développement économique, comme d'ailleurs toute transformation profonde de l'économie, tend nécessairement à provoquer des changements de structure, lesquels peuvent être favorables ou préjudiciables au progrès.

4. Il influe tout d'abord sur le système économique - même si l'évolution technique reste des plus rudimentaires -, ce qui a des répercussions sur les structures sociales existantes et sur les types de comportement traditionnels.



Il a parfois des conséquences sociales fâcheuses. Il suscite en outre des conflits entre le mode de vie préindustriel et le nouveau milieu industriel, disloquant ainsi le cadre social qui s'est ouvert à la modernisation. Enfin, il peut arriver que les individus ne parviennent pas à s'adapter aux conditions nouvelles, qu'ils adoptent des attitudes socialement inacceptables et, dans les cas extrêmes, qu'ils tombent dans la délinquance. Pendant la phase de transition, le développement économique et les transformations sociales qui l'accompagnent peuvent donc poser certains problèmes sociaux issus de la rencontre des conceptions traditionnelles et des valeurs nouvelles.

5. Il ne faut pas en conclure que le développement économique et les transformations sociales qui s'ensuivent aboutissent toujours à la dislocation brutale de l'ancien cadre social. Tout dépend des conditions dans lesquelles s'entreprennent la modernisation du système économique. Si on la réalise en tenant compte de la structure sociale existante, le passage d'une société non industrielle à une société industrielle se fera sans à-coups; les heurts seront réduits au minimum, leurs effets atténués, les individus s'adapteront et, de ce fait, la criminalité diminuera. En dernière analyse, s'il est vrai que certains modes d'industrialisation rapide ont, dans le passé, créé des conditions favorables au développement de la criminalité, de la délinquance et de la prostitution, il serait prématuré, en l'absence de données suffisantes, d'en conclure que l'industrialisation de l'Asie sera nécessairement un facteur de criminalité. Il reste que la criminalité exprime peut-être la réaction de certains individus vis-à-vis d'un déséquilibre et que le caractère plus ou moins permanent que ce type de comportement présentera dans une société industrielle achevée permettra à son tour de déterminer le degré de désorganisation de cette société.

6. Lorsque le développement économique et plus spécialement l'industrialisation s'accompagnent d'un phénomène d'urbanisation, le système social se trouve modifié plus profondément encore en raison de l'apparition de valeurs nouvelles. Il peut en résulter des difficultés d'adaptation, des déceptions et des effets nettement favorables à la criminalité. Mais ce ne sont là que des conjectures et l'on ne peut, pour le moment, aboutir à des conclusions certaines sur les effets que l'accroissement de la population des villes et l'industrialisation qui caractérisent l'urbanisation, peuvent avoir sur la criminalité.

7. Dans les pages qui suivent, les divers problèmes mentionnés ci-dessus seront examinés dans la mesure où l'on dispose des renseignements nécessaires; nous étudierons spécialement l'influence de l'industrialisation et de l'urbanisation sur l'individu, sur la famille et sur la structure sociale, ainsi que leur incidence sur la criminalité dans les pays d'Asie.

8. Quels sont les traits principaux du développement économique et de l'évolution sociale des pays sous-développés?

## 2. Développement économique

9. Il est difficile de donner une définition précise en développement économique. Il s'agit en effet d'un processus continu, jamais achevé mais toujours amorcé, et qui résulte d'évolutions simultanées dans un grand nombre de domaines.

10. "Pour tous ces gens et notamment pour ceux qui vivent dans les régions sous-développées mais ne s'y limitent pas, développement économique signifie changement - changement des façons de faire, changement de l'outillage et des autres moyens de travail, changement des habitudes de consommation, d'épargne et d'investissement, changement des rapports avec autrui, changement des ressources disponibles en biens et services, et souvent, changement des attitudes, des principes d'action et du mode de vie"<sup>1/</sup>. Le développement économique comporte des avantages; il permet notamment d'améliorer l'alimentation, l'hygiène et l'éducation, d'accroître la sécurité individuelle et de renforcer la stabilité sociale. Un programme complet de développement économique suppose nécessairement une transformation de la structure économique et sociale des pays sous-développés et il exige toute une série d'ajustements. "Cette adaptation est conditionnée par divers facteurs qui la rendent plus ou moins facile : niveau de vie de la société agricole, densité de la population, nature des industries qui se créent, rapidité d'accroissement de la production, équité du régime fiscal, état de l'enseignement, types des usines et des habitations ouvrières, caractère et vigueur de la culture préindustrielle, etc. De toute façon, ces changements ébranlent la structure sociale; la période de transition est souvent longue et s'accompagne de frictions qui tendent à limiter,

---

<sup>1/</sup> Bert F. Hoselitz éd., The Progress of Underdeveloped Areas (The University of Chicago Press, 1952), p. 206.

dans une certaine mesure, les nombreux avantages économiques et sociaux que l'on peut attendre de la croissance du secteur secondaire... La disparition des formes traditionnelles de comportement social et l'apparition de réactions antisociales souvent considérées comme des conséquences directes de l'industrialisation, sont parfois le résultat d'une législation qui sape l'autorité des anciens dans une collectivité préindustrielle"<sup>2/</sup>.

11. Ce sont les innovations qui provoquent la rupture de l'équilibre social. En outre, il surgit des difficultés qui dérangent les modes de vie traditionnels. "Toute société se manifeste en continuel devenir, elle révèle toujours - bien qu'à un moindre degré - un continuel mouvement de dé-structuration et de re-structuration. Dans le cas des sociétés en cours de 'modernisation', c'est le rythme des changements beaucoup plus que ces derniers qui est à envisager quand sont considérés les problèmes de pathologie sociale"<sup>3/</sup>.

12. L'industrialisation est l'un des principaux aspects du développement économique encore qu'elle ne soit pas, comme on l'a vu plus haut, la seule forme qu'il puisse revêtir. L'industrialisation suppose elle aussi des transformations. "L'ampleur et le rythme des transformations qui se produisent dépendent étroitement de facteurs économiques tels que la nature et l'accessibilité des ressources, le niveau des prix et le volume de la demande sur les marchés mondiaux ainsi que les taux d'intérêt pratiqués dans le pays intéressé et dans les pays exportateurs de capitaux. Cependant, ils dépendent plus étroitement encore des caractéristiques humaines et culturelles de la société qui cherche à se développer"<sup>4/</sup>.

13. Faute de renseignements suffisants, il n'est pas possible d'étudier le rythme de l'évolution économique des divers pays sous-développés, mais on peut dire qu'en général, ces pays ont atteint des degrés différents d'industrialisation et de développement économique. A l'un des pôles se trouvent des pays qui sont seulement en train de passer d'une économie de troc et de subsistance à un système qui repose sur la monnaie, le salariat et le profit et qui exige des principes d'action et une planification économique et sociale. La Thaïlande, par exemple, traverse actuellement une période de transition tant du point de vue économique

---

2/ Méthodes et problèmes de l'industrialisation des pays sous-développés (Publication des Nations Unies, No de vente 1955.II.B.1), p. 140.

3/ Extrait d'une étude de M. G. Balandier publiée par le Bureau international de recherche sur les implications sociales du progrès technique dans Information, No 6, octobre 1955, p. 2.

4/ Bert F. Hoselitz éd. op. cit., p. 207.

que social. Le taux annuel de l'accroissement démographique est relativement élevé et l'on assiste également à un phénomène d'urbanisation. A l'autre pôle se trouve, par exemple, le Japon, pays si fortement industrialisé qu'on peut se demander s'il présente aucun point commun avec les autres pays d'Asie, exception faite de l'accroissement démographique. Mais quel que soit leur degré de développement, tous les pays de la région subissent, dans leur structure économique et dans leur genre de vie, des transformations qu'accompagnent des tensions sociales qui elles-mêmes contribuent à augmenter la criminalité.

### 3. Evolution sociale

14. Comme nous l'avons déjà signalé, les transformations sociales résultent de l'évolution des techniques ou d'une modification de la structure sociale, ou encore des deux à la fois. Elles produisent nécessairement des effets qui sont tantôt favorables, tantôt néfastes. Dans ce dernier cas, des causes de désorganisation apparaissent.

15. L'histoire enseigne que les sociétés à structure simple étaient régies par des usages établis de longue date. "La façon de se conduire dans la société villageoise est traditionnelle, spontanée et manque d'esprit critique... Tel homme fait à peu près la même chose que tel autre, et... les règles de conduite sont claires, demeurent constantes au cours des générations"<sup>5/</sup>. Quand les sociétés sont devenues plus complexes par suite de l'évolution sociale et des modifications qui en ont résulté dans la structure sociale, les coutumes se sont trouvées dépassées et les relations entre les individus ont cessé d'obéir à des normes appropriées. D'autre part, plus une société était homogène, plus aigu a été le conflit entre l'ancienne culture et la nouvelle, car il était plus à craindre que les individus ne s'adaptassent pas et que les règles de conduite en vigueur ne devinssent caduques. Sous la pression d'autres facteurs, par suite notamment de la transformation de la structure économique, il s'est généralement produit des bouleversements qui ont abouti à la dislocation du système familial et du cadre traditionnel et n'ont laissé finalement subsister qu'un agrégat d'individus

---

5/ "Urbanisation, criminalité et délinquance en Asie et en Extrême-Orient", dans Le phénomène de l'urbanisation en Asie et en Extrême-Orient, Compte rendu du stage d'étude de l'UNESCO et de l'ONU, Bangkok, 8-18 août 1956 (UNESCO, SS.57.V.7.A), p. 262.

entretenant des rapports impersonnels et ne manifestant plus que de l'indifférence à l'égard du mode de vie traditionnel. Il n'est pas étonnant que dans ces conditions l'adaptation se solde parfois par de la délinquance. "Sous l'action de pressions suffisantes, des changements peuvent se produire dans n'importe quelle communauté. Ceux qui vont de pair avec la transformation des structures économiques fondamentales (production, distribution ou propriété) ont toujours une influence profonde et aboutissent toujours à la dislocation du système social existant". "Tandis que s'accroissent constamment les tensions résultant des transformations du milieu (construction de routes, création de marchés, installation de groupes plus évolués dans le voisinage, etc.), on s'efforce désespérément de maintenir les anciennes valeurs jusqu'au moment où, les tensions devenant trop fortes, le système s'effondre et ne laisse guère de possibilité d'intégration et d'adaptation aux membres de la collectivité. Celle-ci devient un groupement anarchique d'individus incapables d'agir ensemble et unis seulement par une langue commune et par une même hostilité envers le monde extérieur..."<sup>6/</sup> L'évolution des caractéristiques démographiques a également une influence sur la communauté. Un taux de masculinité anormal que l'on relève souvent dans la population migrante, contribue aussi à l'augmentation de la criminalité, de même que le conflit entre les traditions rurales et urbaines.

16. "Le décalage de l'évolution sociale et l'aggravation des problèmes de transition qui en résulte signifient d'ordinaire qu'une communauté n'a pas réussi à implanter, en ce qui concerne la sécurité des individus, leur statut personnel, leur assimilation sociale, les impératifs moraux qui régissent leur comportement, les modalités de leur gouvernement, leurs divertissements, etc., des institutions, des formes d'organisation, des habitudes et des façons de vivre nouvelles qui puissent remplacer celles qui étaient associées à la vie de la famille élargie ou communauté locale et ne conviennent plus à une société industrielle"<sup>7/</sup>.

17. L'évolution sociale ne résulte pas seulement des transformations économiques mais aussi de l'urbanisation. Celle-ci consiste essentiellement en un déplacement massif de la population rurale vers les zones urbaines. L'urbanisation est le plus

---

6/ Bert F. Hoselitz éd., op. cit., p. 87.

7/ Méthodes et problèmes de l'industrialisation des pays sous-développés, op. cit., p. 144.

souvent le corollaire de l'industrialisation mais il n'en est pas toujours ainsi. Dans la plupart des pays d'Asie, par exemple, l'urbanisation est généralement plus poussée que l'industrialisation.

18. Il existe un rapport entre l'urbanisation et l'évolution sociale mais il est difficile de dire lequel de ces deux phénomènes est la cause et lequel est l'effet. C'est que "l'urbanisation implique de profonds changements sociaux et culturels, notamment dans les régions sous-développées, où un fossé sépare la vie dans une grande ville moderne de la vie dans un village traditionnel... le processus d'urbanisation n'est aujourd'hui qu'un élément du processus d'évolution économique et sociale, beaucoup plus important, qui intéresse également les régions rurales"<sup>8/</sup>

19. Tout comme l'industrialisation, l'urbanisation peut avoir des conséquences heureuses ou regrettables. Elle a l'avantage de favoriser "le progrès économique en général : elle tend à multiplier les catégories professionnelles, accroît la mobilité professionnelle et sociale et facilite l'adaptation. Les villes, qui sont à l'avant-garde du progrès technique, exercent une influence stimulante sur les autres centres d'activité économique"<sup>9/</sup>. En outre, l'enseignement est plus accessible en ville qu'à la campagne. "Si l'on utilisait ces possibilités au maximum, le développement de l'urbanisation pourrait procurer des moyens d'existence plus abondants à un plus grand nombre de personnes et renverser complètement l'évolution de la criminalité"<sup>10/</sup>

20. Les conséquences fâcheuses de l'urbanisation sont avant tout la crise du logement et l'insuffisance de l'hygiène. En outre, l'urbanisation influe sur l'éducation, les loisirs, la moralité publique, etc. Elle engendre également un nouveau mode de vie qui remet en question les croyances et les règles de conduite. A la faveur de ces atteintes à l'ordre existant apparaissent de nouvelles formes de pensée et d'action. S'il ne se crée pas de normes socialement acceptées, la désorganisation sociale risque de se manifester sous forme de maladies, de conflits et

---

8/ Rapport sur la situation sociale dans le monde (Publication des Nations Unies, No de vente 1957.IV.3), p. 124.

9/ Voir les "Conclusions du stage", dans Le Phénomène de l'urbanisation en Asie et en Extrême-Orient, op. cit., p. 36.

10/ "Statement on Prevention of Types of Criminality Resulting from Social Changes and Accompanying Economic Development in Thailand", par M. Pakom Angsusingha, correspondant national des Nations Unies pour la Thaïlande.

de désordres individuels et l'on peut en fin de compte aboutir au déséquilibre social, à la désintégration et au crime. Mais il est difficile de distinguer entre les causes et les effets ou même d'affirmer qu'il s'agit là de phénomènes permanents, puisque l'évolution est toujours dynamique et qu'elle résulte toujours de l'interaction de forces innombrables.

21. Il ressort des renseignements dont on dispose sur les tendances de l'urbanisation en Asie que la population urbaine a augmenté. Le nombre des personnes vivant dans des villes d'au moins 100.000 habitants s'est accru de façon prodigieuse - 105,6 millions en 1950 contre 19,4 millions en 1900 - mais en pourcentage du chiffre total de la population, il n'est passé que de 2,1 pour 100 à 7,5 pour 100 pendant la même période<sup>11/</sup>.

22. Voici comment se répartit actuellement la population urbaine de quelques pays et territoires d'Asie :

---

11/ Rapport sur la situation sociale dans le monde, op. cit., p. 127.

Population urbaine des pays de la région de la CEAE0 en 1950

Pourcentage de la population vivant dans des villes de :

	<u>20.000 habitants ou plus</u>	<u>100.000 habitants ou plus</u>
Hong-kong	94,0	94,0
Japon	42,1	25,6
Malaisie	25,9	17,9
Corée	19,0	13,2
Brunéi, Bornéo du Nord et Sarawak	14,0	-
Philippines	12,7	5,1
Inde	12,0	6,6
Ceylan	11,4	5,4
Birmanie	10,0	5,0
Chine (y compris Taïwan)	10,0	7,0
Indonésie	9,1	7,0
Cambodge, Laos et Viet-Nam	8,0	6,5
Pakistan	7,8	4,8
Thaïlande	7,6	6,7
Afghanistan <sup>a/</sup>	4,5	1,7
Népal	4,4	3,0
Région de la CEAE0	12,7	8,1
Population totale de l'Asie	13,1	8,3

a/ En 1951.

Source : "Aspects démographiques de l'urbanisation dans les régions qui relèvent de la CEAE0", dans Le phénomène de l'urbanisation en Asie et en Extrême-Orient, Compte rendu du stage d'étude de l'UNESCO et de l'ONU, Bangkok, 8-18 août 1956 (UNESCO, SS.57.V.7.A.), p. 109.



23. Pour ce qui est des conséquences de l'urbanisation en Asie, il suffira de dire qu'elles varient d'un pays à l'autre selon que les normes et les caractéristiques du milieu rural se perpétuent ou non dans les zones urbaines et suivant que les populations rurales échappent plus ou moins à l'influence du milieu urbain.

24. Il paraît évident qu'il existe des rapports entre l'industrialisation et l'urbanisation mais faute de données sûres, il n'a pas été possible de les étudier en détail. D'une façon générale, on a tendance à les exagérer. Il n'est pas rare de voir attribuer à l'industrialisation et à l'urbanisation tous les problèmes qui se posent dans un milieu urbain. L'une des principales caractéristiques de l'urbanisation en Asie est l'existence de "métropoles". Or, celles-ci se sont développées avant même que l'industrialisation n'apparaisse. De même, l'industrialisation décentralisée ne conduit pas nécessairement à l'urbanisation. "Dans bien des cas, ce que l'on appelle les 'conséquences' de l'industrialisation ou de l'urbanisation ne sont guère autre chose que le transfert dans les villes, par l'effet des migrations, de la pauvreté rurale; mais en ville, la concentration plus forte rend la pauvreté plus apparente"<sup>12/</sup>. "... Bien que l'on trouve en Asie une petite élite autochtone présentant les mêmes caractères que les élites urbaines de l'Occident, la masse de la population de bon nombre de villes vit, en fait, dans des agglomérations de caractère rural et tend à conserver ses traditions et ses usages"<sup>13/</sup>.

---

<sup>12/</sup> Rapport sur la situation sociale dans le monde, op. cit., p. 125.

<sup>13/</sup> "Conclusions du stage", dans Le phénomène de l'urbanisation en Asie et en Extrême-Orient, op. cit., p. 35.

#### 4. Causes des migrations

25. A la lumière de ce qui précède, nous pouvons maintenant examiner la situation qui existe dans les différents pays d'Asie. Depuis le début de la deuxième guerre mondiale, l'exode rural augmente rapidement. "Il n'y a pas à proprement parler urbanisation des masses rurales au sens de passage de la rusticité à l'urbanité ou de la grossièreté au raffinement. On ne peut pas non plus parler de civilisation mais simplement d'un processus qui rassemble pour ainsi dire dans un creuset des campagnards frustes et assez individualistes venus de tous les horizons du vaste pays rural pour s'installer dans les vieux centres ou dans les nouvelles agglomérations"<sup>14/</sup>.

26. En Birmanie, par exemple, la Mission des services sociaux de l'ONU (1953) a constaté la même tendance à "l'entassement anarchique et désordonné de campagnards frustes et ignorants dans des villes et cités à forte densité de population"<sup>15/</sup>.

27. Dans certains pays, les déplacements massifs de population vers les zones urbaines ne sont pas imputables à une cause unique mais à des facteurs nombreux et variés dont les plus importants sont d'ordre économique, encore qu'il ne s'agisse pas nécessairement de l'industrialisation ou des conséquences de la planification économique. Sans doute, ces deux facteurs contribuent eux aussi, dans une certaine mesure, à l'exode rural, mais à y regarder de plus près, on a constaté que "lorsque l'état de stagnation et de dépression dans lequel se trouvent les communautés agricoles oblige les paysans et les membres des tribus à rompre leurs attaches pour affluer dans les centres industriels en nombre beaucoup trop élevé pour les possibilités d'emploi qu'offre la ville, l'expansion tend à traduire non pas l'essor de l'industrie mais la misère de l'agriculture et l'excès du sous-emploi dans les régions rurales"<sup>16/</sup>.

---

<sup>14/</sup> J.F. Bulsara, "Urban Community Development", Sectional Chairman's Address, Indian Conference of Social Work, Ninth Session, Jaipur, décembre 1956, Indian Journal of Social Work (Bombay), vol. XVII, mars 1957, p. 249.

<sup>15/</sup> Ibid.

<sup>16/</sup> Méthodes et problèmes de l'industrialisation des pays sous-développés, op. cit. p. 144.

28. De plus, des migrations se sont produites et continuent de se produire sous l'influence de facteurs tels que partages à caractère politique donnant lieu à des mouvements de réfugiés, désir d'instruction et d'amélioration sociale, etc. Nous allons maintenant analyser ces facteurs.

29. Il semble que la croissance de nombreuses villes et notamment des "métropoles" d'Asie et d'Extrême-Orient résulte du déséquilibre qui existe entre les avantages économiques des villes et ceux des campagnes. Pour expliquer l'accroissement rapide de la population urbaine dans les pays économiquement sous-développés, on a surtout insisté sur les facteurs qui poussent les individus à quitter les campagnes : niveau de vie peu élevé de la population rurale, techniques agricoles primitives, régime de la propriété et de la location, chômage ou sous-emploi généralisés et faible productivité des habitants des campagnes, laquelle explique pour une bonne part leur pauvreté et leur misère. En Thaïlande, par exemple, "la population a émigré en raison de la stérilité du sol, qui ne permettait pas aux habitants de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille"<sup>17/</sup>.

30. Le caractère saisonnier du travail agricole provoque lui aussi des migrations vers les régions urbaines. En Thaïlande, on a constaté qu'un grand nombre de personnes, surtout des hommes en âge de travailler, avaient tendance à quitter leurs exploitations dans l'espoir de trouver dans les villes de meilleures conditions de vie, de travail et de logement.

31. En dehors des facteurs économiques, certaines considérations politiques peuvent également inciter la population à émigrer. Dans la République de Corée, par exemple, l'insécurité des campagnes a conduit des milliers de villageois sans abri à quitter leurs terres et à se réfugier dans les faubourgs insalubres des villes. On peut encore mentionner les importants déplacements de réfugiés en provenance et à destination de l'Inde après le partage de la péninsule; ils ont atteint de telles proportions qu'ils ont eu des répercussions sur le plan économique; de plus, les qualifications professionnelles des immigrants étaient, surtout dans le cas du Pakistan, différentes de celles des émigrants, ce qui a bouleversé les caractéristiques de la main-d'oeuvre.

---

<sup>17/</sup> "Urbanization in Thailand", mémoire présenté par L.C. Trakarnkosol et S. Hutachareon au stage d'étude de l'UNESCO et de l'ONU sur le phénomène d'urbanisation dans la région qui relève de la CEAE0, Bangkok, août 1956 (UNESCO/SS/CONF.URB/W/8-ECAFE/URB/8).

32. L'exode rural a encore d'autres causes. Bien des travailleurs qui occupent un emploi satisfaisant dans les campagnes désirent cependant émigrer parce qu'ils sont attirés par le prestige de la ville et qu'ils comptent y trouver un plus haut niveau de vie, un meilleur emploi et une plus grande liberté de mouvement et d'action.

33. La population d'Asie émigre aussi vers les villes parce que l'enseignement y est mieux organisé, les distractions plus nombreuses et la vie plus facile.

##### 5. Conséquences de l'évolution sociale et du développement économique

34. On peut maintenant se demander quels sont les effets de ces migrations sur les régions urbaines et sur les migrants. Tout d'abord, il se produit une conglomération d'individus hétérogènes. Le nombre des hommes dépasse celui des femmes et ce taux de masculinité anormal provoque l'effondrement des valeurs morales et le développement de la prostitution.

35. De plus, la population migrante compte un fort pourcentage de jeunes hommes en âge de travailler. Il semble que l'absence de personnes âgées dans la population urbaine soit "un facteur d'instabilité dans tous les domaines, car ce sont elles qui gardent les traditions et possèdent l'expérience. L'on estime parfois que, par leur présence, les personnes âgées font obstacle au progrès, mais l'inverse est tout aussi vrai : elles empêchent la société de se détériorer rapidement. Si elles ralentissent l'adaptation, elles permettent également aux jeunes de se rappeler et peut-être de conserver ce qu'il y a de bon dans les modes de vie de leurs ancêtres. En outre, l'absence des vieillards ouvre la porte à l'indiscipline : le jeune villageois qui devient brusquement son propre maître, à la ville, sans avoir, près de lui, un aîné pour le guider et le protéger, est susceptible de faire un mauvais usage de cette liberté trop fraîchement acquise"<sup>18/</sup>.

---

<sup>18/</sup> "Urbanisation, criminalité et délinquance en Asie et en Extrême-Orient",  
op. cit., p. 265.

a) Logement

36. La crise de logement provoque le surpeuplement des zones urbaines. Le plus souvent, les migrants et leur famille, faute de trouver une habitation convenable, louent pour une somme souvent exorbitante le logement, généralement des plus médiocres, qu'ils peuvent trouver, ou même partagent des chambres avec d'autres familles en détresse. Certains s'installent dans des taudis ou en construisent s'il n'en existe pas. La crise du logement est peut-être plus aiguë en Asie que dans aucune autre région du monde. A Hong-kong, par exemple, l'accroissement énorme de la population après la guerre a provoqué un surpeuplement extrême des zones urbaines, où la densité de la population était déjà très élevée. Ce phénomène a transformé radicalement le milieu physique comme l'attestent les larges zones de taudis de l'agglomération de Hong-kong.

37. Ces zones ne diffèrent guère des campagnes pour ce qui est de l'hygiène du milieu, de la construction des habitations, etc. D'une façon générale, on peut dire que la promiscuité et l'insalubrité des conditions de vie sont favorables à l'apparition et à la transmission des maladies et préjudiciables à la santé publique.

38. L'existence de taudis contribue également à l'inadaptation sociale. On n'y trouve pas cette cohésion sociale qui est la marque d'une collectivité stable; ils groupent des individus d'origines différentes, fournissent des formes de comportement contraires aux normes socialement acceptables et offrent aux jeunes des occasions de délinquance. A Karachi, par exemple, on a constaté que cet état de choses conduisait à un "effondrement des valeurs sur lesquelles repose la vie dans des conditions suffisantes de bien-être, d'intimité et de confort"<sup>19/</sup>.

39. Il ne s'ensuit pas que "la pauvreté et l'insuffisance du logement provoquent nécessairement la criminalité, non plus que l'incidence élevée de la tuberculose et de la mortalité infantile dans les zones où les cas de délinquance sont fréquents n'engendrent la criminalité. C'est seulement quand la pauvreté et les taudis s'ajoutent à d'autres causes de délinquance - certains modes de vie, désintégration sociale, conflits de traditions, foyers latents de délinquance - qu'ils influent sur l'incidence de la criminalité"<sup>20/</sup>.

---

<sup>19/</sup> Q.M. Fareed, "Cultural Implications of Industrialisation in Pakistan", Federal Economic Review (Karachi), vol. 3, No 1, juillet 1956, p. 15.

<sup>20/</sup> Harold L. Wilensky et Charles N. Lebeaux, Industrial Society and Social Welfare (New York, Russell Sage Foundation, 1958), p. 185.

b) Emploi

40. Du point de vue de l'emploi également, tout afflux massif de population transforme le milieu urbain. On admet généralement que la perspective d'un niveau de vie plus élevé attire les paysans vers la ville. En fait, en se rendant en grand nombre dans les zones urbaines, les migrants, qui n'ont généralement aucune qualification professionnelle, provoquent l'encombrement du marché du travail, où l'offre devient supérieure à la demande, et ils sont contraints d'accepter des emplois mal rémunérés d'ouvriers non qualifiés ou de devenir colporteurs, domestiques, etc. Le chômage et le sous-emploi sévissent. L'existence d'une main-d'oeuvre peu coûteuse et inorganisée n'incite guère à améliorer les conditions de vie et de travail et elle fait obstacle aux campagnes de productivité et de rationalisation. Le chef de famille gagnant trop peu pour subvenir aux besoins des siens, tous les membres de la famille qui sont en état de travailler doivent prendre un emploi pour compléter le revenu familial. En Birmanie, par exemple, "les femmes qui délaissent la campagne pour venir chercher en ville un emploi sûr ou un certain confort n'ont pas, d'habitude, les capacités requises pour obtenir, en ville, un travail bien rémunéré, de sorte qu'elles sont obligées de gagner leur vie en s'embauchant comme coolies, comme vendeuses, toutes activités fort mal rétribuées. On admet que, dans ces conditions, les femmes sont à la merci de gens qui les exploitent et sont acculées à la prostitution"<sup>21/</sup>. Ce chômage n'a pas seulement des répercussions sur l'économie mais aussi sur la vie familiale car il provoque un "parasitisme familial" qui pèse lourdement sur les travailleurs actifs. "Cette masse de réserve que constituent les individus campés en milieu urbain dans l'espoir d'un emploi ne subsiste qu'à l'aide d'expédients et s'ouvre facilement aux comportements déviants"<sup>22/</sup>.

---

<sup>21/</sup> "Urbanisation, criminalité et délinquance en Asie et en Extrême-Orient", op. cit., p. 268-269.

<sup>22/</sup> Extrait de l'étude de M. G. Balandier, op. cit., p. 6.

41. En résumé, "des salaires insuffisants pour entretenir une famille, des journées trop longues, le travail de nuit des femmes, le travail à domicile, l'exploitation de la main-d'oeuvre et le travail des enfants ont été communs à presque tous les pays au cours des premières phases de leur expansion industrielle"<sup>23/</sup>. Très souvent, les parents obligent leurs enfants à mendier. Il n'est pas étonnant que, dans ces conditions, les jeunes se livrent à n'importe quelle occupation ou s'adonnent à la délinquance.

c) Facteurs culturels

42. Dans les sociétés pré-industrielles, la culture traditionnelle a beaucoup d'emprise sur les individus. "Elle donne aux membres d'une collectivité donnée le moyen de s'adapter entièrement à leur milieu humain et naturel en leur faisant acquérir les formes de comportement acceptées dans le groupe auquel ils appartiennent. Surtout, elle fournit un cadre dans lequel s'insèrent les éléments créateurs de toutes les réactions humaines, un point de départ pour la découverte de nouvelles façons de vivre. Du point de vue du développement de la personnalité humaine, c'est donc la culture qui permet aux individus de s'adapter; cette observation revêt toute son importance si l'on tient compte des difficultés d'adaptation que suscite la rencontre de peuples de cultures différentes"<sup>24/</sup>.

43. Quand dans ce cadre statique s'instaure un processus d'industrialisation et d'urbanisation, c'est comme si un système de valeurs étranger se superposait à l'ancien. "Ces deux mouvements contraires sont pour un temps créateurs de déséquilibres : les traits culturels spécifiques se corrodent, l'individu se trouve dans un véritable état d'alternance qui est propre à affecter sa personnalité dans un sens pathologique"<sup>25/</sup>.

---

<sup>23/</sup> Méthodes et problèmes de l'industrialisation dans les pays sous-développés, op. cit., p. 145.

<sup>24/</sup> Bert F. Hoselitz éd., op. cit., p. 104.

<sup>25/</sup> Extrait de l'étude de M. G. Balandier, op. cit., p. 1.

44. Le caractère dynamique de cette civilisation urbaine essentiellement matérialiste détruit l'uniformité et la force d'attraction des unités sociales restreintes et bien intégrées. Les anciennes générations sont naturellement hostiles à ce processus car "les institutions coutumières, sans être parfaites, sont commodes, et les choses qui coexistent depuis longtemps sont pour ainsi dire en harmonie les unes avec les autres; tandis que les innovations ne cadrent pas aussi bien avec le reste et que, tout en ayant le mérite d'être utiles, elles ont l'inconvénient d'être disparates; qui plus est, elles sont comme les étrangers qu'on admire plus qu'on ne les aime"<sup>26/</sup>.

45. Ce conflit oblige les individus à abandonner la simplicité rurale du mode de vie préindustriel pour adopter les formes compliquées de la vie citadine qui, indépendamment des conséquences heureuses ou néfastes qu'elle peut avoir, exerce incontestablement une pression sur les individus, les familles et les groupements intéressés.

46. Si cette phase de l'évolution économique et du processus d'urbanisation est précédée ou s'accompagne de mesures préparatoires et d'une action sociale appropriées, les conduites déviantes ont toute chance d'être contenues sinon éliminées. "Même si l'on n'a pu empêcher l'apparition des causes qui déterminent les conduites déviantes, il reste possible de faire échec à ces conduites parce que l'individu en révolte éprouve souvent une difficulté extrême à exercer une autre activité économique qui lui permette de vivre de façon satisfaisante"<sup>27/</sup>. Historiquement, si l'on remonte aux premières phases de l'industrialisation, on constate que les structures sociales préindustrielles sont apparues à la suite de l'introduction d'un rudiment de méthodes industrielles. Pendant cette période caractérisée par l'existence d'une société urbaine hétérogène et peu structurée, il se produit des conflits entre le comportement et des normes culturelles différentes, ce qui peut aboutir à l'apparition de traditions urbaines entièrement nouvelles ou à la coexistence de plusieurs cultures indépendantes.

---

<sup>26/</sup> Francis Bacon, Essai No 24, "Of Innovation", The Works of Francis Bacon (Philadelphie, Parry et McMillan, 1855) I, 32, cité dans Bert F. Hoselitz, éd., op. cit., p. 207.

<sup>27/</sup> Bert F. Hoselitz, éd., op. cit., p. 120.



47. A quelque résultat qu'elle aboutisse, cette hétérogénéité de la population a notamment pour effet de modifier la nature des relations - qui cessent d'être étroites, spontanées et directes pour devenir impersonnelles, éphémères et utilitaires - et de provoquer la création de groupes d'intérêts. Quand la vie sociale se fragmente, l'individu reste à l'écart et perd le sentiment d'appartenir à un tout. "La société industrielle moderne repose dans une large mesure sur "l'association" : elle implique un système compliqué de groupements qui sont organisés pour défendre ou atteindre, soit directement, soit par l'intermédiaire des pouvoirs publics, des intérêts ou des objectifs particuliers, touchant au bien-être ou présentant un caractère professionnel, économique, politique, artistique, religieux, etc."<sup>28/</sup> Les conséquences néfastes du phénomène ne peuvent être évitées que dans la mesure où les migrants sont efficacement armés pour y faire face.

48. Quand on ne parvient pas à résoudre les conflits entre les différents groupes en présence, que les normes sociales sont en danger et que les conduites déviantes semblent devoir l'emporter, un contrôle indirect est instauré de l'extérieur sous forme de restrictions légales, de lois et de règlements. Les formes de contrôle traditionnelles s'en trouvent encore diminuées au point de perdre toute efficacité.

49. Les observations précédentes, qui s'appliquent à l'Asie, valent-elles pour tous les pays? Dans quelle mesure peut-on dire que "la population citadine souffre de déculturation, de détribalisation, de désorganisation ou d'anomie, qu'elle se compose d'êtres déracinés et misérables qui mènent une existence quasi-animale en attendant que l'enfer de la Nécropole de Mumford les engloutisse tous?"<sup>29/</sup>

---

<sup>28/</sup> Méthodes et problèmes de l'industrialisation des pays sous-développés, op. cit., p. 148.

<sup>29/</sup> "Some Socio-cultural Effects of Urbanization in Jakarta", mémoire présenté par H.J. Heeren au stage d'étude de l'ONU et de l'UNESCO sur les problèmes de l'urbanisation dans la région de la CEAE0, Bangkok, août 1956 (UNESCO/SS/CONF.URB/8-E/CN.11/URB.8).

50. Il est certain que les villes d'Asie sont généralement hétérogènes, non pas dans l'acception ordinaire du terme mais en ce sens qu'elles se composent d'un grand nombre de groupes homogènes qui vivent dans un même centre urbain. Autrement dit, les migrants originaires d'un même village ont tendance à vivre ensemble ou très près les uns des autres dans les régions urbaines. On pourrait même penser que ces colonies ne sont que des villages situés dans un milieu urbain. Les membres de ces groupes homogènes tendent à préserver leurs traditions rurales dans leur milieu nouveau et à remplir leurs devoirs religieux comme autrefois, parfois même avec plus d'assiduité que lorsqu'ils vivaient dans leur village. Dans ces conditions, la discipline sociale ne perd rien de son efficacité et l'on n'assiste pas à une refonte complète du mode de vie.

51. On constate que dans les kampoungs indonésiens, par exemple, les normes sociales ne diffèrent guère de celles qu'on trouve dans les zones rurales. En Indonésie, les villageois migrants ont une tendance marquée à se grouper selon leur village ou leur région d'origine dans des kampoungs urbains, ce qui les aide à s'adapter à la vie citadine. "En fait, ces kampoungs, que l'on désigne par des numéros, constituent les véritables unités sociales. Les habitants du kampoung forment un groupement primaire type; ils se connaissent tous de vue et la chronique locale les tient constamment au courant des faits et gestes de chacun."<sup>30/</sup>

52. Dans ce cadre social, les conduites déviantes ne sont pas tolérées. Le châtimeut le plus sévère est le bannissement du coupable et il est rare que la police soit tenue au courant ou priée d'intervenir. "Le processus de nivellement culturel si caractéristique de l'urbanisation se heurte à des vestiges de culture rurale qui subsistent chez les habitants ... Les survivances rurales portent par exemple sur les traditions, les coutumes populaires, l'alimentation, l'habillement, le logement et le genre de vie, les arts et la musique, qui s'opposent efficacement à la déculturation ou à la désintégration de la population migrante. On voit naître çà et là de nouveaux types d'organisation adaptés aux besoins du milieu urbain. Lorsque la période d'immigration massive paraîtra terminée, la ville s'engagera probablement dans un avenir plus calme où elle s'efforcera d'assurer

---

<sup>30/</sup> Ibid.

une vie meilleure à tous ses habitants, anciens ou récents."<sup>31/</sup> En d'autres termes, il n'existe pas de conflit grave entre la ville et la campagne.

53. Il y a toutefois quelques pays, comme le Japon, où l'occidentalisation de la société urbaine, commencée au siècle dernier, se poursuit à un rythme accéléré dans tous les secteurs de la vie citadine, s'accompagnant des tensions et désordres inhérents à une urbanisation rapide.

---

<sup>31/</sup> Ibid.

d) Désintégration de la famille

54. L'incidence de l'industrialisation et de l'urbanisation sur la structure familiale est fort controversée. D'une part, on affirme que la plupart des familles qui émigrent vers les zones urbaines demeurent unies parce que "le dépaysement, la lutte pour le logement et l'éducation des enfants ainsi que le désir de montrer à ceux qui sont restés à la campagne que l'on a réussi en ville sont autant de facteurs qui contribuent à maintenir la cohésion de la famille. Malgré la transformation du rôle de la famille par suite du passage d'une économie de subsistance à une économie monétaire, la famille continue d'être le principal garant de la sécurité des migrants."<sup>32/</sup> Quoi qu'il en soit en dernière analyse, l'ampleur de cette transformation dépend dans une large mesure des similitudes qui existent entre l'ancien milieu et le nouveau. Plus les deux milieux se ressemblent, moins la famille risque de s'effondrer. En outre, si la famille migrante est, au départ, une unité autonome et bien intégrée du point de vue affectif, elle n'aura pas à souffrir du milieu urbain. En revanche, si les fonctions et les relations se transforment radicalement, elle ne survivra pas longtemps à son dépaysement.

55. On affirme d'autre part que la désintégration du groupe familial est la conséquence inévitable du développement économique et de l'évolution sociale, surtout dans les pays sous-développés d'Asie, où l'on constate que les deux éléments de la structure sociale, à savoir le système des castes et celui de la communauté familiale, tendent à disparaître sous l'influence de l'évolution. La désorganisation sociale se traduit par le passage de la famille élargie et commune à la cellule familiale restreinte. On attribue principalement cette désorganisation à la transformation de la structure économique de la famille. Alors que l'économie des sociétés rurales primitives repose sur la famille, c'est à l'homme et à l'argent que revient le rôle principal dans le milieu industriel et urbain, où l'emploi des femmes dans l'industrie et la transformation consécutive de leur condition tendent à modifier la structure familiale.

---

<sup>32/</sup> José Matos Mar, "Migration and Urbanization". Mémoire présenté au stage d'étude de l'UNESCO et de l'ONU sur les problèmes de l'urbanisation en Amérique latine, Santiago, juillet 1959. (General, E/CN.12/URB/11/UNESCO/SS/URB/LA/11, 30 septembre 1958).

56. On a constaté dans l'Inde que "le système de la communauté familiale était ébranlé par l'expansion des villes, la multiplication des emplois, l'apparition de nouveaux métiers et le déclin des anciens ... Parmi les principales modifications survenues ... figurent ... l'élévation de l'âge nubile, l'amélioration de la situation des femmes, le déclin du despotisme exercé sur le groupe familial par le chef ... et, de façon générale, la revision des rapports familiaux entre mère et enfant, mari et femme, etc."<sup>33/</sup> Dans la République de Corée, par exemple, on a remarqué que les familles abandonnaient leur système social traditionnel lorsqu'elles avaient l'occasion de lui substituer les modes de vie occidentaux. Donc, en général, "les formes initiales de l'organisation familiale, de la production, de l'autorité et de la responsabilité se sont effondrées."<sup>34/</sup>

57. Comment se produit cette désintégration? En premier lieu, une famille qui va s'établir dans un centre urbain se heurte souvent à de nombreuses difficultés touchant les moyens d'existence, le logement, les relations sociales, etc., et pour y échapper, elle n'émigre pas tout entière. De plus, une fois qu'elle s'est fixée, elle doit surmonter de nouveaux obstacles pour parvenir à édifier une vie familiale intégrée.

58. Cette dislocation de la famille a des effets défavorables. Les jeunes gens qui occupent un emploi en ville deviennent économiquement indépendants et ont tendance à s'affranchir également dans d'autres domaines. Ils rompent avec la tradition, se marient tard et tiennent le plus souvent à choisir eux-mêmes leur compagne. Tout cela tend à saper l'autorité des parents et des anciens, à relâcher les liens de dépendance à l'intérieur de la famille et partant, à engendrer des familles vulnérables et instables vouées à toutes sortes d'aléas : désintégration, désertion du foyer, abandon des enfants, etc. En résumé, "les contrôles privés exercés par les parents, la famille, les voisins, la communauté et la religion, contrôles qui à

---

<sup>33/</sup> B.K. Madan, "Le régime économique du village indien et ses répercussions sur la structure sociale", Bulletin international des sciences sociales (Paris), Vol. III, No 4, 1951, p. 876.

<sup>34/</sup> Bert F. Hoselitz éd., op. cit. p. 124.

la campagne ne formaient qu'un seul tout, tendent à s'affaiblir en ville tandis que s'accroît l'influence des coteries et autres petits groupements rivaux."<sup>35/</sup>

59. "Dans la mesure où l'industrialisation démembré la famille élargie et arrache les travailleurs à leur communauté traditionnelle, elle hâte le déclin des formes d'entraide et de secours mutuels qui, dans les limites permises par le niveau de vie généralement bas des sociétés rurales, offrent une certaine protection à tous les membres du groupe, quels que soient leurs talents et leurs aptitudes."<sup>36/</sup>

e) Les enfants

60. Les enfants sont généralement sensibles au milieu dans lequel ils vivent. Incapables de prévoir les transformations, ils ressentent d'autant plus profondément les effets du développement économique et de l'évolution sociale. D'autre part, n'ayant guère subi l'influence des traditions, ils sont plus sensibles à l'évolution. Lorsque les conditions de vie sont instables, l'enfant qui adopte des attitudes antisociales les conserve souvent toute sa vie.

61. Indépendamment de ce déséquilibre inévitable, le milieu urbain favorise les conduites déviantes. Les enfants qui vivent dans des taudis ou dans des agglomérations surpeuplées passent leurs heures de loisir dans les rues et sont portés à vivre en "bandes". L'absence de tout contrôle familial et le défaut d'autorité des parents viennent encore aggraver la situation. Cette liberté sans mesure et sans frein aboutit à la délinquance. Lorsque la situation économique de la famille est médiocre, les parents eux-mêmes encouragent parfois leurs enfants à la mendicité, au vol ou à la prostitution. Il arrive également que des individus sans scrupule les exploitent par des promesses ou des menaces. Aussi les enfants manifestent-ils parfois très tôt des tendances antisociales.

---

<sup>35/</sup> Lucio Mendieta y Núñez, "The Main Arguments Concerning Urban Sociology", mémoire présenté et examiné au septième Congrès national de sociologie, stage d'étude de l'UNESCO et de l'ONU sur les problèmes de l'urbanisation en Amérique latine, Santiago, décembre 1958 (General, E/CN.12/URB/4-UNESCO/SS/URB/LA/4, 20 septembre 1958).

<sup>36/</sup> Méthodes et problèmes de l'industrialisation des pays sous-développés, op. cit., p. 146.

62. De plus, s'il y a mésentente conjugale, séparation, abandon du foyer ou divorce, les enfants en sont marqués et la désunion des parents en fait des inadaptés. Même quand les parents sont pleins de bonnes intentions, il va de soi que si la mère doit travailler pour apporter une maigre contribution au revenu du ménage, les enfants sont privés de soins et de surveillance pendant la journée. Même la surveillance qui s'exerce à l'école, quand les enfants vont à l'école, est de pure forme. Livrés à eux-mêmes, les enfants risquent de tomber dans le vice.

63. D'après des renseignements provenant de Hong-kong, "la demande de main-d'oeuvre féminine dans les usines incite un grand nombre de Chinoises à abandonner leur rôle traditionnel de ménagères rivées à leur foyer et à aller travailler au dehors pour compléter les revenus du ménage. De ce fait, beaucoup de jeunes enfants sont abandonnés sans soins dans les logements et dans les rues pendant la journée."<sup>37/</sup>

f) L'individu

64. Le développement économique et l'évolution sociale n'ont pas seulement pour effet de changer le genre de vie, de saper l'autorité bien assise de la famille traditionnelle et de la communauté, de détruire la vie fortement intégrée en groupe et d'imposer des valeurs nouvelles, mais aussi de modifier les normes individuelles, de créer des difficultés d'adaptation et de causer des déceptions. Sur le plan économique, l'émigrant qui cherche et trouve un emploi dans l'industrie perd son individualité parce que "les travailleurs transplantés d'une région rurale dans une agglomération urbaine, passant brusquement d'une économie de subsistance assez primitive à une économie d'échanges techniquement plus évoluée, manquent le plus souvent de stabilité et s'adaptent difficilement à la vie urbaine."<sup>38/</sup>

65. Dans un mémoire présenté au stage d'étude de l'ONU sur la planification régionale, qui a eu lieu à Tokyo en 1958, l'auteur croyait exprimer l'opinion générale en disant que "les conditions matérielles dans lesquelles vit la très grande majorité de la population sont, quel que soit le critère auquel on se réfère, extrêmement mauvaises, pires même que dans beaucoup de villages primitifs; que

---

<sup>37/</sup> Hong-kong, Annual Departmental Report of the Director of Social Welfare, 1957-58, p. 6.

<sup>38/</sup> "Conclusions du stage", Le phénomène de l'urbanisation en Asie et en Extrême-Orient, op. cit., p. 42.

l'insalubrité et le surpeuplement des logements (ou l'absence de logements), joints à l'insuffisance des services publics, tendent à compromettre la santé et à accroître le découragement social, la désorganisation familiale, l'instabilité de l'emploi, l'inefficacité de la production et les tensions politiques; que le chômage est très répandu et que d'ailleurs le travailleur urbain, s'il gagne plus d'argent que le travailleur rural, ne vit généralement pas mieux que lui; que la pire des conditions est celle des individus installés de fraîche date dans les plus grandes villes; que c'est cependant dans les grands centres urbains que le taux de natalité est encore le plus élevé, ce qui signifie probablement que la situation empire constamment malgré les efforts multiples et coûteux déployés pour y remédier; et que par conséquent, le processus d'urbanisation risque à beaucoup d'égards, sous sa forme actuelle, d'entraver plutôt que de favoriser le progrès économique et social."<sup>39/</sup>

66. La mesure dans laquelle chaque individu engagé dans ce puissant processus parviendra à s'en rendre maître dépend notamment de la vitalité de ses traditions. Quoi qu'il en soit, l'individu traverse une période d'indécision, d'insécurité et de désarroi pendant laquelle, d'ordinaire, l'accroissement anarchique et désordonné de la population urbaine ne lui cause pas seulement des difficultés sociales, économiques, affectives et physiques mais porte aussi atteinte à sa personnalité menacée par le milieu étranger où on l'a introduite. Si l'individu ne parvient pas à surmonter ces difficultés, sa désorganisation personnelle risque de l'entraîner à la délinquance et au crime. L'absence de contrôle et de vie familiale contribue à ce manque d'adaptation et fait obstacle au processus d'intégration et d'assimilation.

67. "La nécessité pour les populations des campagnes de vivre à la ville, loin de leur famille, durant des périodes plus ou moins longues, explique souvent que la société se désorganise et que, dans bien des cas également, l'individu perde tout sens moral. En ceci, les privations qu'on subit en ville autant que les facilités qu'on y rencontre jouent leur rôle ... C'est en ville plutôt qu'au village que les manifestations pathologiques de l'instinct sexuel sont les plus fréquentes. Ces

---

<sup>39/</sup> Catherine Bauer, "The Optimum Pattern of Urbanization", stage d'étude de l'ONU sur la planification régionale, Tokyo, 1958 (Document de travail No 30, E/CN.11/RP/L.16).



pratiques sexuelles anormales sont assez répandues pour qu'on y voie l'une des modalités particulières du comportement en ville."<sup>40/</sup>

68. L'aptitude de l'individu à s'adapter aux transformations sociales dépend en partie de l'incidence des conduites déviantes et de la criminalité et en partie du temps qu'il peut avoir passé dans un milieu familial antérieurement à son départ. Il faut aussi tenir compte du degré d'acclimatation et de persistance des habitudes rurales dans les centres urbains. En effet, le dynamisme de l'industrialisation et de l'urbanisation éprouve les valeurs et les attitudes individuelles, relâche les contrôles sociaux et entraîne l'adoption de comportements discutables. Le problème s'aggrave du fait que le citadin se trouve en présence de différentes normes. Son choix est difficile car à côté des lois et règlements en vigueur dans les zones urbaines, subsistent les normes traditionnelles de l'intéressé et celles d'autres individus appartenant à des cultures différentes. Il ne doit pas opter en bloc pour l'un ou l'autre de ces systèmes mais pour quelques éléments de chacun, selon les avantages qu'il peut en tirer.

69. Les tensions et pressions inhérentes à la civilisation néo-urbaine affectent l'individu. Il peut y résister pourvu que le nouveau mode de vie s'apparente à l'ancien. S'il essaie de se dérober, il risque de partir à la dérive. Il est donc pris dans un réseau de normes vagues et contradictoires, d'obligations, de relations personnelles et de luttes qu'il doit mener pour survivre dans des conditions exceptionnellement pénibles. Il réussit enfin à s'adapter ou il succombe et s'adonne au crime, à la prostitution, etc.

70. On a noté qu'en Asie, "ce phénomène socio-économique s'accompagnait de divers maux et problèmes sociaux (détribalisation, désintégration de la famille, perte du sens de la solidarité sociale) qui entraînaient eux-mêmes la détérioration de la santé, la pathologie sociale, la délinquance juvénile, l'augmentation de la criminalité chez les adultes, l'exploitation commerciale du vice, la misère et la mendicité. On voyait alors apparaître les épaves de la société, la foule trop compacte des déficients physiques, mentaux, sociaux et moraux."<sup>41/</sup> L'urbanisation et

---

<sup>40/</sup> P.N. Prabhu, "A Study on the Social Effects of Urbanization" dans The Social Implications on Industrialization and Urbanization (UNESCO, 1956), p. 102.

<sup>41/</sup> J.F. Bulsara, "Urban Community Development", op. cit., p. 249.

l'industrialisation affectent l'individu; celui-ci doit avant tout s'efforcer de substituer à un mode de vie traditionnel un système nouveau où le facteur temps intervient constamment. Qu'il s'agisse de l'alimentation, de l'habillement ou du genre de vie, ses habitudes sont remises en question. Il n'en résulte pas toujours de difficultés graves mais très souvent des conflits apparaissent qui provoquent les comportements caractéristiques des inadaptés; l'intégration et l'adaptation au milieu deviennent impossibles.

71. On apprend de Thaïlande, par exemple, que "l'immigrant doit faire face à beaucoup de situations nouvelles qui exigent de l'initiative et de la souplesse, ainsi que l'aptitude à surmonter le sentiment général d'instabilité provoqué par les tâches nouvelles que la ville lui propose."<sup>42/</sup> C'est qu'avant tout le passage d'un système où prédomine l'économie de subsistance à un mode de vie conditionné par une économie industrielle orientée vers la technique ne peut s'effectuer qu'au prix de difficultés considérables. L'individu doit choisir entre les valeurs auxquelles il est habitué et celles que le milieu urbain lui impose; il doit se familiariser avec les nouvelles normes et avec les contrôles secondaires; il doit enfin lutter pour vivre et pour améliorer son sort dans un milieu où la concurrence est extrêmement serrée. Il faut aussi tenir compte du sentiment d'insécurité qui peut régner dans la population. A propos de la République de Corée, on souligne que dans un pays où la menace de guerre est permanente, le plaisir règne en maître et s'accompagne d'un certain mépris de l'ordre et de la loi, cependant que les biens matériels et l'argent sont très appréciés<sup>43/</sup>.

72. L'immigrant qui ne parvient pas à s'adapter rapidement est donc exposé à toutes sortes de dangers : désorganisation morale, délinquance, crime, prostitution, alcoolisme, etc. Lorsqu'il entre dans le milieu urbain, il est également sollicité par des formes de délinquance, qui lui étaient inconnues. Voici par exemple ce qu'on a constaté au Pakistan : "Du point de vue social et culturel, les gens qui

---

<sup>42/</sup> Social Research and Problems of Economic and Social Adjustment in Conditions of Urbanization in Under-developed Countries, UNESCO, Paris, 10 novembre 1958.

<sup>43/</sup> "General Trend of Crime and Juvenile Delinquency with special reference to Recent Demographic Changes in the Republic of Korea". Mémoire présenté à la Direction des affaires sociales de l'ONU par Kwon Soon Young, Chief Judge au Tribunal pour enfants de Séoul, 23 février 1959.

viennent vivre en ville échappent dans une large mesure à l'emprise familiale, généralement plus forte dans les campagnes. Nombre d'entre eux relâchent leur comportement et certains ont parfois provoqué des troubles. Leurs fils risquent eux aussi de devenir de jeunes délinquants. Leur mode de vie est inférieur à celui des campagnards et ils sont parfois obligés d'habiter des cabanes misérables ou des chambres surpeuplées dans des ruelles"<sup>44/</sup>.

73. "La faim et les privations les incitent à suivre la pente facile du crime, d'autant plus qu'il n'y a ni emprise familiale, ni influence de caste, ni opinion publique pour les détourner de l'inconduite"<sup>45/</sup>. En va-t-il de même dans tous les pays d'Asie? Il est difficile de généraliser; en effet, "l'on ne peut établir de relation directe entre ces facteurs de désorganisation et la civilisation urbaine car il serait faux de prétendre que la ville est la cause de la criminalité; c'est la faillite des contrôles traditionnels, privés et sociaux dans le nouveau milieu qui crée parfois des conditions propices au comportement anormal"<sup>46/</sup>.

---

<sup>44/</sup> Alide Eberhard, "Youthful Convicts in Lahore - A Study of Living Conditions prior to the Offence". Document de travail établi pour le South-Asia Colloquium, mai 1958, Centre d'étude pour l'Asie méridionale, Institut d'études internationales, Université de Californie, Berkeley, Californie.

<sup>45/</sup> B.S. Haikerwal, Economic and Social Aspects of Crime in India, (Londres, G. Allen and Unwin Ltd., 1934) p. 64.

<sup>46/</sup> UNESCO, La recherche sociale et les problèmes d'adaptation économique et sociale en période d'urbanisation dans les pays sous-développés, op. cit.

## CHAPITRE II

### CRIMINALITE

#### 1. Valeur des statistiques disponibles

74. Nous avons signalé plus haut que si l'on ne pouvait établir de relation précise entre le développement économique et l'évolution sociale, il était néanmoins possible de dégager certaines conséquences de ces deux phénomènes. En général, l'urbanisation influe d'une façon ou d'une autre sur l'individu et sur la famille, sur les relations sociales et sur les valeurs culturelles. Il peut en résulter, soit une meilleure adaptation et un meilleur ajustement aux différents groupes sociaux urbains, soit au contraire, très souvent, un comportement antisocial et une recrudescence de la criminalité.

75. L'urbanisation tend peut-être à accroître le taux de la criminalité dans les pays sous-développés qui subissent une évolution économique et sociale. Cet accroissement n'est pas nécessairement lié à l'évolution elle-même; il peut être dû au fait qu'elle est trop rapide pour ces pays.

76. En Thaïlande par exemple, il semble y avoir, entre les conséquences économiques du développement et l'évolution sociale, un rapport étroit dû principalement à la répartition inégale des richesses. De même, l'influence que la vie dans les zones urbaines paraît exercer sur la criminalité aux Philippines ressort du fait que la délinquance juvénile est plus élevée à Manille que dans les campagnes. Cela tient aux divers facteurs qui ont été examinés plus haut et dont le principal est que l'urbanisation favorise le crime parce qu'elle offre une structure complexe et permet l'anonymat. Il ne manque cependant pas d'arguments pour montrer que la criminalité n'est pas seulement en progrès dans les villes mais aussi dans les campagnes. C'est ainsi que "la recrudescence de la criminalité juvénile affecte également les communautés rurales japonaises, surtout parce que celles-ci se sont davantage imprégnées de culture urbaine au cours des dernières années"<sup>1/</sup>. La cause

---

<sup>1/</sup> Glimpses of Social Work in Japan, Japan Social Workers' International Club, 1958, p. 117.

principale en est que la culture urbaine envahit les campagnes. Aussi est-il "encore trop tôt pour pouvoir arriver à une conclusion générale quelconque, étant donné les imperfections et le caractère hétérogène des données disponibles, et la difficulté que l'on rencontre à distinguer précisément au départ entre les caractéristiques de la vie urbaine et celles de la vie rurale"<sup>2/</sup>.

77. Il est donc nécessaire d'étudier avec quelque attention les effets de l'industrialisation et de l'urbanisation sur la criminalité. Cette étude est difficile à entreprendre de façon objective par suite de l'absence de données sûres. Sans doute, il serait inexact de dire que les pays d'Asie n'établissent pas de statistiques officielles : le Japon, la Thaïlande, l'Inde, Ceylan, Singapour, par exemple, tiennent à jour des statistiques officielles de la criminalité. Mais il suffit d'y jeter un coup d'oeil pour constater qu'elles sont inutilisables parce qu'elles ne sont pas présentées par région ou suivant les principaux types de délinquants. En outre, et ceci est plus grave, il n'est pas toujours possible, par suite de l'évolution de ces pays, d'analyser scientifiquement la courbe de la criminalité par rapport au développement et aux autres facteurs. L'accroissement démographique est rapide. De plus, pendant cette période de transition, des problèmes économiques et sociaux qui jusque-là ne s'étaient pas posés avec acuité exigent d'urgence des solutions qui nécessitent l'adoption de lois sociales et autres. De ce fait, il devient beaucoup plus difficile de comparer les statistiques qui se rapportent à deux moments différents de l'évolution du pays. Même du point de vue administratif, on a constaté que ces pays modifiaient de temps à autre leurs lois et procédures relatives à la criminalité, à tel point que des actes autorisés autrefois devenaient illégaux. Ces changements se traduisent dans les statistiques. En Inde, par exemple, l'introduction de la prohibition dans un certain nombre d'Etats a généralement eu pour effet de modifier les taux de criminalité.

---

<sup>2/</sup> "Urbanisation, criminalité et délinquance en Asie et en Extrême-Orient",  
Le phénomène de l'urbanisation en Asie et en Extrême-Orient, Compte rendu  
du stage d'étude de l'UNESCO et de l'ONU, Bangkok, 8-18 août 1956  
(UNESCO, SS.57.V.7.A), p. 260.

78. Enfin, quand on examine la valeur des statistiques de la criminalité, il ne faut pas oublier que dans bien des cas, le crime n'est pas découvert ou n'est pas signalé dans les rapports. On n'a déterminé dans aucun pays l'étendue de ce phénomène, mais son existence est certaine. Dans une étude entreprise à Colombo (Ceylan), on a constaté que les autorités ne se préoccupaient pas de la délinquance juvénile autant qu'on pourrait croire. L'enquête a établi que "163 jeunes délinquants faisaient partie de 153 bandes différentes et que pour la plupart de ces bandes, sur un effectif qui variait entre 2 et 20 membres, un seul se trouvait dans un établissement de redressement"<sup>3/</sup>.

79. Compte tenu de toutes ces limitations, nous pouvons maintenant étudier les statistiques disponibles quelle qu'en soit la valeur. Répétons que ces données ne sont, au mieux, que des sous-estimations. S'il existait des données précises, elles ne feraient que confirmer les résultats obtenus.

## 2. Evolution de la criminalité

80. Quand on examine sous leur forme actuelle les statistiques de la criminalité dans les différents pays, on a l'impression que la criminalité a augmenté en Asie au cours des dernières années. De 1953-1954 à 1954-1955, par exemple, le nombre des cas signalés à Hong-kong est passé de 463.855 à 487.019, soit une augmentation d'environ 5 pour 100. Voici comment ils se répartissent :

	<u>1953-1954</u>	<u>1954-1955</u>
Crimes	21.059	27.100
Infractions diverses	266.082*	269.779
Rapports n'indiquant pas l'infraction	<u>176.714</u>	<u>190.140</u>
	<u>463.855</u>	<u>487.019</u>

\* Ce chiffre comprend 27.306 contraventions au code de la route qui ne figurent pas dans le rapport de l'an dernier. Source : Hong-kong, Annual Departmental Report of Commissioner of Police, 1954-55, p. 26.

<sup>3/</sup> J.E. Jayasuriya et S. Kariyawasam, "Juvenile delinquency as a gang activity in the city of Colombo", Ceylon Journal of Historical and Social Studies, 1 (2), juillet 1958, p. 214.

81. En Thaïlande, les taux ont augmenté beaucoup plus rapidement. A Bangkok, par exemple, le nombre des infractions est passé de 42.276 en 1948 à 139.618 en 1957, soit une augmentation d'environ 230 pour 100. Dans deux districts de province, il est passé, pendant la même période, de 183.987 à 293.454, soit une augmentation d'environ 60 pour 100 seulement. Pour l'ensemble du pays, le nombre des infractions est passé de 226.163 en 1948 à 433.076 en 1957, soit une hausse d'environ 92 pour 100. On constatera que "si le taux de la criminalité en Thaïlande représente à peu près la moyenne pour les pays sous-développés, et s'il est même moins élevé que dans certains pays d'Extrême-Orient, il est en revanche beaucoup plus élevé que dans les pays les plus avancés, tant pour les infractions mineures que pour les crimes. C'est là une nouvelle preuve que le retard économique et l'appauvrissement qui en résultent pour le pays sont la cause principale de la criminalité"<sup>4/</sup>.

82. Au Japon, "le nombre des jeunes délinquants avait diminué jusqu'en 1950, année à partir de laquelle il a recommencé à augmenter, pour dépasser finalement de plus de 20 pour 100 en 1957" le chiffre de 1950. "C'est là un phénomène très courant dans toutes les grandes préfectures... et dans l'ensemble du pays"<sup>5/</sup>.

83. Dans la République de Corée, le nombre des infractions a augmenté d'environ 29 pour 100 de 1956 à 1957, passant de 24.391 à 31.466. En Inde, on a constaté une baisse de la criminalité de 1952 à 1955, puis une augmentation à partir de 1956.

84. A Hong-kong, "bien que le nombre des jeunes délinquants traduits devant les Magistrates Courts ait atteint le chiffre exceptionnellement élevé de plus de 55.000 en 1954-1955 sur une population d'environ 2.500.000 habitants, 'la délinquance juvénile ne constitue pas un problème social essentiel' car, dans plus de 95 pour 100 des cas, il ne s'agissait que de simples contraventions à la lettre de la loi, refus de circuler, ou colportage sans permis"<sup>6/</sup>.

---

4/ "Statement on Prevention of Types of Criminality Resulting from Social Changes and Accompanying Economic Development in Thailand", par M. Pakorn Angsusingha, correspondant national des Nations Unies en Thaïlande.

5/ Glimpses of Social Work in Japan, op. cit., p. 116.

6/ Etude spéciale sur les conditions sociales dans les territoires non autonomes, op. cit., p. 105.

85. "Au Japon, la proportion des récidivistes dans l'ensemble des jeunes délinquants s'est accrue également, passant de 33 pour 100 en 1955 à 36 pour 100 en 1956 et à 37 pour 100 dans le premier semestre de 1957"<sup>7/</sup>. Dans la République de Corée, la délinquance juvénile a augmenté d'environ 42 pour 100 entre 1956 et 1957. "L'industrialisation a des effets plus profonds sur la criminalité juvénile que sur la criminalité adulte...on s'aperçoit que sous sa forme la plus aiguë, la criminalité juvénile ne sévit surtout que dans les villes de l'Inde orientale, et encore dans les quelques grandes villes qui ont souffert de la détresse économique. Ce problème ne se pose pas dans les zones rurales"<sup>8/</sup>.

### 3. Types d'infractions

86. Une classification des différents types d'infractions signalés dans quelques pays d'Asie indique clairement que certaines infractions ont augmenté et d'autres diminué au cours des dernières années. En Thaïlande, par exemple, la situation semblerait s'aggraver en raison notamment de l'augmentation du nombre des infractions énumérées ci-après :

	<u>1948</u>	<u>1957</u>
Viol	1.197	2.656
Meurtre	2.526	3.845
Meurtre du second degré	489	828
Agression	7.479	12.533
Vol	18.660	23.573
Vol qualifié	899	2.131
Escroquerie	1.084	2.013
Domages aux biens	1.241	2.101
Infractions mineures	28.965	71.716
Infractions relevant du <u>Firearms Act</u>	4.205	9.821
Infractions relevant du <u>Liquor Act</u>	46.274	60.665
Infractions relevant du <u>Gambling Act</u>	7.231	20.325
Infractions relevant du <u>Conscription Act</u>	3.898	21.210
Autres infractions	84.151	182.464

Source : "Statement on Prevention of Types of Criminality resulting from Social Changes and accompanying Economic Development in Thailand", par M. Pakorn Angsusingha, correspondant national des Nations Unies en Thaïlande.

<sup>7/</sup> Glimpses of Social Work in Japan, op. cit., p. 116.

<sup>8/</sup> Gouvernement de l'Inde, Intelligence Bureau, "Criminality resulting from Social Changes and Economic Development", cité dans Le phénomène de l'urbanisation en Asie et en Extrême-Orient, op. cit., p. 261.



87. L'une des caractéristiques des jeunes délinquants "est que leur comportement criminel témoigne d'une brutalité nettement accrue, qu'il s'agisse de chantage, d'actes de violence physique ou sexuelle, ou de coups et blessures, cependant que des actes aussi condamnables ou cruels que le vol avec effraction ou le meurtre sont demeurés les mêmes dans ces dernières années, encore que le nombre des viols ait considérablement augmenté. C'est une des raisons pour lesquelles le nombre des jeunes délinquants a augmenté malgré la diminution notable du nombre des vols, et cette aggravation est liée à la consommation des stupéfiants et autres drogues"<sup>9/</sup>

88. On signale que dans la République de Corée, la criminalité due à l'urbanisation a augmenté comme suit :

	<u>1953</u>	<u>1957</u>
Vols	1.568	9.881
Coups et blessures	300	6.339
Infractions relatives aux jeux de hasard	197	1.456
Détournements	98	1.187
Agissements frauduleux	188	1.169

Source : "General Trend of Crime and Juvenile Delinquency with special reference to Recent Demographic Changes in the Republic of Korea". Rapport présenté à la Direction des affaires sociales des Nations Unies par Kwon Soon Young, Chief Judge au tribunal pour enfants de Séoul.

89. A Hong-kong, il semble qu'à part les violations de domicile, les voies de fait, les "rackets" de protection, le trafic des stupéfiants et la corruption, il y ait diminution de la criminalité, notamment des infractions relatives aux armes à feu, des meurtres, des vols ou vols qualifiés et des faux. Les jeunes délinquants des villes s'adonnent surtout au colportage et aux jeux de hasard, infractions dont le nombre va croissant<sup>10/</sup>. "Il est rassurant de constater que ce sont surtout les types les moins importants d'infractions majeures qui sont en augmentation alors que certains des types les plus importants, notamment les vols qualifiés et les effractions, ont diminué."<sup>11/</sup>

<sup>9/</sup> Glimpses of Social Work in Japan, op. cit., p. 116.

<sup>10/</sup> Voir Hong-kong, Annual Departmental Reports of the Commissioner of Police, années 1951-52 à 1957-58.

<sup>11/</sup> Hong-kong, Annual Departmental Report of the Commissioner of Police, 1953-54, p. 29.

90. En Inde, il y avait eu de 1952 à 1955 un recul du nombre des infractions justifiant l'arrestation du coupable sans mandat d'arrêt - meurtres, vols et vols qualifiés, dacoïtisme, etc. -, mais on a enregistré une recrudescence de ces infractions en 1956. Le nombre des enlèvements et des détournements de mineurs n'a cessé d'augmenter. On a attribué ces fluctuations à de nombreux facteurs et plus spécialement à la situation politique que la réorganisation administrative a créée dans certains Etats, à l'amélioration des procédés de signalement et, dans un Etat au moins, à la facilité avec laquelle on se procure des armes à feu. Dans les régions industrielles, on signale l'importance des vols des bicyclettes et du vol à la tire. En outre, un grand nombre de délinquants, parmi lesquels on trouve surtout des femmes et des enfants, se livrent à la mendicité ainsi qu'à la contrebande de l'alcool dans les régions soumises à la prohibition.

#### 4. Groupes d'où proviennent les délinquants

91. L'analyse des quelques statistiques de la criminalité dont on dispose pour certains pays d'Asie fait apparaître que les délinquants sont surtout des jeunes et notamment des jeunes qui opèrent en bandes. A Colombo (Ceylan) et au Japon, par exemple, la délinquance est généralement le fait de bandes de jeunes. Parmi les jeunes, les enfants des groupes d'âge inférieurs se montrent de plus en plus actifs. On signale qu'au Japon, par exemple, "l'âge moyen des jeunes délinquants, qui était de 16-17 ans, est passé depuis quelques années à 14-15 ans"<sup>12/</sup>. De même, en Thaïlande, sur 21.648 personnes détenues en 1956, 7.216, soit environ 33 pour 100, avaient de 16 à 24 ans; 900 d'entre elles avaient moins de 20 ans.

92. Les infractions commises par ces jeunes varient mais ce sont surtout les adultes semble-t-il qui en sont les victimes. Des statistiques à ce sujet n'existent pas pour tous les pays mais on a signalé qu'au Japon, le nombre des infractions de ce genre augmentait et qu'il représentait, en 1957, environ 37 pour 100 du total des infractions<sup>13/</sup>.

---

12/ Glimpses of Social Work in Japan, op. cit., p. 116.

13/ Ibid.

93. En étudiant la répartition des délinquants par sexe, on constate que les hommes sont plus portés à la délinquance que les femmes. Certes, la prostitution a atteint des proportions alarmantes et, dans les localités urbaines, les femmes servent aussi d'intermédiaires dans la contrebande de l'alcool et les abus de confiance; cependant, les traditions qui exigent des femmes qu'elles remplissent leurs devoirs de mères et d'épouses sont des facteurs d'équilibre. On signale qu'au Pakistan, par exemple, les délinquantes sont une minorité, peut-être en raison de l'organisation musulmane de la famille; les filles sont plus attachées au foyer, où elles ont un rôle à remplir en tant que futures épouses et mères.

94. Si le nombre des infractions commises par des femmes ou par des jeunes filles augmente, cela tient avant tout aux phénomènes de l'industrialisation et de l'urbanisation qui les obligent de plus en plus à chercher un emploi et à gagner leur vie.

95. Pour ce qui est de la condition économique des délinquants, il semble que ceux-ci appartiennent surtout aux groupes à faible revenu. Il manque de données concrètes pour confirmer cette observation, mais celle-ci se dégage des études entreprises dans les différents pays d'Asie sur la délinquance juvénile, sur la criminalité et, dans une certaine mesure, sur la prostitution. C'est ainsi qu'à Lahore (Pakistan), une étude comparée d'un groupe de délinquants et d'un groupe de non-délinquants a mis en lumière le fait fondamental que les délinquants appartenaient à des familles plus pauvres que celles des non-délinquants<sup>14/</sup>. Il est aussi intéressant de lire, dans une étude faite à Lucknow (Inde), que "dans la plupart des cas les délinquants sont des personnes peu cultivées, ce qui tient peut-être à des facteurs connexes tels que le manque d'instruction des parents et la situation économique médiocre de la famille, qui créent des conditions défavorables de logement et de voisinage"<sup>15/</sup>. Le fait que les délinquants se

---

<sup>14/</sup> Alide Eberhard, "Youthful convicts in Lahore - A study of living conditions prior to the offence", document de travail préparé pour le South Asia Colloquium, mai 1958, Centre d'étude de l'Asie méridionale, Institut d'études internationales, Université de Californie, Berkeley, Californie.

<sup>15/</sup> "Truancy and Basic Primary Education", J.K. Institute of Sociology and Human Relations, Université de Lucknow, Inde.

rencontrent surtout dans les classes inférieures de la société s'explique par de nombreuses raisons dont la première est que les intéressés peuvent rarement satisfaire leurs aspirations. Les jeunes qui aspirent au niveau de vie des classes supérieures deviennent des inadaptés et finalement des délinquants.

96. On dit souvent que le niveau d'instruction des parents est un des facteurs de la délinquance : plus il est bas, plus il y a de risque que l'enfant devienne un délinquant. Cependant, d'après une étude entreprise à Lahore (Pakistan), c'est moins le niveau d'instruction que le caractère urbain ou rural de la famille qui favorise le comportement criminel des enfants<sup>16/</sup>.

Enfin, la distinction entre délinquants et non-délinquants peut dépendre de l'harmonie du ménage. A Lahore encore, il a été établi que "plus de la moitié des jeunes détenus originaires de la campagne et plus de la moitié des jeunes détenus originaires de la ville venaient de ménages dissous par le divorce ou par la mort du père, de la mère ou des deux parents. De plus, après le divorce ou le décès du père ou de la mère, la proportion des jeunes délinquants qui continuaient à vivre dans leur famille était la même, qu'ils fussent originaires de la ville ou de la campagne. Enfin, un tiers des garçons d'origine rurale et un tiers des garçons originaires de la ville vivaient seuls et avaient quitté leur famille pour des raisons analogues"<sup>17/</sup>.

##### 5. Facteurs de la criminalité dans les villes

97. Nous avons vu dans les sections précédentes qu'il semblait exister une certaine relation entre l'urbanisation et l'industrialisation d'une part et la recrudescence de la criminalité d'autre part. Nous avons également signalé l'importance capitale du conflit entre l'individu et l'évolution socio-culturelle, qui a pour effet de réorienter la personnalité ou au contraire de la désorganiser et probablement de favoriser l'inconduite. Ce conflit peut être dû à plusieurs raisons, dont certaines seront examinées dans les paragraphes qui suivent.

---

<sup>16/</sup> Alide Eberhard, op. cit., p. 27.

<sup>17/</sup> Ibid.

Mais il ne faut pas oublier que "les problèmes que pose l'urbanisation dans l'ordre social s'enchaînent les uns aux autres. Les conditions sociales qui donnent tout d'abord naissance à de nouveaux types d'activité criminelle fournissent un cadre favorable au développement d'une classe d'individus qui vivent du crime et qui recrutent les ignorants dans leurs rangs"<sup>18/</sup>.

98. On doit cependant répéter qu'il ne faut pas chercher les causes de la criminalité uniquement dans les phénomènes de l'industrialisation et de l'urbanisation. En Thaïlande, par exemple, "s'il y a de fortes présomptions en faveur de la thèse générale, notamment dans le cas de la délinquance juvénile, aucune donnée digne de foi ne les confirme. On peut néanmoins affirmer sans risquer de se tromper que l'urbanisation croissante, en particulier dans la banlieue de Bangkok, a eu pour conséquence d'augmenter le taux de la criminalité dans les villes"<sup>19/</sup>.

99. Nous pouvons maintenant examiner de plus près quelques-uns des principaux facteurs en présence.

a) Le facteur démographique

100. On estime généralement que l'évolution de la structure démographique urbaine pose de nombreux problèmes touchant la criminalité. La prostitution, par exemple, a été considérée comme un problème essentiellement urbain dû à un rapport de masculinité anormal et à l'insécurité économique que provoque un taux d'emploi peu élevé. Très souvent, il existe une étroite corrélation entre l'accroissement de la population et la recrudescence de la délinquance. C'est ainsi qu'à Hong-kong, "le surpeuplement extrême et l'aggravation de la situation économique de la colonie" sont la cause principale"de l'augmentation de la criminalité"<sup>20/</sup>.

101. D'autre part, on estime que la croissance démographique n'est pas la cause directe de la hausse de la criminalité : elle ne fait que poser certains problèmes sociaux qui peuvent ou non provoquer cette hausse. On a constaté dans la

---

<sup>18/</sup> "Urbanisation, criminalité et délinquance en Asie et en Extrême-Orient", Le phénomène de l'urbanisation en Asie et en Extrême-Orient, op. cit., p. 272.

<sup>19/</sup> "Statement on Prevention of Types of Criminality Resulting from Social Changes and accompanying Economic Development in Thailand", op. cit.

<sup>20/</sup> Hong-kong, Annual Departmental Report of Commissioner of Police, 1954-55, p. 28.

République de Corée que "pris isolément, le facteur démographique n'avait pas d'effet direct sur la délinquance, mais qu'il fallait aussi tenir compte du chômage persistant dans les villes et de la faible productivité dans les campagnes"<sup>21/</sup>.

b) L'influence du milieu

102. L'influence du milieu est aussi un facteur important de la criminalité et de la délinquance dans les villes des pays sous-développés qui sont en cours d'expansion économique et d'évolution sociale. Il semble que très souvent les taudis en général et l'insuffisance du logement en particulier, sont favorables à l'éclosion de la délinquance et de la criminalité. C'est dans les quartiers à taudis que l'on trouve l'habitation médiocre, l'extrême surpeuplement, les conditions de vie malsaines et le manque d'hygiène, la maladie généralisée et la pauvreté, les niveaux de vie peu élevés et le chômage chronique, la promiscuité, l'immoralité, l'inadaptation et le désordre des individus, etc. Il ne serait donc pas surprenant que dans les villes, le niveau de la criminalité et de la délinquance, de la prostitution et de l'immoralité fût très élevé. Une étude entreprise à Colombo (Ceylan) a permis de constater que les caractéristiques des quartiers à taudis indiquées ci-dessus semblaient à l'origine de la délinquance juvénile<sup>22/</sup>. A Manille (Philippines), la même explication a été avancée.

103. Toutefois, "il convient d'assortir d'une réserve la théorie fondée sur la pauvreté et la désorganisation sociale des taudis : le taux de criminalité d'une région restera faible malgré la pauvreté et la médiocrité du logement et du milieu si cette région est socialement stable. C'est l'instabilité sociale jointe aux conditions matérielles de la vie dans les taudis qui permet à la délinquance de se développer"<sup>23/</sup>.

---

<sup>21/</sup> "General Trend of Crime and Juvenile Delinquency with special reference to Recent Demographic Changes in the Republic of Korea". Document présenté à la Direction des affaires sociales des Nations Unies par Kwon Soon Young, Chief Judge au tribunal pour enfants de Séoul.

<sup>22/</sup> J. E. Jayasuriya et S. Kariyawasam, "Juvenile delinquency as a gang activity in the City of Colombo", op. cit.

<sup>23/</sup> Harold L. Wilensky et Charles N. Lebeaux, Industrial Society and Social Welfare, New York, Russell Sage Foundation, 1958, p. 186.

c) Le facteur économique

104. Le facteur économique serait l'élément le plus important qui contribue à la criminalité dans les pays d'Asie. La question peut se présenter sous deux angles différents selon qu'on étudie l'augmentation de la criminalité en fonction de l'évolution économique générale du pays ou en fonction de la condition de l'individu.

105. Des conditions économiques généralement médiocres, caractérisées par l'extrême pauvreté de la société urbaine et par la difficulté de trouver un emploi, tendent à ébranler certaines institutions sociales, à aggraver la concurrence et à faire baisser les salaires, provoquant ainsi l'inégalité et l'inadaptation économiques. On a signalé qu'au Pakistan, par exemple, "par suite de l'augmentation du coût de la vie qui résultait tant de la pénurie de certaines denrées que du stockage et du marché noir, l'existence dans les villes était devenue très coûteuse. Il n'était pas étonnant, dans ces conditions, que la criminalité eût beaucoup augmenté"<sup>24/</sup>.

106. Du point de vue de l'individu, la criminalité est liée aux difficultés matérielles qui se traduisent notamment par la médiocrité du niveau de vie, par le désir d'acquérir et de s'enrichir, etc. L'étude entreprise à Lucknow contient les observations suivantes :

"La délinquance semble répondre dans une large mesure à des considérations utilitaires; ainsi on a constaté que parmi les délinquants, les individus reconnus coupables d'atteintes à la propriété constituaient le pourcentage le plus élevé. Même les infractions diverses, qui viennent en deuxième place, telles que les infractions aux lois sur les jeux de hasard, sur le vagabondage, sur les fabrications alimentaires et sur la vente des boissons alcooliques (à Kanpur seulement - et Kanpur est une ville qui pratique la prohibition) ont l'argent pour mobile. En revanche, un petit nombre seulement de délinquants ont été reconnus coupables d'atteintes à la personne et au sexe."<sup>25/</sup>

---

<sup>24/</sup> Q. M. Fareed, "Cultural Implication of Industrialization in Pakistan", Federal Economic Review (Karachi), vol. 3 (1), juillet 1956, p. 15.

<sup>25/</sup> "The Social and Economic Background of Juvenile and Adolescent Delinquency in Kanpur and Lucknow", J. K. Institute of Sociology and Human Relations, Université de Lucknow, Inde.

107. De nombreux individus s'adonnent à la mendicité pour gagner leur vie. Dans l'Asie du Sud et du Sud-Est, par exemple, il y a un très grand nombre de personnes que la maladie et la sous-alimentation empêchent de travailler; beaucoup d'entre elles ne peuvent réclamer l'aide de leur famille ou de leur village, et l'économie moderne ne peut leur fournir de moyens de subsistance.

108. Aux Philippines, on signale que sur les 281 jeunes délinquants qui se trouvaient dans les deux centres de rééducation en 1947, une proportion de 74,7 pour 100 avaient été internés pour atteintes à la propriété; on peut en conclure que l'inadaptation économique est un facteur important de la délinquance juvénile.

109. De même, d'après une étude faite en Inde, "la situation économique de la majorité des familles des jeunes vagabonds s'aggrave; dans la plupart des cas, le père et la mère, si elle travaille, ne sont pas employés régulièrement, et leur revenu est instable lui aussi. La plupart des vagabonds vivent dans de mauvaises conditions de logement et de voisinage"<sup>26/</sup>

110. Une autre enquête menée en Inde a fait ressortir que "les jeunes faisaient davantage l'école buissonnière dans les régions où les revenus sont faibles et dans les régions de marchés, d'abord parce que l'enfant y représente dès son jeune âge une valeur économique pour la famille, ensuite parce qu'il succombe facilement aux tentations du marché voisin... On a constaté également que les parents et tuteurs des enfants qui s'absentent de l'école appartenaient aux classes socio-économiques inférieures, comme le prouve le fait que plus d'un tiers de ces enfants provenaient de familles de travailleurs intermittents et de domestiques et qu'ils étaient suivis de près par le groupe des enfants issus de familles de petits commerçants tels que bouchers, confiseurs, marchands de légumes, de fruits et de poisson"<sup>27/</sup>.

d) Le facteur familial

111. Les problèmes de la famille, et plus spécialement ses problèmes économiques, se rattachent étroitement aux facteurs examinés ci-dessus. Lorsque la famille est

---

<sup>26/</sup> "Juvenile Vagrancy", J. K. Institute of Sociology and Human Relations, Université de Lucknow, Inde.

<sup>27/</sup> "Truancy and Basic Primary Education", op. cit.



en proie aux difficultés matérielles, les enfants sont négligés parce que les parents n'ont pas le temps de les surveiller. Il arrive même, dans les cas extrêmes, que les filles de la famille soient vendues à des établissements de prostitution pour réduire les charges qui pèsent sur les parents. De plus, vivant au jour le jour, le ménage se désorganise et ce sont les enfants qui en souffrent; ils se mettent à vagabonder et finissent par s'habituer à la délinquance.

112. En Thaïlande, "le développement urbain après la deuxième guerre mondiale est étroitement lié au problème de la délinquance. Il affaiblit l'influence de la famille. Les liens familiaux se relâchent. Enfants et parents sont séparés les uns des autres. Un grand nombre de jeunes vagabonds pénètrent dans les zones urbaines et, mis en face des problèmes sociaux et des modes de vie différents de la ville, ils ne peuvent s'adapter à leur nouveau milieu, ce qui risque de les amener finalement à commettre des délits"<sup>28/</sup>

113. L'évolution affaiblit aussi la structure familiale traditionnelle et l'autorité des parents, comme nous l'avons indiqué plus haut, en même temps qu'elle modifie dans les villes le rôle de la famille. Les facteurs de la criminalité sont intimement liés à ce phénomène car l'affaiblissement de l'autorité ouvre la voie à la délinquance, surtout si les enfants sont livrés à eux-mêmes pendant toute la journée.

114. D'après des renseignements relatifs à l'Inde, "la plupart des vagabonds n'ont pas de compagnons permanents et ne sont pas pleinement affiliés à des bandes. Ceux qui participent vraiment à la vie des bandes sont plus âgés en moyenne que les autres; on a également constaté qu'ils avaient rompu toutes relations avec leurs familles ou qu'ils s'entendaient mal avec leurs parents et s'absentaient régulièrement de chez eux"<sup>29/</sup>

115. Enfin, la désorganisation de la famille dans le milieu urbain fait que les parents négligent leurs enfants et parfois les abandonnent, ce qui favorise la délinquance.

---

<sup>28/</sup> Thaïlande, Ministère de l'intérieur, Département de la protection sociale, "The Treatment of Juvenile Delinquents and Pre-Delinquents", Bangkok, 1958, p. 10.

<sup>29/</sup> "Juvenile Vagrancy", op. cit.

e) Le facteur culturel

116. "Les masses de migrants qui arrivent dans une société qui se forme et se transforme à un rythme accéléré, où les normes des divers groupements tribaux ou paysans se heurtent aux normes, totalement différentes, qui sont propres aux villes, risquent d'être totalement déroutés et socialement sans norme, et ainsi de ne pouvoir s'ajuster à leurs nouvelles conditions de vie."<sup>30/</sup> Dans les pays d'Asie, cette situation a affaibli l'organisation du groupe et son autorité et elle a provoqué des désaccords, cause d'irritabilité, ainsi que des troubles propices à l'éclosion de la délinquance.

117. Au Japon également, "le conflit entre la culture pré-moderne et la culture moderne, est considéré comme l'une des causes les plus graves de la délinquance juvénile. Les jeunes Japonais ont subi de fortes influences, notamment de la part d'idéologies et de cultures étrangères... Cependant, la culture japonaise traditionnelle, tout en restant très conservatrice, continue d'exercer une vigoureuse attraction sur la jeunesse"<sup>31/</sup>.

118. D'après une étude récente sur les migrations dans la capitale de l'Inde, il existe chez les nouveaux venus un taux de criminalité plus élevé qui s'explique de la manière suivante : "La raison principale réside dans la tragique impuissance des migrants à concilier leurs vieilles coutumes et leurs valeurs morales avec les conditions économiques et sociales misérables que leur impose un déracinement forcé. Tout homme admire l'honnêteté, le courage, la propreté morale, et le simple villageois plus que tout autre. Mais le respect de ces règles habituelles de conduite se laisse supplanter par le puissant désir d'obtenir une rémunération sans avoir à faire d'efforts surtout lorsqu'il y a très peu à gagner par un travail honnête et qu'il n'existe presque aucun contrôle social pour réfréner l'instinct criminel. La plupart des petits délits commis par les migrants (voyages sans tickets, violations de la propriété, occupations illicites de terrain pour se loger,

---

<sup>30/</sup> Etude spéciale sur les conditions sociales dans les territoires non autonomes (Publication des Nations Unies, No de vente 56.VI.B.1), p. 76, citée dans l'Etude spéciale sur les conditions sociales dans les territoires non autonomes (Publication des Nations Unies, No de vente 58.VI.B.2), op. cit., p. 108.

<sup>31/</sup> Glimpses of Social Work in Japan, op. cit., p. 119.

larcins, conduite bruyante, etc.) dépendent directement des incertitudes de la vie nomade. Même les autres délits, qui paraissent plus graves, ont leur origine dans cet état de choses" <sup>32/</sup>

119. A Hong-kong, "indépendamment de ceux qui n'avaient aucun désir d'exercer un métier honnête, très nombreux étaient ceux qui ne pouvaient en trouver un; c'était le cas de nombreux exilés aigris par l'adversité et loin d'être assimilés à leur nouveau milieu" <sup>33/</sup>

f) Autres facteurs

120. Parmi les autres facteurs qui influent sur la criminalité dans les villes, on peut mentionner :

- i) Le système scolaire : tel qu'il est donné dans les écoles, l'enseignement n'est peut-être pas adapté aux besoins des élèves et souvent le manque de personnel et l'insuffisance des locaux ne permettent pas d'accueillir tous les enfants désireux de s'instruire;
- ii) La médiocrité des livres, des journaux et des spectacles des villes (films policiers, spectacles indécents, récits d'horreur, littérature pornographique, etc.);
- iii) Les défaillances de l'administration (scandales de hauts fonctionnaires, insuffisance de la protection et des rondes policières, négligences administratives, tolérance exagérée pour certains délits, etc.);
- iv) Les imperfections de la législation (échappatoires légales, dispositions légales insuffisantes).

---

<sup>32/</sup> M. B. Deshmukh, "A Study of Floating Migration", dans Social Implication of Industrialization and Urbanization (UNESCO, Calcutta, 1956), p. 218.

<sup>33/</sup> Hong-kong, Annual Departmental Report of Commissioner of Police, 1956-57, p. 3.

### CHAPITRE III

#### PREVENTION

121. Les pays d'Asie traversent une période d'évolution économique et sociale. Le processus d'industrialisation et d'urbanisation que l'on y observe se poursuit selon une cadence plus ou moins rapide suivant les pays. Quel que soit son rythme, cette évolution a généralement eu des conséquences qui peuvent être salutaires ou fâcheuses. Particulièrement graves sont celles qui se manifestent sous la forme de la criminalité, de la prostitution et du désordre social et individuel lesquels, produisent en quelque sorte un "effet cumulatif qui accroît la difficulté et l'ampleur des mesures correctives qui devront être prises"<sup>1/</sup> pour remédier à la situation et faire en sorte que le bilan de cette évolution soit positif.

122. L'application des mesures correctives appropriées soulève cependant certaines difficultés car les causes de la criminalité dans les pays sous-développés ne sont pas encore bien établies. "La délinquance n'est pas un phénomène isolé et on ne peut la dissocier du cadre social. Elle présente différents aspects et crée divers problèmes qui appellent des mesures préventives ou curatives différentes selon qu'il existe ou non dans la structure sociale des éléments qui peuvent soit favoriser, soit au contraire freiner son expansion."<sup>2/</sup>

123. Au cours du stage d'étude de l'UNESCO et de l'ONU sur le phénomène de l'urbanisation, qui s'est tenu à Bangkok en 1956, on a souligné très justement que "lorsqu'il s'agit de formuler une politique et un programme de lutte préventive contre le crime, il faut tenir compte des observations suivantes, qui sont importantes : a) les limites de la lutte préventive s'arrêtent là où commence la nécessité de protéger les droits de l'homme contre les excès théoriques et pratiques de certains programmes et de certaines politiques de prévention; b) même si les programmes sociaux, lorsqu'ils sont bien conçus et bien appliqués, peuvent avoir une influence salutaire dans la lutte préventive contre le crime et la délinquance, il serait erroné de conclure que ces programmes, par eux-mêmes, puissent faire disparaître la criminalité dans une mesure quelconque; c) la lutte

---

1/ Sattareh, Farman, "The Social Problems of Urbanization in Iraq" (Nations Unies, rapport No TAA/IRQ/4, 7 août 1958), p. 20.

2/ Etude spéciale sur les conditions sociales dans les territoires non autonomes (Publication des Nations Unies, No de vente 58.VI.B.2), p. 106.

préventive contre le crime ne peut avoir quelque succès que s'il existe une coordination entre l'ensemble de la politique sociale et les programmes spécialement consacrés à la lutte préventive contre le crime et la délinquance"<sup>3/</sup> 124. Pour le succès de toute action préventive et plus spécialement de celle qui s'exerce dans le domaine du crime et de la délinquance, il importe avant tout que ceux qui sont chargés d'en élaborer les plans acquièrent une connaissance approfondie du problème dans toute sa complexité et dans tous ses rapports avec les autres éléments de la situation. Cette parfaite connaissance des différents aspects de la question est indispensable si l'on veut aborder le problème de façon réaliste. Une telle méthode n'est possible que lorsque des données fondamentales et sûres ont été rassemblées, dépouillées, analysées et interprétées. Pour cela, il faut instituer des programmes de recherche. "Les recherches et les études fourniront en outre des directives aux organismes publics et privés qui cherchent à accroître l'efficacité de leur action et elles aideront les autorités compétentes à mieux coordonner leur travail."<sup>4/</sup> La recherche et l'action doivent donc aller de pair. Plus précisément, il faudrait s'efforcer d'étudier objectivement les causes directes ou indirectes, l'étendue et les incidences de la criminalité, ainsi que certaines caractéristiques essentielles des délinquants, des récidivistes, etc.

#### 1. Aspect économique de la prévention

125. Dans la mesure où l'urbanisation et l'industrialisation sont liées et où le phénomène complexe de l'urbanisation se rattache à des facteurs économiques, il convient d'en étudier les répercussions sous un angle économique très large.

126. Pour ne pas provoquer de heurts, le processus d'industrialisation doit être adapté à la culture et aux traditions de la société dans laquelle il est appelé à se développer. Il faut donc mettre au point des méthodes qui permettent d'atténuer les conséquences fâcheuses de l'industrialisation et d'en accentuer les effets

---

<sup>3/</sup> "Urbanisation, criminalité et délinquance en Asie et en Extrême-Orient", Le phénomène de l'urbanisation en Asie et en Extrême-Orient, compte rendu du stage d'étude de l'UNESCO et de l'ONU, Bangkok, 8-18 août 1956 (UNESCO, SS.57.V.7.A), p. 276.

<sup>4/</sup> Thaïlande, Ministère de l'intérieur, Département de la protection sociale, "The Treatment of Juvenile Delinquents and Pre-Delinquents", Bangkok, 1958.

salutaires. Pour cela, il est nécessaire de connaître non seulement les traditions et les modes de vie de la société en cause mais aussi toutes les conséquences que peut avoir l'introduction d'une technologie, même rudimentaire.

127. Lorsqu'un pays est déjà en cours d'industrialisation et qu'il porte déjà la marque de l'urbanisation, la planification économique devra viser à augmenter les possibilités d'emploi en développant l'industrie, y compris les petites entreprises et l'industrie à domicile.

128. On peut instituer un programme analogue dans les régions rurales en vue d'accroître la productivité agricole de manière à augmenter les revenus et à élever le niveau de vie. En Thaïlande, on a surtout recours à des programmes de colonisation rurale qui font appel à l'effort personnel. "La mise en oeuvre d'un programme national de développement rural destiné à améliorer les conditions de vie dans les campagnes"<sup>5/</sup> devrait freiner considérablement le processus d'urbanisation. Comme en Thaïlande, il faudrait développer et exécuter rapidement les programmes nationaux de réforme agraire qui ont pour but d'installer les paysans sans terres sur des parcelles individuelles.

129. Les services de protection sociale et d'assainissement du milieu sont aussi importants pour la prévention de la criminalité. "Il est indispensable de prendre des mesures appropriées pour faire en sorte que les changements économiques n'aient pas en fait pour résultat d'apporter la misère sociale, que les familles des régions en voie d'industrialisation soient logées et installées convenablement et qu'il n'existe pas de taudis, et que des phénomènes sociaux dangereux, tels que la criminalité et l'usage des stupéfiants, ne diminuent pas le rendement de la population."<sup>6/</sup> Il faudrait élever le niveau économique et culturel de la population et préserver la santé des enfants; procurer des emplois à ceux dont le foyer est brisé; réformer la police, le système judiciaire et le régime pénitentiaire; surtout, il faudrait amener la population à faire preuve de plus de compréhension à l'égard des anciens détenus.

130. Nous examinerons maintenant de plus près quelques-unes de ces questions.

<sup>5/</sup> Sattareh, Farman, "The Social Problems of Urbanization in Iraq", op. cit., p.22.

<sup>6/</sup> Margaret Mead, Sociétés, traditions et technologie (UNESCO, 1953), p. 358.

## 2. Habitation et urbanisme

131. L'une des mesures qui permettent de prévenir efficacement le crime et la délinquance consiste à freiner le processus d'urbanisation en réglementant les migrations vers les villes, en évitant la constitution d'agglomérations et en enrayant les perturbations sociales et individuelles issues d'un manque d'adaptation. Pour réglementer ces mouvements de population, il faut tenir compte avant tout de la capacité d'absorption et du niveau économique des zones urbaines dont il s'agit. La diffusion dans les campagnes de renseignements concrets sur la vie à la ville et sur les difficultés qui y attendent les nouveaux venus peut également contribuer à contenir l'exode rural. Pour compléter ces diverses mesures, il faudrait doter les campagnes de certaines des commodités dont disposent les citadins. Il conviendrait de même d'améliorer les conditions économiques des régions rurales afin d'y élever le niveau de vie. Un tel programme exigerait l'implantation et le développement d'industries rurales et d'industries à domicile, le perfectionnement des techniques agricoles, la création de coopératives et d'instituts agricoles destinés à mettre les progrès de l'agronomie à la portée des agriculteurs et de leurs familles.

132. Ces mesures n'auront sans doute pas toute l'efficacité escomptée car quels que soient les efforts déployés dans les campagnes, le prestige de la ville et l'espoir d'une vie meilleure continueront d'attirer nombre de paysans vers les centres urbains.

133. Dans les grandes villes et dans les zones urbaines de quelque importance, le surpeuplement pose déjà un sérieux problème. Pour tirer le meilleur parti de la situation existante, il faudra appliquer une politique d'urbanisme dont un point important sera l'élimination des taudis. Il conviendra d'assainir les quartiers occupés par des taudis ainsi que les quartiers surpeuplés ou insalubres. Peut-être faudra-t-il également décentraliser l'industrie.

134. Une politique d'urbanisme doit aussi assurer un logement approprié à toute la population; en effet, une habitation convenable, des installations sanitaires, un bon système d'adduction d'eau et certaines facilités de transport sont essentiels à l'adaptation des travailleurs à la vie urbaine. La construction d'immeubles doit être facilitée. De plus, les pouvoirs publics devraient s'ils le peuvent, subventionner des programmes de logement. Il est encourageant de constater que de

nombreux pays d'Asie s'engagent dans cette voie; il convient de mentionner tout particulièrement les travaux effectués à Singapour et en Inde, notamment à Bombay et à Calcutta. Par conséquent, "une ... solution consisterait à construire des logements et des écoles, de façon à préserver l'unité du groupe d'émigrants ruraux pendant la période d'adaptation. Mais il ne faut pas oublier non plus qu'un changement d'habitat entraîne un relâchement des habitudes, dont il est possible de tirer parti"<sup>7/</sup>.

### 3. Services collectifs

135. On ne saurait trop insister sur l'intérêt que présentent les services collectifs comme remède aux bouleversements sociaux. Pour prévenir le crime et réduire le nombre des délinquants, il faut créer de nombreux services sociaux, développer ceux qui existent et les améliorer. Ces services devraient répondre à des besoins très divers; ils pourraient par exemple aider leurs membres à utiliser au mieux leurs loisirs, assurer la protection familiale et infantile, s'occuper spécialement des immigrants et des économiquement faibles, et prendre toutes autres mesures qu'exigerait le traitement des criminels et des délinquants. En ce qui concerne les loisirs, le besoin de terrains de jeux, de parcs et de clubs s'est fait sentir dans tous les pays d'Asie.

136. Afin d'éviter les doubles emplois, il serait bon qu'un organisme central fût chargé de la coordination, même si cela devait entraîner la création d'un grand nombre de services sociaux : "... on admet généralement que dans la lutte contre les influences néfastes que l'urbanisation exerce sur le migrateur des campagnes, de vastes programmes sociaux ont un rôle important à jouer"<sup>8/</sup>. Grâce à ces services, les gens des campagnes seraient mieux préparés "à faire face aux complexités de la vie citadine lorsqu'ils vont en ville"; en outre, "la tendance à la centralisation et à l'intégration que la ville développe se trouverait atténuée, et un meilleur équilibre social et économique pourrait s'instaurer entre les zones urbaines et les zones rurales"<sup>9/</sup>.

---

<sup>7/</sup> Margaret Mead, Sociétés, traditions et technologie, op. cit., p. 16.

<sup>8/</sup> "Urbanisation, criminalité et délinquance en Asie et en Extrême-Orient", Le phénomène de l'urbanisation en Asie et en Extrême-Orient, op. cit., p. 278.

<sup>9/</sup> Ibid., p. 277.



#### 4. Education

137. L'instruction et l'éducation doivent toujours tenir une grande place dans la prévention de la criminalité et il convient de prendre des mesures pour que l'enseignement se développe au même rythme que l'urbanisation. Il faut pour cela ouvrir de nouvelles écoles mieux équipées, et relever le niveau du personnel enseignant.

138. Pour permettre aux anciens ruraux de se rendre plus utiles et de gagner mieux leur vie, il importe de créer des centres d'orientation et de formation professionnelles. Il faudrait également donner à la population des notions de puériculture et l'amener à comprendre les besoins, le développement et les divers problèmes de l'enfant<sup>10/</sup>.

#### 5. Famille

139. L'institution que l'évolution économique et sociale atteint le plus directement est la famille et le relâchement des liens familiaux constitue à son tour, comme on l'a vu plus haut, un des principaux facteurs de la délinquance. Là où la structure familiale traditionnelle subsiste et où les parents continuent d'exercer leur autorité, les enfants sont éduqués et fortement marqués d'une empreinte sociale. Malheureusement, la famille doit faire face, dans les villes, à de nombreuses difficultés qui nuisent généralement à l'éducation des enfants. Cependant, "les enfants des familles définitivement installées en ville, et qui appartiennent aux classes à revenu élevé, sont l'objet de plus de sollicitude que les enfants des migrants. Un pourcentage élevé de ces enfants peut fréquenter l'école primaire, et pour les plus jeunes, on trouve toujours un voisin complaisant qui veut bien s'occuper d'eux, lorsque tous les adultes vont travailler"<sup>11/</sup>. Sans doute, le problème de l'éducation des enfants d'immigrants revêt un caractère transitoire, mais c'est pendant cette période critique que les enfants sont les plus vulnérables.

---

<sup>10/</sup> Thaïlande, Ministère de l'intérieur, Département de la protection sociale, "The Treatment of Juvenile Delinquents and Pre-Delinquents", op. cit.

<sup>11/</sup> M. B. Deshmukh, "A Study of Floating Migration", dans Social Implications of Industrialization and Urbanization (UNESCO, Calcutta, 1956), p. 215.

140. Pour faciliter l'adaptation des familles d'immigrants, on a recommandé notamment d'instituer des services consultatifs de protection familiale et d'accorder des allocations temporaires jusqu'à ce que la famille soit fixée dans le milieu qui lui convient. On a également suggéré d'adopter des mesures destinées à assurer dans les villes la sécurité du mariage et de la famille. Parmi ces mesures, il convient de mentionner la simplification des formalités relatives au mariage, la réglementation du divorce, l'octroi de subventions aux veuves et à l'enfance déshéritée, l'assistance aux familles indigentes et le versement de prestations aux femmes mariées et aux enfants mineurs n'exerçant pas d'emploi. Des centres d'assistance à l'enfance et à la famille contribueraient aussi à améliorer les conditions de vie et aideraient les parents à élever leurs enfants.

141. On peut également créer des services de consultation pour les parents et instituteurs, qui, à leur tour, pourront aider les enfants à s'adapter à leur famille et à leur milieu social et scolaire.

## 6. Enfance

142. Le bien-être de l'enfant dépend de l'aide qu'il reçoit de ses parents et de la confiance qu'il a en eux. Il faut lui procurer des distractions et lui faire donner des soins médicaux adéquats. Il est à noter que dans la plupart des pays d'Asie, l'enfant est actuellement l'objet d'une grande attention. A Singapour, par exemple, "trois nouveaux foyers ont été ouverts en 1956, qui servent à la fois de centres de détention et de foyers de probation"<sup>12/</sup>.

143. En Thaïlande, "il existe des services de probation, de protection familiale, d'orientation, de placement, et de formation professionnelle. C'est la division de la protection de l'enfance qui se charge de rééduquer les jeunes délinquants et prédélinquants"<sup>13/</sup>.

---

<sup>12/</sup> Etude internationale des programmes d'action sociale (Publication des Nations Unies, No de vente 59.IV.2), p. 130.

<sup>13/</sup> Thaïlande, Ministère de l'intérieur, Département de la protection sociale, "The Treatment of Juvenile Delinquents and Pre-Delinquents", op. cit.

## 7. Adaptation individuelle

144. Si les services sociaux familiaux peuvent aider la famille à s'intégrer dans un milieu étranger, il existe certains problèmes propres aux villes qui ne peuvent être résolus que sur le plan individuel. Il faut aider l'individu à s'adapter à des conditions nouvelles et à des règles tout à fait différentes de celles auxquelles il était habitué dans son milieu rural traditionnel, où l'autorité patriarcale régissait toutes ses activités. La période d'acclimatation à la vie citadine est pour lui une période critique.

145. "... Lorsque l'on jette les bases d'une politique destinée à réduire la portée des perturbations qu'amène le développement brutal et désordonné des villes, on doit s'efforcer, avant tout, de rechercher les moyens susceptibles de rendre les campagnards qui émigrent en ville plus aptes à s'intégrer dans le cadre urbain, de les mieux préparer à aborder les difficultés de la vie citadine, et de mieux équiper les villes elles-mêmes pour les recevoir."<sup>14/</sup>

146. En établissant les programmes qui tendent à faciliter l'adaptation de l'immigrant à son nouveau milieu, on doit notamment veiller à lui procurer un logement convenable, des facilités d'emploi, des renseignements précis sur la vie citadine et sur tout ce qu'elle impose à l'individu, une aide financière le cas échéant, etc.

147. Il est encourageant de constater que certains pays d'Asie ont mis en oeuvre des programmes de ce genre. A Bangkok (Thaïlande), par exemple, "le Département de la protection sociale a organisé à la gare un centre d'information et d'orientation pour les immigrants qui arrivent à Bangkok et pour ceux qui désirent retourner dans les régions rurales. Des travailleurs sociaux interrogent les migrants sur les difficultés qu'ils rencontrent, sur les raisons pour lesquelles ils sont venus à Bangkok et sur l'assistance dont ils ont besoin. On aide les migrants à trouver un emploi; on les loge gratuitement dans un camp de transit situé près de la gare et on leur distribue des vivres ou on leur verse chaque jour une petite somme pour qu'ils puissent s'en procurer"<sup>15/</sup>.

---

<sup>14/</sup> "Urbanisation, criminalité et délinquance en Asie et en Extrême-Orient", Le phénomène de l'urbanisation en Asie et en Extrême-Orient, op. cit., p. 279.

<sup>15/</sup> Etude internationale des programmes d'action sociale, op. cit., p. 210.

148. A Bandoeng (Indonésie), "la municipalité a fait construire des baraquements pour y loger provisoirement les migrants nécessiteux qui n'ont, dans la ville, ni parents ni amis. ... On a organisé a Djakarta et à Djokjakarta des camps du même genre; les enfants sont envoyés dans des écoles et les adultes sans travail reçoivent une rapide formation qui leur permet de s'adapter plus facilement à la vie urbaine"<sup>16/</sup>.

#### 8. Législation

149. En Asie, quelques pays seulement ont adopté une législation contre le crime et la délinquance, notamment la délinquance juvénile. "La Thaïlande a déjà mis en application certains principes et certaines méthodes de traitement en usage à l'étranger, tels que les enquêtes sociales, le système de la probation, les services sociaux et la formation professionnelle, et un tribunal central pour mineurs a été créé à Bangkok. En outre, les enfants et adolescents sont soumis à des dispositions spéciales du Code pénal.

La Thaïlande a également montré son désir de résoudre le problème de la délinquance juvénile lorsqu'elle a adopté, en 1951, la loi portant constitution de tribunaux pour mineurs (Children and Juvenile Court Constitutional Act) et la loi relative à la procédure des tribunaux pour mineurs (Children and Juvenile Court Procedure Act).

En 1954, le Parlement a adopté une loi destinée à protéger et à rééduquer les enfants dont on peut craindre qu'ils ne commettent des infractions bien qu'ils n'en aient pas encore commises. Il s'agit de la loi sur la formation professionnelle de certaines catégories de personnes. En vertu de cette loi, un comité créé par le gouvernement est chargé d'examiner le cas de certains enfants et d'ordonner au besoin que l'enfant soit astreint à fréquenter un centre d'apprentissage. Cette loi a été abrogée en 1956 parce qu'elle n'était pas effectivement appliquée.

Le tribunal pour mineurs s'attache à prendre des mesures de protection sociale plutôt qu'à imposer des sanctions aux jeunes délinquants."<sup>17/</sup>

---

<sup>16/</sup> Etude internationale des programmes d'action sociale, op. cit., p. 210.

<sup>17/</sup> Thaïlande, Ministère de l'intérieur, Département de la protection sociale, "The Treatment of Juvenile Delinquents and the Pre-Delinquents", op. cit.

150. A Hong-kong, "lorsqu'un tribunal devait prononcer une peine contre un délinquant ayant 21 ans révolus, il n'avait autrefois le choix qu'entre deux possibilités : il pouvait soit lui infliger une peine d'emprisonnement ou une amende, soit le sommer d'observer une bonne conduite. Il ne pouvait pas astreindre le délinquant à un régime de surveillance à temps. L'Ordonnance sur la probation des délinquants (Probation of Offenders Ordinance) de 1956 a eu surtout pour objet d'étendre aux adultes le régime de la probation"<sup>18/</sup>.

151. La loi précitée a en outre prévu la création de foyers de probation. L'Ordonnance sur la protection des femmes et des adolescentes (Protection of Women and Juvenile Ordinance) de 1951 contient des dispositions détaillées destinées à protéger les femmes et surtout les jeunes filles contre l'exploitation. Aux termes de cette ordonnance, "le directeur des services de protection sociale exerce des pouvoirs de surveillance, etc..., à l'égard des enfants abandonnés ou privés de soins, notamment de ceux qui ont subi des mauvais traitements ou ont été pris par la police en état de vagabondage, des enfants trouvés et de ceux dont les parents ou tuteurs sont incapables de remplir convenablement leurs devoirs. En principe les cas de sévices graves sont portés devant le tribunal tandis que le Département de la protection sociale se charge des cas bénins"<sup>19/</sup>.

152. Au Japon, "la Charte de l'enfance a été rédigée en 1951 par le Bureau de l'enfance du Ministère des affaires sociales avec la collaboration d'hommes de science et de personnes ayant acquis une expérience dans le domaine de la protection de l'enfance.

Au Japon, de nombreuses lois relatives à la délinquance juvénile ont porté création d'organismes divers tels que la chambre des mineurs du tribunal des

---

<sup>18/</sup> Hong-kong, Annual Departmental Report of Commissioner of Police, 1956-1957, p. 6.

<sup>19/</sup> Hong-kong, Annual Report of the Director of Social Welfare, 1957-1958, p. 8.

relations familiales, le centre de sélection des adolescents et le centre d'orientation de l'enfance"<sup>20/</sup>.

153. "On ne peut faire baisser de façon durable le taux de la délinquance qu'en réformant la société. Celle-ci doit attribuer moins de prix à la réussite, afin d'apaiser l'inquiétude de ceux qui ne réussissent pas, ou répartir plus également les chances de réussir, pour diminuer l'amertume des jeunes gens de valeur peu favorisés par le sort; ces deux remèdes peuvent d'ailleurs aller de pair. Comme l'échelle des valeurs ne change que très lentement, c'est sur la structure sociale que devraient porter les efforts."<sup>21/</sup>

---

<sup>20/</sup> Glimpse of Social Work in Japan, op. cit., p. 119 et 120.

<sup>21/</sup> Harold L. Wilensky et Charles N. Lebeaux, Industrial Society and Social Welfare, New York, Russell Sage Foundation, 1958, p. 217.

DEUXIEME PARTIE

RAPPORT DE A.M. KHALIFA

## CHAPITRE PREMIER

### INTRODUCTION

1. Le présent rapport traite de la prévention des formes de criminalité liées à l'évolution sociale et au développement économique des pays insuffisamment développés, c'est-à-dire de l'un des grands problèmes actuels de la politique criminelle.

Avant d'aborder le problème de la prévention et celui de l'élaboration de politiques appropriées, il convient d'étudier les causes du phénomène et de déterminer les rapports qui existent entre les divers éléments de l'évolution sociale d'une part et les différents aspects de la criminalité d'autre part.

2. On a donc consacré un des chapitres du rapport à la question des causes. Dans ce chapitre, on expose les difficultés que soulèvent la méthodologie et le rassemblement des données, et on indique quels sont les renseignements dont on dispose actuellement sur le sujet.

3. Un autre chapitre traite de la prévention; on y examine certaines conditions indispensables à une meilleure compréhension du problème.

4. On a jugé utile de rédiger un bref chapitre d'introduction parce qu'il paraissait souhaitable de définir clairement les divers éléments du présent rapport et d'en préciser la portée.

#### 1. Développement économique et industrialisation

5. Il est impossible de définir avec précision ou de manière absolue le développement économique; celui-ci se caractérise notamment par un accroissement de la productivité et par une utilisation plus efficace des ressources qui permet, pour un moindre travail de l'homme, d'augmenter et d'améliorer la production des denrées alimentaires, des vêtements, des logements et des autres nécessités ou commodités de la vie.

6. Le progrès technique, ressort du développement économique, a commencé avec la civilisation et depuis des temps immémoriaux, les modes de vie de peuples entiers se sont transformés grâce à l'apparition de nouveaux outils et de nouvelles techniques : charrue, domestication des animaux, écriture, imprimerie, utilisation de la vapeur, chaîne de montage, moteur à combustion interne, etc.



7. A la fin du XVIIIème siècle et au début du XIXème, le progrès technique a atteint son rythme le plus rapide au cours de ce qu'on a appelé la révolution industrielle. Avec l'apparition des usines, le bras de l'homme a été remplacé par la chute d'eau ou par la vapeur, les artisans par des machines; les méthodes de production ont été radicalement transformées et cette révolution a eu de profondes répercussions sur tous les autres aspects de la vie humaine.

8. Lorsqu'on dit qu'une société a connu la révolution industrielle, on évoque une image précise de sa vie et de sa puissance. On pense à une société qui fait largement appel aux machines, qui se livre à de vastes opérations industrielles et commerciales et qui, pour subvenir aux besoins du plus humble de ses membres, a recours à un ensemble complexe d'échanges internationaux.

9. Pour définir l'industrialisation, on peut dire qu'il s'agit d'une transformation de l'économie caractérisée par l'utilisation de machines, l'accroissement de la production de biens destinés à être vendus et l'emploi dans chaque entreprise d'une main-d'oeuvre salariée.

10. Ainsi définie, l'industrialisation a une portée plus large que celle qui lui est couramment attribuée car en plus de la production proprement dite, elle comprend la "technification" de l'agriculture et même des services. En revanche, ce type de technologie productive ne comprend pas diverses techniques sociales telles que l'organisation administrative, les rapports humains et les relations avec le public.

11. Cependant, il s'agit là d'un aspect de l'industrialisation qui, au même titre qu'une agriculture plus ou moins mécanisée, pourrait marquer le début d'un véritable processus d'industrialisation. D'autre part, les industries de transformation liées à la production agricole, les industries extractives et la construction des voies de communication, par exemple, sont des activités qui rentrent dans l'industrialisation proprement dite.

## 2. Urbanisation

12. La région rurale est celle qu'habite une population qui vit principalement de l'exploitation des ressources naturelles et qui s'organise en groupes poly-fonctionnels variant en importance et en degré de concentration.

13. Le milieu urbain se caractérise par des agglomérations qui se distinguent du pays environnant par une fonction centrale suffisamment développée et diversifiée pour influencer le genre de vie de la majorité des habitants<sup>1/</sup>.
14. Directement ou indirectement, l'industrialisation se rattache à l'urbanisation. Si on peut parler de milieu exclusivement rural lorsqu'il n'y a pas d'industries, on ne peut pas, en revanche, dissocier l'urbanisation de l'industrialisation.
15. La corrélation entre l'urbanisation et l'industrialisation est très étroite. Une étude de l'urbanisation dans tous les pays et territoires du monde a montré, en 1950, que cette corrélation, mesurée par le pourcentage des travailleurs du sexe masculin exerçant une activité non agricole, était de 0,86<sup>2/</sup>.
16. Bien entendu, l'expansion rapide des villes dans les pays insuffisamment développés ne résulte pas toujours de l'industrialisation, ni des politiques et programmes économiques. Les partages politiques, l'arrivée d'un grand nombre de réfugiés ou de personnes déplacées, la conquête de l'indépendance politique, les troubles politiques, des relations tendues avec d'autres pays, de mauvaises récoltes et un niveau de vie peu élevé dans les campagnes sont autant de facteurs qui peuvent contribuer à un accroissement rapide des populations urbaines. Mais il ne faut pas oublier que si l'industrie n'est pas toujours la raison d'être des villes et des bourgs, elle est cependant la principale force d'urbanisation.
17. Il est difficile d'établir des comparaisons rigoureuses parce que la définition d'une population urbaine varie beaucoup d'un pays à l'autre. La définition la plus étroite est celle qu'on a adoptée en Islande, où toutes les localités d'au moins 300 habitants sont considérées comme urbaines; l'une des définitions les plus larges est celle des Pays-Bas, où une localité doit compter au moins 20.000 habitants pour être considérée comme une ville.
18. L'urbanisation est plus que cette notion démographique; du point de vue de la sociologie des changements culturels, elle est une évolution vers un mode de vie : le "citadinisme". On a souvent dit que sociologiquement, le "citadinisme" se caractérise par le fait que des contacts secondaires se substituent aux contacts

---

1/ Les aspects sociaux de l'industrialisation en Afrique au sud du Sahara dans les régions rurales, rapport rédigé par l'UNESCO (Nations Unies, A/AC.35/L.250), p. 5.

2/ Georges Balandier et autres, Changements techniques, économiques et sociaux : Etude théorique (Paris, Conseil international des sciences sociales, 1958).

primaires, que les liens familiaux se relâchent, que l'importance sociale de la famille diminue, que le voisinage disparaît et que les bases traditionnelles de la solidarité sociale s'ébranlent. Ainsi, c'est la notion de "citadinisme" qu'il convient d'étudier lorsqu'on analyse les rapports entre la criminalité et l'évolution sociale qui accompagne le développement économique des pays insuffisamment développés.

19. On a reconnu que la mobilité, les relations impersonnelles, l'association différentielle, l'absence de participation aux groupements communautaires, une culture criminelle organisée et un type social criminel constituaient des caractéristiques urbaines.

20. Le "citadinisme", c'est-à-dire cet ensemble de traits qui caractérise le mode de vie dans les villes, n'est pas l'apanage exclusif des agglomérations qui sont des villes au sens physique et démographique du terme; il n'en reste pas moins que c'est dans les agglomérations de ce genre, notamment dans les métropoles, que ces traits sont les plus accusés.

### 3. La notion de sous-développement

21. On a coutume de considérer la révolution industrielle comme quelque chose qui s'est produit et a changé la face du monde pour se transformer ensuite en un mouvement routinier qui n'a plus rien de révolutionnaire, du moins dans le monde occidental.

22. Or les découvertes scientifiques ont continué et la technologie ne s'est pas arrêtée.

23. Après avoir empiété sur le domaine d'activité de l'artisan comme du manoeuvre, la technique tend actuellement à remplacer par des machines les ouvriers semi-qualifiés - qui eux-mêmes se servent de machines - et les employés. La révolution technique a atteint là son apogée en ce qui concerne la production mécanisée des biens et des services. Ce ne sont plus seulement de nouvelles machines mais des installations industrielles tout entières que l'on invente pour servir cette nouvelle venue qu'est l'automation<sup>3/</sup>.

---

3/ George Soule, What Automation Does to Human Beings (Londres Sidgwick et Jackson, 1956), p. 40.

24. Le propre des machines nouvelles est qu'elles se substituent à l'oeil et au cerveau humains. La possibilité qu'on a de remplacer par des moyens mécaniques des opérations autrefois dirigées et exécutées par l'homme est pour ainsi dire illimitée.

25. Certains pays - ceux qui sont dotés d'un équipement puissant et ont été les promoteurs du développement technique - s'engagent actuellement dans une deuxième révolution industrielle issue de l'électronique, de l'automation et de l'emploi de l'énergie atomique.

26. Il n'est donc plus exact, à l'heure actuelle, d'employer l'expression "pays sous-développés" pour désigner une région géographique. Le phénomène du sous-développement, c'est-à-dire l'inadaptation aux nouvelles formes du changement, se manifeste à des degrés divers dans tous les pays.

#### 4. Objet du présent rapport

27. Aucune société ne peut passer directement d'une économie primitive et simple à une économie complexe. La transition doit être progressive.

28. Dans une société préindustrielle qui cherche à s'industrialiser, des facteurs dynamiques se manifestent par une activité considérable. C'est cette phase de transition qu'on a voulu étudier et non les étapes ultérieures de l'évolution, qui se caractérisent par les changements plus lents et l'instabilité moins grande qu'on trouve dans les pays déjà pleinement développés du point de vue industriel.

29. C'est dans les régions nouvellement industrialisées que l'étude de la désorganisation sociale présente le plus d'intérêt. En Europe, la révolution industrielle a été un processus cumulatif échelonné sur de nombreuses décades au cours desquelles tout le système social s'est progressivement transformé : elle a été précédée ou accompagnée de révolutions dans l'agriculture, le commerce, les systèmes et valeurs politiques, les sciences, les arts et la religion. Dans les régions nouvellement industrialisées d'aujourd'hui, en pleine expansion industrielle, il arrive que les transformations parallèles qui devraient se produire dans les autres secteurs de la vie sociale s'ébauchent à peine et que de ce fait, les bases d'un développement social et économique intégré soient absentes.

30. Ce problème se pose aussi bien dans les pays où une culture d'origine étrangère s'est superposée à une culture autochtone que dans les pays indépendants qui sont restés enracinés dans leur culture traditionnelle.

31. De tous les critères qui peuvent nous aider à traiter le problème de la désorganisation sociale, deux méritent une mention spéciale : la délinquance juvénile et le comportement criminel des adultes; en effet, l'un et l'autre sont souvent l'expression et le résultat d'un manque évident d'adaptation qui existe à d'autres niveaux.

32. La présente étude ne peut se réduire à une comparaison statique entre la criminalité rurale et la criminalité urbaine. Comme elle traite d'un processus dynamique elle doit se faire en profondeur et montrer la croissance d'un phénomène social.

## CHAPITRE II

### CAUSES

#### 1. Evaluation des données

33. Les données quantitatives concernant la délinquance juvénile et la criminalité ne sont guère utilisables telles quelles. Elles ne rendent pas suffisamment compte des facteurs sociaux ou individuels qu'il est indispensable de connaître pour pouvoir procéder à une analyse scientifique. Les statistiques établies à des fins purement administratives ne peuvent être utilisées directement. Les difficultés se multiplient lorsque l'enquête porte sur des pays qui ont à résoudre les problèmes que pose un développement économique rapide, et où la situation sociale est souvent mouvante.

34. Les données provenant d'un certain nombre de villes d'Afrique occidentale et orientale ont montré que des chiffres bruts obtenus à partir d'échantillons mal définis au sujet de la délinquance juvénile et de la criminalité par exemple, n'avaient qu'une valeur sociologique fort limitée. Même lorsque les faits pris en considération avaient été convenablement recensés, il était très difficile d'en évaluer la portée sans étudier le milieu social de façon approfondie. Dans ces conditions, ce ne sont pas des monographies qu'il faut écrire dans ce domaine.

35. Si les lois pénales en vigueur s'inspirent parfois de normes d'origine extérieure, l'interdit qu'elles jettent sur certains types de comportement est le plus souvent conforme aux conceptions morales dominantes de la population locale. Des actes condamnés par les lois en vigueur peuvent être considérés comme normaux par rapport aux critères de la société traditionnelle.

36. Ainsi, un acte peut fort bien n'être considéré comme délictueux que parce qu'il y a transfert d'un système juridique à un autre système incompatible avec le premier.

37. S'il est difficile de procéder à une analyse statistique qui permettrait d'apprécier l'incidence du développement économique et de l'urbanisation sur la criminalité et la délinquance, c'est surtout parce qu'on ne peut pas établir de distinction bien nette entre les villes et les campagnes.

38. Il n'existe pas de délimitation marquée entre les zones rurales et les zones urbaines mais toute une série de gradations qui conduisent insensiblement d'un extrême à l'autre. Etant donné l'imprécision de la classification de base, les recherches statistiques entreprises dans le domaine considéré sont sujettes à caution.

39. C'est ainsi que dans sa communication sur l'Egypte, la République arabe unie signale que les statistiques relatives aux villes ne comprennent pas toutes les zones urbaines de l'Egypte parce qu'on a constaté que les statistiques criminelles de certaines villes englobaient également des zones rurales.

40. Ces circonstances particulières mises à part, on admet généralement qu'à l'heure actuelle, les statistiques relatives aux phénomènes sociaux laissent beaucoup à désirer. Pour ce qui est de la criminalité et de la délinquance, il semble que le nombre des infractions qu'on ne découvre pas ou qu'on tolère soit très supérieur aux chiffres donnés dans les statistiques des tribunaux et des prisons. Quant aux statistiques policières, il semble également que le nombre des délits dont la police n'a pas connaissance ou dont elle n'est pas saisie soit loin d'être négligeable. Ainsi, même dans certains pays très développés, bien des actes tombant sous le coup de la loi se commettent chaque jour dans le "monde des affaires". De plus, l'interventionnisme croissant de l'Etat dans de nombreux secteurs, notamment dans l'industrie et dans les travaux publics, permet à certains de profiter abusivement de leur situation pour se procurer des avantages qui, obtenus plus ouvertement, eussent donné lieu à des poursuites<sup>1/</sup>.

41. De plus, la loi est appliquée avec plus ou moins de rigueur selon l'endroit. C'est ainsi qu'à Hong-kong, le nombre des jeunes délinquants traduits devant les magistrates' courts a atteint le chiffre exceptionnellement élevé de plus de 55.000 en 1954-1955; il ne s'agissait, dans plus de 90 pour 100 des cas, que de contraventions sans gravité telles que refus de circuler ou colportage sans

---

1/ Manuel Lopez-Rey, "New criminological approaches to the prevention of crime and treatment of offenders". Mémoire présenté au deuxième Colloque international de criminologie, Copenhague, octobre 1959 (miméo).

permission. Les autorités ayant libéralisé quelque peu le régime d'octroi des permis de colportage, ce chiffre est tombé à 30.947 en 1955-1956<sup>2/</sup>.

42. En outre, les systèmes pénaux sont variés et parfois divergents. Les limites d'âge supérieure et inférieure de la catégorie des jeunes délinquants varient suivant les pays et les territoires. Dans certains pays, les mineurs "ayant besoin de soins et de protection" ou "en danger moral" ne peuvent pas être légalement considérés comme des délinquants, de sorte qu'ils ne figurent pas dans les statistiques criminelles; dans d'autres pays, le nombre des cas de délinquance juvénile est anormalement élevé du fait qu'il comprend des formes de comportement typiquement juvéniles qui ne sont généralement pas considérées comme délictueuses (école buissonnière, abandon du domicile familial, indiscipline, espiègleries, etc.).

43. C'est pourquoi les statistiques ne sont pas comparables d'un pays à l'autre. Parfois, elles ne sont pas non plus comparables, dans un pays ou territoire donné, d'une époque à l'autre.

44. Les statistiques doivent s'interpréter avec prudence. Bien que dans un certain nombre de pays, l'incidence de la criminalité et de la délinquance semble plus élevée dans les villes que dans les campagnes, il serait assez prématuré de dégager des conclusions générales et définitives étant donné que les données disponibles sont incomplètes et peu comparables et qu'il est difficile de bien distinguer au départ entre les caractéristiques des villes et celles des campagnes. Dans ces conditions, les milieux urbains et les milieux ruraux ne se prêtent guère à une étude comparée.

45. Les données présentées ici permettront de comparer, à des fins de corrélation, les statistiques de la criminalité urbaine et rurale pour une longue période et d'établir ainsi le rapport qui existe entre l'accroissement relatif de la criminalité urbaine et l'urbanisation ou l'industrialisation.

#### 1. Yougoslavie

46. Les statistiques officielles donnent les chiffres suivants pour la période 1950-1956. En 1950, les tribunaux ont condamné 91.024 délinquants, soit

---

<sup>2/</sup> Etude spéciale sur les conditions sociales dans les territoires non autonomes,  
Publication des Nations Unies, No de vente 58.VI.B.2.



558 pour 100.000 habitants de tous âges; en 1951, ils en ont condamné 100.290, soit 607 pour 100.000 habitants; en 1952, 131.180, soit 785 pour 100.000 habitants; en 1953, 113.413, soit 671 pour 100.000 habitants; en 1954, 120.131, soit 693 pour 100.000 habitants; en 1955, 139.105, soit 734 pour 100.000 habitants; en 1956, 134.289, soit 702 pour 100.000 habitants.

47. On note surtout un accroissement du nombre des atteintes à la propriété, à la personne physique et à la réputation. C'est ainsi qu'ont été condamnées pour atteintes à la propriété : 17.092 personnes en 1950, 25.055 en 1951, 28.821 en 1952, 26.083 en 1953, 27.867 en 1954, 30.300 en 1955 et 31.113 en 1956 (soit respectivement 18,7, 25, 22, 23, 23,3, 23,5 et 23,6 pour 100 du nombre total des personnes condamnées au cours de l'année considérée).

48. On observe la même tendance dans le cas des atteintes à la personne physique. Le nombre des personnes condamnées pour infractions de cette nature a été de 11.895 en 1950, de 14.628 en 1951, de 21.791 en 1952; de 23.442 en 1953, de 27.726 en 1954, de 30.389 en 1955 et de 27.899 en 1956 (soit respectivement 13, 14,5, 16,6, 20,6, 23, 21,7 et 20,8 pour 100 du nombre total des personnes condamnées au cours de l'année considérée).

49. Enfin, il en va de même des atteintes à la réputation. Le nombre des personnes condamnées pour des infractions de cette nature a été de 14.858 en 1950, de 17.943 en 1951, de 23.576 en 1952, de 24.816 en 1953, de 26.519 en 1954, de 29.961 en 1955 et de 27.812 en 1956 (soit respectivement 16,4, 17,9, 17,1, 21,8, 22,2, 21,6 et 20,7 pour 100 du nombre total des personnes condamnées au cours de l'année considérée).

50. Quant aux infractions économiques, leur nombre ne semble pas avoir augmenté dans l'ensemble mais il a varié, pour certaines années, dans des proportions appréciables.

## 2. République arabe unie (Egypte)

51. Pour dégager les tendances de la criminalité dans les zones urbaines et rurales entre 1947 et 1957, on a pris 1947 comme année de référence pour les infractions les plus graves comme pour les autres.

52. Pour ce qui est des infractions les plus graves commises au cours de la période considérée, l'évolution peut se résumer comme suit :

- 1) D'une manière générale, le nombre des infractions a été en diminuant de 1947 à 1952, la régression étant plus marquée dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Les années 1950 et 1952 font exception.
- 2) Depuis 1952, le nombre des infractions a, dans l'ensemble, été en augmentant.
- 3) L'augmentation a été plus forte dans les zones urbaines que dans les zones rurales. L'année 1956 fait exception.

53. En général, le nombre des infractions les plus graves tend donc à augmenter davantage dans les zones urbaines et à diminuer davantage dans les zones rurales.

54. Pour ce qui est des autres infractions enregistrées au cours de la même période, l'évolution peut se résumer comme suit :

- 1) D'une manière générale, le nombre des infractions a été en augmentant de 1949 à 1956. Il a fléchi brusquement en 1957.
- 2) Il a accusé une augmentation plus progressive - et, en 1957, une diminution plus marquée - dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

55. En général, le nombre des infractions tend donc à augmenter davantage dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

Il faut également préciser la nature des infractions :

A. Infractions commises dans l'ensemble du territoire égyptien

56. Les statistiques criminelles pour 1957 montrent que sur 100.000 habitants, 52 se sont rendus coupables d'infractions graves et 1.851 d'autres infractions.

Les infractions graves les plus courantes ont été les suivantes :

- |   |         |
|---|---------|
| 1) Meurtres   | (9 cas) |
| 2) Coups et blessures   | (8 cas) |
| 3) Tentatives de meurtre  | (6 cas) |
| 4) Vols   | (6 cas) |
| 5) Incendie volontaire, dévastation de plants et empoisonnement de bestiaux | (5 cas) |

Les autres infractions les plus courantes ont été les suivantes :

- |                            |           |
|----------------------------|-----------|
| 1) Vols                    | (398 cas) |
| 2) Voies de fait           | (357 cas) |
| 3) Blessures involontaires | (148 cas) |
| 4) Fraudes                 | (85 cas)  |

B. Infractions commises dans les zones urbaines

57. Si l'on compare les statistiques criminelles des infractions les plus graves pour 1957 et les statistiques correspondantes pour 1947, on constate que :

- 1) Les infractions contre la personne (meurtres, tentatives de meurtre, coups et blessures, etc.) ont été moins nombreuses en 1957 qu'en 1947, la régression étant plus marquée dans les zones urbaines (moins 22 pour 100) que dans les zones rurales (moins 15 pour 100).
- 2) Les infractions contre les biens (vols, tentatives de vol, incendie volontaire, empoisonnement de bestiaux, dévastation de plants, etc.) ont été moins nombreuses en 1957 qu'en 1947, la régression étant plus forte dans les zones rurales (moins 53 pour 100) que dans les zones urbaines (moins 27 pour 100).
- 3) Les infractions sexuelles ont été moins nombreuses en 1957 qu'en 1947, la régression étant sensiblement la même dans les zones urbaines (moins 27 pour 100) que dans les zones rurales (moins 28 pour 100).
- 4) Les infractions contre la chose publique (corruption, faux, soustraction, etc.) ont été plus nombreuses en 1957 qu'en 1947.

58. Le nombre des infractions telles que les attentats à la pudeur, la diffamation, les injures et le vagabondage a sensiblement augmenté dans les zones urbaines et diminué dans les zones rurales. En revanche, on a enregistré une régression marquée, dans les zones urbaines, des infractions telles que l'empoisonnement de bestiaux, la dévastation de plants, les voies de fait et les délits de rébellion, les homicides et les vols. L'évolution a été la même dans les zones rurales sauf pour les voies de fait et les délits de rébellion, dont le nombre a augmenté de 303 pour 100.

Variations du taux des infractions les plus graves 1947-1957

<u>Type d'infraction</u>	<u>Zones urbaines</u>	<u>Zones rurales</u>
Meurtres	-12%	-11%
Tentatives de meurtre	-24%	+ 5%
Coups et blessures (ayant entraîné la mort)	-21%	-29%
Coups et blessures	-30%	-25%
Vols	-21%	-38%
Tentatives de vol	-10%	-60%
Incendie volontaire, empoisonnement de bestiaux, dévastation de plants	-51%	-62%

Variations du taux des autres infractions 1947-1957

<u>Type d'infraction</u>	<u>Zones urbaines</u>	<u>Zones rurales</u>
Voies de fait et délits de rébellion	- 9%	+ 3%
Homicides	- 8%	- 6%
Blessures	+17%	+23%
Blessures involontaires	+10%	+13%
Attentats à la pudeur	+235%	-17%
Diffamation écrite et verbale	+56%	-11%
Vols	- 7%	-10%
Empoisonnement de bestiaux et dévastation de plants	-40%	- 1%
Vagabondage	+47%	-12%

3. Union sud-africaine

Nombre de poursuites intentées par rapport au nombre d'habitants

	<u>Nombre d'habitants</u> (Estimation)	<u>Nombre de poursuites</u>	<u>Nombre de poursuites</u> <u>pour 1.000 habitants</u>
1935	8.688.500	692.621	80
1940	10.341.200	831.345	80
1945	11.248.000	856.349	76
1950	12.789.000	1.183.186	92
1955	14.126.000	1.649.893	117

Statistique des infractions graves

(La définition de l'"infraction grave" a été modifiée en 1948-1949 et couvre maintenant beaucoup plus d'infractions)

<u>Année</u>	<u>Nombre d'infractions</u>
1940	49.411
1945	69.036
1950	148.786
1955	193.986

59. Les données relatives aux meurtres commis à l'aide d'une arme tranchante seront, semble-t-il, très significatives. En 1940, 1.349 personnes dont 188 femmes, ont été accusées de ce chef; en 1945, 2.475 personnes (dont 410 femmes); en 1950, 4.336 personnes (dont 518 femmes) et en 1955, 6.080 personnes (dont 888 femmes). On peut aussi déduire de l'augmentation du nombre des actes de violence ayant entraîné la mort (2.544 en 1950, 3.639 en 1955), que le nombre des infractions comportant violences a augmenté dans des proportions considérables.

Nombre et nature des infractions commises de 1948 à 1957

	<u>1948</u>	<u>1949</u>	<u>1950</u>	<u>1951</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>	<u>1955</u>	<u>1956</u>	<u>1957</u>
1) Actes de gangstérisme	12	18	16	13	50	48	49	14	16	74
2) Viols	1.197	1.415	1.547	1.533	1.655	2.119	2.636	2.684	2.586	2.656
3) Assassinats	2.526	2.534	2.585	2.788	3.189	3.047	2.887	2.619	3.010	3.845
4) Meurtres	489	576	560	552	710	794	900	916	969	828
5) Vols simples	18.660	16.893	15.795	16.336	14.929	16.754	19.709	21.432	21.845	23.573
6) Vols à la tire	691	613	563	547	625	630	653	624	733	1.043
7) Vols avec violences	899	923	1.000	1.225	1.203	1.185	1.422	1.606	1.851	2.131
8) Actes de banditisme	3.145	2.684	1.978	1.920	1.926	1.670	1.586	1.771	2.376	3.807
9) Menaces dans l'intention de voler	130	97	85	78	95	100	110	80	88	149
10) Escroqueries	1.084	1.240	1.217	1.124	1.037	1.304	1.509	1.683	2.687	2.013

4. Thaïlande

Nombre total d'infractions

Zones urbaines et zones rurales

<u>Année</u>	<u>Nombre de cas</u>	
	<u>Bangkok-Dhonburi</u>	<u>Province</u>
1948	42.276	183.887
1949	35.948	210.814
1950	56.205	204.090
1951	55.333	184.774
1952	61.057	188.333
1953	151.268	242.282
1954	130.880	255.888
1955	142.172	264.547
1956	201.004	315.849
1957	139.618	293.454

60. On a enregistré dans les régions de Bangkok et de Dhonburi 1.115 cas de délinquance juvénile en 1952, 1.071 en 1953, 1.203 en 1954, 1.288 en 1955, 1.580 en 1956 et 1.356 en 1957.

5. République de Corée

<u>Type d'infraction</u>	<u>Nombre de cas</u>	
	<u>1956</u>	<u>1957</u>
Vols	9.786	9.881
Blessures	4.343	6.339
Soustraction de marchandises	950	1.634
Fraudes	772	1.169
Détournements et malversations	711	1.187
Vols avec violences	591	769
Violences	505	963
Menaces	420	571
Homicides	357	-
Corruption	247	383
Infractions à la législation sur le jeu	-	1.456
Divers	5.709	7.114
Total	24.391	31.466

61. En ce qui concerne les mineurs délinquants, on a également enregistré un très grand nombre de vols et très peu d'infractions comportant violences, comme il ressort du tableau suivant :

Mineurs délinquants : nombre d'infractions relevées

	<u>1956</u>	<u>1957</u>
Vols	2.422	3.564
Menaces	168	116
Vols avec violences	141	106
Blessures	140	121
Violences	40	41
Divers	320	502
Total	3.231	4.600

62. Il va de soi que les chiffres que l'on vient de donner à propos de cinq pays ne répondent pas à toutes les exigences de la présente enquête. Tout d'abord, ils ne couvrent pas entièrement la criminalité des adultes, la délinquance juvénile et la prostitution. En fait, seule la communication de la Thaïlande contient des données sur la délinquance juvénile et aucun pays n'a fourni de renseignements sur la prostitution. En outre, les données présentent des lacunes; dans le cas de la République de Corée par exemple, les chiffres ne se rapportent qu'à deux ou trois années récentes parce que les statistiques antérieures ont été perdues pendant les hostilités. Dans d'autres cas, les séries se rapportent à une période de dix ans ou davantage mais comme elles n'indiquent que le taux d'ensemble de la délinquance, elles ne sont pas suffisamment détaillées pour présenter un réel intérêt.

63. Si l'on se fonde sur les critères habituels, on est obligé de reconnaître que les données dont on dispose à l'heure actuelle ne sont pas suffisantes pour permettre une étude statistique approfondie des tendances de la criminalité. Cette remarque s'applique surtout aux renseignements relatifs aux types d'infractions et de délinquants.

64. Par conséquent, bien que les statistiques criminelles des pays en voie de développement économique semblent traduire, le plus souvent, un accroissement continu de la délinquance juvénile et de la criminalité des adultes, on ne peut ni contester ni affirmer en toute certitude qu'il existe un lien de corrélation.

65. La même observation s'applique, dans une large mesure, aux statistiques criminelles des pays industrialisés; toutefois, il faut se rappeler que ces pays

sont généralement mieux équipés du point de vue technique, de sorte qu'ils peuvent utiliser des méthodes d'enquête statistique plus efficaces.

66. Les corrélations statistiques confèrent sans doute quelque vraisemblance à l'hypothèse selon laquelle l'urbanisation provoque une augmentation de la criminalité, mais une corrélation statistique n'est assurément pas une preuve et les variations à long terme du taux de délinquance peuvent fort bien s'expliquer autrement. Pendant une période de 50 à 100 ans, une foule d'autres facteurs qui n'ont pas encore été identifiés ou analysés peuvent influencer sur l'évolution.

67. Très souvent pourtant, on considère que le développement industriel et la croissance rapide des villes qui en est résultée au cours de ces dernières années, notamment dans les pays insuffisamment développés, sont étroitement liés à l'apparition ou à l'augmentation de la criminalité et de la délinquance juvénile.

68. Dans la communication de la Yougoslavie, il est dit que l'augmentation de la criminalité et les données globales sur la délinquance pendant la période d'après guerre confirment la thèse selon laquelle le développement économique et l'évolution sociale ont, au début, une influence incontestable sur la criminalité.

69. Les auteurs de la communication adressée par l'Union sud-africaine signalent, à propos du rapport qu'il y aurait entre l'urbanisation et l'industrialisation d'une part, et la criminalité d'autre part, que leur pays "atteste, de façon très caractéristique, l'existence d'un lien entre les deux phénomènes. Le seul fait que de 1912 à 1955, le nombre des personnes poursuivies au pénal est passé de 46 pour 1.000 à 117 pour 1.000 montre clairement dans quel sens évolue l'incidence des comportement antisociaux".

70. La communication de la Thaïlande montre les arguments que l'on peut faire valoir en faveur de l'existence d'une telle relation et ses auteurs croient pouvoir conclure que "le développement de l'urbanisation, notamment aux abords de la zone métropolitaine de Bangkok, a provoqué une augmentation de la criminalité dans les villes".



## 2. Idées erronées sur les effets de l'industrialisation

71. L'industrialisation elle-même ne peut être considérée, à proprement parler, comme provoquant la criminalité; en soi, elle n'est pas un facteur criminogène. Il est essentiel de distinguer entre les "facteurs", dont l'action est déterminante, et les "conditions", qui favorisent l'apparition ou le jeu de ces facteurs. L'industrialisation n'est qu'une forme du développement économique; elle ne provoque pas fatalement l'apparition de facteurs favorables à la criminalité et ne va pas non plus nécessairement de pair avec elle.

72. Il est faux que le surpeuplement, les taudis, le chômage, la pauvreté, la misère, la délinquance et la criminalité, les diverses formes d'exploitation de la main-d'oeuvre, l'insalubrité, la maladie et tous les autres phénomènes souvent associés à l'urbanisation rapide soient inhérents au processus d'industrialisation.

73. En fait, certains d'entre eux résultent moins de la croissance de l'industrie que des changements politiques, culturels, juridiques ou intellectuels qui peuvent l'accompagner<sup>3/</sup>.

74. C'est ainsi que la disparition des formes traditionnelles du contrôle social et l'apparition de comportements anti-sociaux souvent considérés comme des conséquences directes de l'industrialisation, sont parfois le résultat d'une législation qui sape l'autorité des anciens dans une collectivité pré-industrielle.

75. Bien plus, une guerre ou des troubles civils comportant le recours à la force peuvent engendrer des maux sociaux qu'on impute parfois à tort au processus d'industrialisation.

76. Il faut combattre la tendance actuelle qui consiste à attribuer aux transformations techniques certains résultats de l'évolution politique et administrative.

77. Les auteurs de la communication de la République de Corée se réfèrent à des facteurs de ce genre lorsqu'ils soulignent que "le taux élevé que l'on a constaté pour le vol simple et le vol avec violences s'explique directement ou indirectement par les difficultés économiques d'un groupe composé de réfugiés migrants qui n'ont pas réussi à s'adapter à leur nouveau milieu, rural ou urbain, et d'anciens militaires, dont certains sont des invalides de guerre, qui sont aigris et se

---

3/ Méthodes et problèmes de l'industrialisation des pays sous-développés  
(Publication des Nations Unies, No de vente 1955.II.B.1), p. 140.

reclassent difficilement dans le milieu auquel ils appartenaient autrefois"; ils ajoutent que "la baisse de la moralité consécutive aux troubles politiques, économiques et sociaux a contribué à augmenter le taux de la criminalité".

78. Toutefois, il ne faudrait pas croire que le développement économique ne suscite aucun problème social. Pendant la phase de transition, de sérieux problèmes d'inadaptation surgissent fatalement. Lorsque la structure sociale présente des insuffisances graves par suite de la rapidité et de l'irrégularité du rythme de l'évolution sociale, on aboutit nécessairement à une certaine désorganisation sociale. Etant donné la nature même de l'évolution sociale, les crises sont aussi normales que la prospérité, la désorganisation sociale aussi normale que l'organisation sociale et le changement aussi normal que la stabilité. Après la phase de transition, de nouvelles formes d'équilibre apparaissent.

79. Mais on n'a pas encore pu déterminer correctement la nature et l'ampleur de la désorganisation et des modifications de structure que les collectivités subissent dans un pays en voie de développement et de modernisation, ni la relation précise qui existe, depuis quelques années, entre l'expansion rapide de la collectivité urbaine d'une part et l'augmentation de la criminalité et de la délinquance juvénile d'autre part. Il faut attendre, pour tirer des conclusions définitives, d'avoir fait de nouvelles études et mis au point de meilleurs instruments statistiques.

80. Malgré l'insuffisance des recherches actuelles, il résulte de rapports dignes de foi et du témoignage d'observateurs expérimentés que cette relation est étroite, que la ville est sans aucun doute cause de l'apparition de nombreuses formes de criminalité, que la délinquance juvénile, en particulier, atteint de plus en plus les pays qui subissent des transformations sociales et économiques rapides, et que dans ces pays la délinquance juvénile est un phénomène spécifiquement urbain<sup>4/</sup>.

### 3. Etude des causes

81. L'un des phénomènes sociaux qui accompagnent généralement le développement économique est l'exode vers les villes. Le sous-développement général ou partiel des régions rurales favorise les migrations massives vers les centres industriels. A mesure que le développement économique se poursuit, le rythme des migrations

---

4/ Le phénomène de l'urbanisation en Asie et en Extrême-Orient : Compte rendu du stage d'études de l'UNESCO et de l'ONU, Bangkok, 8-18 août 1956 (UNESCO, SS.57.V.7.A).

de la campagne à la ville s'accélère. Les agglomérations se multiplient et celles qui existent déjà prennent une expansion rapide; de ce fait, le volume des migrations prend de l'importance par rapport à la population totale.

82. Enfin, quand l'urbanisation a atteint un point tel qu'une forte proportion de la population se trouve installée dans les villes, la population agricole a diminué de façon tellement radicale qu'il ne lui est plus possible désormais de fournir des contingents nombreux au peuplement urbain.

83. Il est malaisé d'aboutir à une conclusion générale au sujet des migrations internes parce qu'il est difficile d'en mesurer l'ampleur. Cependant, il est incontestable que ce phénomène est lié à l'industrialisation et à l'urbanisation par des rapports des plus complexes. L'étude des aspects les plus caractéristiques de ces rapports ne va pas sans difficultés et l'on ne peut guère l'entreprendre dans l'état actuel de nos connaissances.

84. Les communications d'un certain nombre de pays établissent clairement que la population a augmenté dans les régions urbaines. Celle de la Yougoslavie indique que, d'après les données statistiques, l'expansion industrielle et les investissements dans de nouveaux secteurs de l'économie dépassent largement le niveau de l'avant-guerre. Cette industrialisation intensive s'appuie surtout sur des travailleurs nouvellement formés, dont la plupart sont originaires des villages. Les caractéristiques de la population urbaine évoluent rapidement. Numériquement, la population urbaine a augmenté de 30 pour 100 par rapport à l'avant-guerre; dans certaines régions et notamment dans les grands centres industriels, cette proportion atteint ou même dépasse 50 pour 100.

85. Dans la République de Corée, la population urbaine n'a cessé de s'accroître, passant de 11,6 pour 100 de la population totale en 1940 à 17,7 pour 100 en 1952 et à 31,3 pour 100 en 1955.

86. Dans la province égyptienne de la République arabe unie, la proportion des citadins a augmenté progressivement au cours des cinquante dernières années.

Il ressort des recensements que le taux d'accroissement était de 19 pour 100 en 1917, de 21 pour 100 en 1927, de 25 pour 100 en 1937 et de 31 pour 100 en 1947. Pour 1957, on l'a évalué à 33 pour 100. Dans tous les cas, ce taux dépasse celui de l'accroissement général de la population.

87. Dans l'Union sud-africaine, la population urbaine n'atteignait par un quart de la population totale en 1904; en 1951, elle en représentait 42,6 pour 100.

88. Lorsque nous cherchons à isoler les facteurs criminogènes dans des sociétés en voie de développement, nous devons nous rappeler que les incidences sociales du progrès technique mettent en jeu des rapports complexes de causalité; il demeure impossible de prévoir toutes les conséquences de ce progrès et il semble difficile de discerner clairement tous les facteurs sociaux qui lui sont antérieurs.

La situation des pays développés (où bien des facteurs restent constants malgré les progrès de la technique) diffère considérablement de celle des pays en voie de développement, où de nombreuses transformations se produisent simultanément sous l'influence, non seulement du progrès des connaissances techniques, mais aussi des contacts culturels et même des réformes sociales et politiques<sup>5/</sup>.

89. Deux facteurs criminogènes qui ont leur origine dans les migrations internes rapides et inorganisées valent d'être examinés de plus près. Ce sont le facteur culturel et les difficultés économiques.

a) Le facteur culturel

90. La transformation du monde depuis le moyen-âge jusqu'à l'époque moderne a été essentiellement le résultat des progrès techniques, bien que d'autres éléments - idées nouvelles, moeurs, nouvelles institutions économiques et politiques - soient également intervenus.

91. La domination d'un peuple par un autre, l'équilibre des populations, les dynasties, des systèmes religieux tout entiers ont été remis en cause par certains changements techniques, de même que les inventions qui sont à l'origine de ces changements résultaient elles-mêmes de nouvelles attitudes à l'égard de la nature et de l'homme.

92. Le dynamisme des sociétés implique un réaménagement continu de leurs éléments constitutifs. Les transformations sociales qui en résultent entraînent la disparition des relations institutionnelles et des modes de comportement qui, auparavant, faisaient partie intégrante de la structure sociale.

93. Après des transformations rapides, de nouvelles attitudes tardent à se dégager; une société peut poursuivre son existence en conservant les normes et les définitions

<sup>5/</sup> G. Balandier, "Une table ronde sur les implications sociales du progrès technique", Revue internationale des sciences sociales, vol.II, No 3, p. 481.

d'une époque révolue. C'est là un phénomène qu'on rencontre généralement dans les cataclysmes sociaux tels que les guerres, les défaites militaires et les révolutions : les normes deviennent périmées avant qu'il ne s'en crée de nouvelles.

94. L'incapacité de la culture à suivre le rythme des bouleversements matériels explique en partie ce décalage. Rien ne change plus lentement qu'une idée. Les transformations techniques rencontrent moins de résistance parce qu'on prend plus facilement conscience de leurs avantages.

95. La détérioration des conditions urbaines ou la lenteur excessive des améliorations donne souvent la mesure de la disparité entre le rythme de l'évolution technique et celui de l'évolution sociale.

96. Les ouvrages relatifs à divers groupes sociaux de l'Asie du Sud-Est ou de l'Afrique au sud du Sahara évoquent ou décrivent souvent les effets radicaux qu'un développement économique accéléré, associé en fait à la culture occidentale des colonisateurs, produit sur les civilisations et structures sociales traditionnelles.

97. Il n'est manifestement pas possible de considérer les diverses cultures africaines comme relevant d'un système unique. Les différences entre les communautés islamiques du Soudan occidental, les Hottentots, les Bougandas, les Boschimans et les Pygmées du Congo sont telles qu'il serait absurde de les ranger dans une même catégorie culturelle.

98. La nature des changements culturels est déterminée par des facteurs et des circonstances que l'étude d'une seule culture, ou même de la culture indigène et de la culture superposée prises séparément, ne permet pas d'évaluer. Le contact des deux cultures produit quelque chose de nouveau.

99. L'étude des changements culturels doit prendre en considération trois types de phénomènes : l'impact de la culture étrangère; l'essence de la vie indigène sur laquelle il s'exerce; et les transformations autonomes nées de l'interaction des deux cultures. L'impact de la culture étrangère est une source de conflit, de coopération ou de compromis. De plus, l'effet qu'elle produit est profondément influencé par les divisions et contradictions qui existent du côté européen, d'une part entre le missionnaire et l'entrepreneur, d'autre part entre la Realpolitik de la colonisation, l'ordre juridique et les exigences de l'activité économique<sup>6/</sup>.

6/ B. Malinowski, The Dynamics of Cultural Change, (New Haven, Yale University Press, 1946), p. 4.

100. Cependant, dans les villes, points de rencontre de groupes ethniques, les particularités locales s'émeussent, se transforment et présentent une plus grande uniformité. Cette uniformité offre une base commune pour la vie urbaine mais elle aboutit à la décadence de la culture et à la perte de l'héritage culturel.
101. Dans les sociétés statiques et hautement intégrées, le statut et le rôle social sont déterminés par la coutume et l'individu n'a guère l'occasion de s'écarter des normes imposées par le groupe. Il continue de se comporter de la façon traditionnellement admise pour la place qui lui est assignée dans la société et il passe de l'enfance à la maturité et à la mort à peu près comme l'on fait ses ancêtres. Telle est la situation qui règne dans un milieu rural où les cellules sociales sont bien intégrées et relativement restreintes, et où les relations personnelles directes prédominent.
102. Dans les villes, au contraire, les contacts sont impersonnels. C'est ce que l'on veut dire quand on affirme que la vie urbaine se caractérise par des contacts secondaires plutôt que primaires. Pour directs qu'ils puissent être, les contacts humains, dans les villes, restent impersonnels, superficiels, transitoires et partiels. On peut donc voir dans la réserve, dans l'indifférence, dans l'attitude blasée qui caractérisent les relations des citoyens autant de moyens de se préserver des exigences et des espérances d'autrui<sup>7/</sup>.
103. L'uniformité des sociétés intégrées disparaît sous l'influence de la vie urbaine et de l'individualisme toujours plus grand qui la caractérise.
104. Le travail et la vie en commun, pour des individus qui n'ont aucune affinité sentimentale ou affective, encouragent l'esprit de compétition, l'égotisme et l'exploitation mutuelle.
105. Il va de soi que ces divers types d'interaction produisent des types différents de personnalité.
106. Il n'est pas facile de déterminer les effets que les transformations techniques et l'industrialisation exercent sur la famille. Ces effets se distinguent mal de ceux que produisent, par exemple, les transformations politiques et les progrès de l'éducation.
107. En tout cas, les relations familiales subissent des changements importants dans les sociétés urbaines. La famille élargie tend à perdre sa cohésion et la famille conjugale à mener une existence indépendante.

---

7/ Louis Wirth, Community Life and Social Policy, (Chicago, University of Chicago Press, 1956), p. 6.

108. L'apparition de la famille restreinte ne signifie pas que les relations de parenté, au sens le plus large, aient perdu toute efficacité. Les rapports entre apparentés, dispersés à travers la ville, ne sont rompus que dans une minorité de cas et ils se manifestent par des visites, la participation aux fêtes, l'entraide. La solidarité continue à jouer, par exemple pour aider à l'éducation ou à l'établissement des jeunes. Le pouvoir d'attraction des groupes familiaux demeure considérable et le devoir de venir en aide à tout parent se fait encore fortement sentir. Mais alors que l'attitude traditionnelle à l'égard de la famille élargie subsiste, parfois au détriment des devoirs et responsabilités mutuels des époux, les liens entre ses membres se relâchent et il en résulte souvent un profond sentiment d'insécurité<sup>8/</sup>.

109. Les transformations économiques et sociales influent de plusieurs autres façons sur la structure et sur l'organisation familiales ainsi que sur les relations entre parents. C'est ainsi que les femmes peuvent se procurer un revenu en occupant un emploi salarié ou en se livrant au commerce, de sorte qu'il leur est plus facile de rompre leurs liens conjugaux et de se rebeller contre la condition inférieure que leur imposent certains systèmes traditionnels.

110. Il convient d'insister sur les changements qui affectent le comportement procréateur. Le désir général de procréation reste très vif et la crainte de la stérilité provoque parfois la rupture du mariage; cependant, on voit apparaître chez les citadins éduqués un désir de limiter les naissances pour assurer une meilleure éducation aux enfants<sup>9/</sup>.

111. La condition de la femme subit également l'influence du progrès technique, qui élimine une grande partie des tâches familiales traditionnelles et, en permettant à la femme de s'absenter de son foyer, atténue les différences entre les sexes. Il se peut qu'ainsi la femme ne joue plus - ou ne joue plus qu'en partie - son rôle traditionnel d'éducatrice des enfants.

112. Les familles sont devenues moins nombreuses dans presque toutes les régions industrialisées. Il est possible que des raisons biologiques interviennent ici; il ressort d'une expérience récente, dont les résultats ont été soigneusement

---

8/ "Evolution et problèmes de la famille urbaine en Afrique au sud du Sahara", rapport de l'UNESCO (document des Nations Unies A/AC.35/L.278), p. 34.

9/ Ibid., p. 45.

vérifiés, que des rats sous-alimentés faisaient preuve d'une plus grande activité sexuelle et avaient des portées plus nombreuses que des rats abondamment nourris de protéines. Il est cependant probable que, comme dans la plupart des cas où de nombreux facteurs entrent en jeu, les changements ne peuvent pas être attribués à une cause unique.

113. On emploie souvent le terme de "détribalisation" pour désigner le phénomène de l'assimilation aux conditions urbaines. Cela soulève la question des valeurs traditionnelles dans une société en transition. L'empreinte d'une culture sur les habitudes et sur le comportement du groupe ne s'efface pas aisément. Même lorsqu'elles semblent avoir été rejetées, les institutions coutumières exercent une influence subtile sur celles qui les remplacent, et souvent les transforment. Bien des valeurs traditionnelles survivent au déracinement des populations rurales et subsistent dans les masses urbaines, aussi éloignées de leurs origines qu'elles puissent paraître.

114. Si l'on prend pour critère la rupture des liens avec la communauté d'origine, on constatera qu'en fait, très peu de citadins peuvent être considérés comme entièrement "détribalisés". Même le fait d'être né dans une ville ne signifie pas forcément l'abandon du mode de vie traditionnel. Il reste que les générations nouvelles grandissent dans une ignorance à peu près totale des traditions du village et que ceux qui fréquentent l'école se pénètrent d'idées souvent opposées aux croyances et coutumes de leur milieu familial.

115. De plus, le citadin entretient des rapports lointains avec de nombreuses personnes dont certaines se trouvent dans la même ville, d'autres dans des agglomérations éloignées; il en allait tout autrement des groupes locaux d'autrefois qui étaient homogènes. Les moyens de communication de masse - radio, cinéma, télévision, presse - sont venus s'ajouter aux modes de communication traditionnels - rumeurs, bavardages et contacts personnels, l'école, le marché, l'église, etc.<sup>10/</sup>

116. Les paysans qui émigrent vers les villes, les centres miniers ou les plantations éprouvent un sentiment profond de solitude et de déracinement. Ils réagissent contre leur isolement en cherchant la compagnie de parents, d'amis et personnes originaires du même village ou de la même région, avec lesquels ils

<sup>10/</sup> E. Ericksen, Urban Behaviour (New York, Macmillan, 1954), p. 296.



s'efforcent de reconstituer l'organisation traditionnelle et de restituer à la famille le rôle qu'elle avait dans le village. Cependant, même lorsqu'elles semblent réussir, ces tentatives tombent dans le travers du formalisme : le sens profond des formes traditionnelles s'amenuise, ou bien ces formes ne sont plus entièrement adaptées au nouveau cadre social.

117. Les frictions et inadaptations qu'on observe si souvent se manifestent dans le domaine social et culturel par l'apparition d'un secteur marginal entre deux types culturels. La démarcation entre la civilisation traditionnelle et la vie moderne n'est jamais absolument nette.

118. En Afrique, bien que les groupes occidentalisés soient encore une faible minorité, le nombre de ceux qui participent plus ou moins des deux cultures va croissant. Du point de vue psychologique, cela signifie que l'individu, tout en se libérant de ses obligations à l'égard de ses parents, de sa famille ou de sa tribu et en cherchant à s'intégrer dans d'autres groupes, se trouve exposé en définitive à deux échelles de valeurs et soumis à deux types de pressions<sup>11/</sup>.

119. L'indigène urbanisé n'a cependant pas abandonné complètement son droit tribal, ses coutumes, son allégeance au clan et même aux autorités de la tribu. Mais leur emprise sur lui a été profondément atteinte. Il n'a pas adopté les conceptions européennes; il n'est certes pas acquis totalement au déterminisme culturel européen. Nul ne se conforme de son plein gré à un système de lois à moins qu'il ne jouisse des privilèges correspondant aux obligations. Il est également impossible de s'intégrer tout à fait dans un système économique où les charges reposent presque toutes sur une seule catégorie exclue par ailleurs de la plupart des avantages du système.

120. On a constaté que la vie urbaine n'affecte pas seulement les individus qui émigrent vers les agglomérations. Il se produit un mouvement de retour au village; ce mouvement est limité mais son influence est profonde car il entraîne avec lui des conceptions inquiétantes quant aux valeurs et aux fins à atteindre.

121. Nous pouvons de plus supposer que la vie rurale recevra l'empreinte de la civilisation urbaine dans la mesure où, par les contacts et les communications, elle tombera sous l'influence des villes. Les normes culturelles du comportement

---

11/ Etude spéciale sur les conditions sociales dans les territoires non autonomes  
(Publication des Nations Unies, No de vente 1956.VI.B.1), p. 67.

citadin se répandent dans les campagnes; les régions rurales s'urbanisent à mesure que les bonnes routes et les automobiles deviennent plus nombreuses.

122. Ainsi, les régions rurales sont elles aussi atteintes par le processus d'industrialisation mais c'est dans les régions urbaines que ses conséquences sociales sont les plus directes et les plus évidentes. Plus une collectivité est importante, densément peuplée et hétérogène, plus les caractéristiques liées à l'urbanisation y seront accentuées.

123. On peut dire qu'en général, le contact entre des cultures différentes ressemble assez à un heurt, que les intéressés ressentent probablement comme une sorte de choc. Le cadre familial, jusque-là stable et ancré dans ses habitudes, est profondément touché; la famille élargie se divise en familles conjugales; elle ne joue plus son rôle ancien; l'autorité familiale décline.

124. Il ressort de tout cela que la transformation d'une culture homogène bien intégrée en une culture hétérogène mal intégrée entraîne un accroissement des conflits.

125. Les contacts sont presque invariablement caractérisés soit par des tensions, soit par des compromis, qui influent sur le comportement.

126. Lorsque l'industrie commence à se développer, les groupes sociaux absorbés par le nouveau secteur économique sont parfois les plus démunis et les plus marginaux. On comprend que dans ce cas, l'intégration d'un individu à un groupe social effectif présente des difficultés particulières. La faiblesse qui résulte de son isolement, son absence de qualifications professionnelles et l'instabilité générale du milieu où il vit influent sur tout son comportement et peuvent prolonger ou accroître son inadaptation<sup>12/</sup>.

127. La difficulté d'opter entre les genres de vie urbain et rural ne compromet pas seulement la stabilité de la vie familiale mais elle retarde en outre l'adaptation finale.

128. Il est fort possible que le passage brusque d'un milieu rural, où les relations entre individus sont concrètes et bien définies et où prédomine encore

<sup>12/</sup> G. Balandier, "Problèmes de désorganisation sociale liés à l'industrialisation et à l'urbanisation dans les pays en cours de développement économique", dans Information, No VI (octobre 1955), publié par le Bureau international de recherche sur les implications sociales du progrès technique (BIRISPT/Inf.6/1955), p. 1-15.

une économie de subsistance, à un milieu industriel caractérisé par des techniques et des relations sociales entièrement nouvelles ainsi que par une économie différente, ne puisse se faire sans heurts.

129. La forte incidence de la délinquance dans les agglomérations industrielles de création récente est liée tout d'abord au bouleversement de l'organisation familiale traditionnelle et à l'affaiblissement de l'autorité et du contrôle que la famille exerce sur ses membres. L'individu tend à s'affranchir des disciplines anciennes avant d'acquiescer, sous la sanction impersonnelle de la loi, les nouvelles disciplines morales, plus personnelles, qui caractérisent les sociétés urbaines.

130. Il est manifeste que les forces traditionnelles du contrôle social, profondément enracinées chez les membres de tel ou tel groupe homogène, sont beaucoup plus efficaces que la loi, instrument essentiel de la discipline sociale dans les sociétés urbaines. La loi doit assumer simultanément le rôle de la religion, des croyances, de la morale et même du rituel magique. Il s'ensuit que le milieu urbain, qui sapé les disciplines collectives des sociétés rurales, se prête particulièrement à la criminalité.

131. Cet aspect de la désorganisation urbaine apparaît dans les légendes populaires qui stigmatisent l'effet corrupteur de la "ville perverse" sur le bon campagnard.

132. Le nouveau citadin se trouve également en présence de comportements criminels qu'il ne connaissait pas et auxquels, très souvent, il n'est pas du tout préparé à faire face. Cela conduit à l'exploitation des femmes et des enfants, à la délinquance juvénile et à la prostitution.

133. Le processus d'urbanisation affecte tous les groupes mais ses effets désorganisateurs se font surtout sentir chez les jeunes. "Au fur et à mesure que le processus d'urbanisation et d'industrialisation se déroule, les jeunes perdent leur sentiment de sécurité et l'assurance qu'une place importante leur est réservée dans la société - toutes choses qu'ils éprouvaient autrefois du fait qu'ils appartenaient à une famille nombreuse, étroitement unie, séjournant pendant plusieurs générations dans les mêmes parages"<sup>13/</sup>.

134. Souvent, les enfants nés dans les villes qui renient leurs parents paysans et rejettent l'autorité familiale traditionnelle avant d'avoir pu s'assimiler les

---

<sup>13/</sup> Le phénomène de l'urbanisation en Asie et en Extrême-Orient, op. cit.

valeurs et les disciplines propres au milieu industriel, sont particulièrement prédisposés à un comportement antisocial et criminel.

135. Par suite notamment de l'instabilité familiale et de l'insuffisance de la surveillance exercée par les parents, la délinquance juvénile est apparue dans plusieurs régions ou territoires; on estime qu'elle prend dans certains cas des proportions inquiétantes. Il en est ainsi dans de nombreux territoires d'Afrique où les changements économiques et sociaux ont été rapides<sup>14/</sup>.

136. Dans la République de Corée, nombre de jeunes délinquants viennent de familles désunies et arrachées à des collectivités qui faisaient régner une forte discipline. Le sens des valeurs sociales et le respect pour les aînés se sont affaiblis à mesure que la culture traditionnelle se trouvait remplacée par la nouvelle culture venue de l'Occident.

137. On a beaucoup parlé de l'apparition de "gangs" d'enfants et d'adolescents dans les villes. S'il n'en existe pour ainsi dire pas dans les campagnes, c'est que les jeunes y sont soumis à une surveillance plus stricte et qu'ils y ont moins de liberté<sup>15/</sup>.

138. Il convient de distinguer entre les phénomènes fondamentalement pathologiques et ceux qui attestent la nécessité de nouvelles différenciations et de nouveaux rapports sociaux. Il ne faut pas traiter de la même façon les conflits suscités par l'apparition du gangstérisme juvénile et ceux qui tiennent au fait que les jeunes des agglomérations nouvelles cherchent à reformer des groupes sociaux comparables à ceux où ils s'intégraient dans leur milieu traditionnel<sup>16/</sup>.

139. Une des causes de l'accroissement de la délinquance dans les pays récemment industrialisés tient au fait que les nouveaux citoyens doivent obéir à un ensemble de lois et de règlements qui sont seuls à être officiellement reconnus, mais qui étaient rarement acceptés dans les milieux ruraux.

140. Des lois propres à un milieu urbain et un système unique de normes valables pour tous les citoyens n'apparaissent que lentement. Un vide se crée qui est particulièrement propice à la naissance des phénomènes pathologiques individuels et collectifs.

<sup>14/</sup> Etude spéciale sur les conditions sociales dans les territoires non autonomes, op. cit.

<sup>15/</sup> Egon E. Bergel, Urban Sociology (New York, MacGraw-Hill, 1955), p. 395.

<sup>16/</sup> G. Balandier dans Information, No VI, octobre 1955, op. cit.

141. Il se peut aussi que le droit pénal traduise plus particulièrement les normes de la minorité dominante et qu'il attache de l'importance à des valeurs différentes de celles des masses.

142. On en trouve une illustration dans la vendetta et dans l'effusion de sang qu'entraîne une certaine interprétation excessive de la notion d'honneur dans certains groupes non urbains. Les crimes ainsi motivés obéissent aux valeurs sociales admises et, considérés de plus près, il ne relèvent pas à proprement parler d'un comportement antisocial. Techniquement, ce sont des infractions à la loi du groupe dominant.

143. D'autres raisons expliquent que la criminalité, en particulier dans le domaine sexuel, est plus forte dans les agglomérations nouvelles. Ces agglomérations se caractérisent par un déséquilibre démographique, inégalement accentué selon les régions, qui fausse les conditions d'existence normale de la famille. Ce déséquilibre s'explique par le fait qu'assez peu de femmes et d'enfants participent à l'exode rural. Il s'ensuit que la population masculine est beaucoup plus nombreuse que la population féminine et qu'on voit apparaître des unions ambiguës et précaires<sup>17/</sup>.

144. Le mouvement vers les villes commence par les hommes qu'attire le marché du travail; ainsi s'explique la prédominance masculine dans la population urbaine. Dans bien des pays en voie d'urbanisation, c'est un phénomène propre aux villes en expansion, que les hommes, et en particulier ceux qui appartiennent aux groupes d'âge les plus jeunes, constituent la majorité. Cet état de chose provoque naturellement la traite des femmes et divers types d'irrégularités sexuelles.

145. De plus, ces migrations vers les centres industriels peuvent mettre en contact des groupes traditionnellement hostiles ou appartenant à des cultures ou sous-cultures différentes. C'est ainsi qu'en Yougoslavie, "les conflits entre les gens de l'endroit et les nouveaux venus ne sont pas rares. Le temps a fait défaut pour qu'on assiste à un rapprochement des mentalités et des conceptions de la vie. C'est ce qui provoque un grand nombre d'infractions, surtout contre la vie et l'intégrité corporelle, et même contre le patrimoine."

146. Le conflit culturel peut provoquer un certain type de névrose, voire un comportement franchement criminel.

<sup>17/</sup> "Faits et problèmes de la famille urbaine en Afrique au sud du Sahara", rapport de l'UNESCO (document des Nations Unies A/AC.35/L.278), p. 44.

147. Bien que, faute d'une étude comparative des désordres mentaux dans les différentes cultures, il soit prématuré de dire que telle culture est moins favorable que telle autre à la santé mentale, on peut affirmer que les cas manifestes de désordres mentaux augmentent généralement lorsqu'il y a tension ou que des changements rapides entraînent une certaine désorganisation.

148. En fait, il est difficile de conserver son équilibre dans une société qui évolue rapidement. Dans une collectivité statique, on pouvait envisager l'avenir en fonction du passé. Au contraire, dans le cas d'une évolution incessante et d'une révolution sociale, la situation devient très incertaine. Une personnalité intégrée exige un certain équilibre, dans le temps comme dans l'espace.

149. En un mot, le conflit des cultures peut provoquer chez l'immigrant une tendance prononcée au comportement délinquant, à la désorganisation familiale, aux irrégularités sexuelles et aux névroses.

b) Misère matérielle

150. Dans la mesure où l'industrialisation démembrer la famille élargie et arrache les travailleurs à leur communauté traditionnelle, elle hâte le déclin des formes d'entraide et de secours mutuels qui, dans les limites permises par le niveau de vie généralement bas des sociétés rurales, offrent une certaine protection à tous les membres du groupe, quels que soient leurs talents et leurs aptitudes. Dans la nouvelle société industrielle, le travailleur urbain qui est infirme, en chômage ou trop vieux pour travailler n'a plus de lien avec aucun groupe qui se sente directement responsable de son bien-être.

151. De plus, dans les pays où la population s'accroît rapidement, l'offre d'emploi dans les régions industrielles, par suite de l'afflux continu de paysans, finit par dépasser de très loin la demande, ce qui provoque l'abaissement du niveau de vie urbain; dans certains cas, le nouvel arrivé n'a fait que passer de la pauvreté des campagnes à la misère des villes.

152. L'exode rural est généralement massif; les migrants viennent en grand nombre mener en ville une vie précaire, dans l'espoir de trouver du travail. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant qu'ils finissent par s'écarter du droit chemin.

153. Un grand nombre d'enfants et de jeunes gens suivent le mouvement migratoire. A la campagne, il est normal que les jeunes gens, surtout les aînés, aident leurs parents aux travaux agricoles ou aux tâches du ménage, mais à mesure que l'instruction se répand dans les régions rurales, les jeunes qui reçoivent l'enseignement officiel partent souvent pour la ville à la recherche d'un emploi.
154. Des situations particulièrement difficiles peuvent se présenter lorsque, s'ajoutant à l'attrait de la ville, des circonstances diverses ont contribué à arracher les jeunes de leurs terres et de leurs villages. C'est ce qui est arrivé en Somalie britannique dans les années d'après guerre. "Des enfants misérables et sans foyer viennent de l'intérieur et émigrent vers les villes, où ils sont d'ordinaire trop jeunes et trop inexpérimentés pour trouver du travail et où, étant sans parents, ils finissent par exécuter ici et là, en échange de quelque nourriture, les modestes besognes qui peuvent s'offrir à eux. Trop souvent, ils deviennent des voleurs professionnels, jouent et finissent par s'adonner à d'autres vices".
155. Au Kenya, Nairobi est le centre d'attraction pour les jeunes migrants; en 1955, les jeunes vagabonds y étaient très nombreux, et beaucoup de délits commis dans la ville leur étaient imputables<sup>18/</sup>.
156. L'une des épreuves les plus pénibles que la famille récemment émigrée à la ville doit supporter dans les efforts qu'elle fait pour se créer sa vie propre et pour conserver son influence sur les enfants, vient de ce que la plupart des hommes n'arrivent pas à gagner suffisamment pour subvenir aux besoins des leurs.
157. Les migrants d'origine rurale appartiennent à la catégorie des travailleurs non spécialisés ou semi-spécialisés et comme tels, ils ne peuvent obtenir que des emplois mal rémunérés, qui ne leur permettent pas de bénéficier, en ville, d'un niveau de vie raisonnable. En outre, l'instabilité de la famille urbaine provoque une augmentation du nombre des mères et des enfants abandonnés.
158. Il est certain que si les conditions économiques étaient plus favorables à la sécurité de l'emploi, la famille urbaine parviendrait à se stabiliser, mais le chômage périodique qu'entraîne la production en série est à peu près inévitable. L'industrie moderne a resserré les liens économiques entre les pays du monde entier et les entreprises d'un pays en arrivent à dépendre des conditions qui règnent dans d'autres pays fort éloignés.

<sup>18/</sup> "Aspects sociaux du développement urbain", rapport rédigé par le Secrétariat des Nations Unies (A/AC.35/L.281), p. 49.

159. Dans l'ensemble, la ville ne permet pas un mode d'activité économique grâce auquel l'individu, en période difficile, réussirait à vivre de ce qu'il produit; elle n'encourage pas l'activité économique indépendante.

160. L'argent est un besoin impérieux à la ville. Les revenus des citadins sont supérieurs en moyenne à ceux des campagnards mais le coût de la vie semble être plus élevé dans les grandes villes.

161. La famille urbaine a cessé d'être une unité économique dont le bien-être augmente avec la dimension. Au lieu de subvenir en partie à leurs propres besoins, les enfants coûtent plus cher à leurs parents parce qu'on exige d'eux un niveau d'instruction plus élevé.

162. En général, dans les régions insuffisamment développées, la famille qui est dans la gêne ne peut pas continuer à instruire les enfants; parfois même, les enfants doivent commencer à travailler très jeunes pour subvenir aux besoins de la famille.

163. Les jeunes exercent parfois des occupations très modestes, voire moralement nuisibles; par exemple, ils sont coporteurs ou serveurs dans des cafés ou des lieux de plaisir. On signale que certaines familles ont délibérément poussé leurs enfants à mendier parce que la pratique de la mendicité infantine peut se révéler très lucrative.

164. Les mères de famille sont généralement obligées de travailler en dehors de leur foyer et, à cause de la nature et de la durée de leur travail, elles perdent souvent presque tout contact avec leurs enfants. Les femmes et les jeunes filles de la campagne qui émigrent à la ville s'engagent très souvent comme domestiques et on admet que dans ce genre d'emploi, elles sont exposées à des dangers moraux et susceptibles d'être exploitées.

165. Toute rupture avec le système de valeurs reconnu est en partie une protestation contre la société qui ne donne pas aux déshérités l'appui qui leur est dû. La criminalité résulte également des différences profondes qui séparent les riches et les pauvres dans les villes, de la compartimentation écologique qui facilite la formation de groupes locaux respectant des valeurs analogues, et des chances plus grandes d'impunité. Tantôt les pauvres sont rejetés par la société, tantôt ils ne sont pas acceptés complètement; mis dans l'impossibilité de s'y intégrer totalement, ils n'acquièrent jamais le code de valeurs que cette société transmet, par son enseignement officiel et officieux, à tous ses membres à part entière<sup>19/</sup>.

<sup>19/</sup> Egon E. Bergel, op. cit., p. 392.



166. Il convient à ce propos d'examiner les résultats des recherches entreprises à Oss (Pays-Bas)<sup>20/</sup>. Au 1er janvier 1870, la ville d'Oss comptait 4.540 habitants; au 1er janvier 1948, elle en comptait 22.929. Pour l'ensemble du pays, la population est passée de 3.579.529 habitants en 1870 à 9.715.890 habitants en 1948. L'augmentation rapide de la population d'Oss est surtout attribuable à l'industrialisation de la ville. Entre 1924 et 1935, la criminalité à Oss et dans les environs immédiats a atteint un niveau très élevé qui ne cessait pas d'augmenter; l'opinion publique et le gouvernement en ont conçu une vive inquiétude.

167. A la fin du XIXème siècle, on a également relevé une augmentation de la criminalité qui semble avoir atteint son maximum en 1893.

168. L'industrialisation a attiré un grand nombre de paysans pauvres de la région d'Oss, mais très souvent, ils n'ont pas pu s'habituer au travail en usine et ils sont retombés dans la pauvreté ou même dans le chômage. Cela les a dressés contre "les autres", c'est-à-dire contre les industriels et les pouvoirs publics.

169. Même lorsque nul besoin réel ne permet d'expliquer la criminalité, les délinquants eux-mêmes invoquent le besoin. En fait, il est rare qu'il volent pour pouvoir se nourrir, s'habiller, etc. L'affirmation d'un besoin dissimule souvent un sentiment d'envie; il y a souvent un trop grand écart entre le luxe dont jouit une minorité et la pauvreté relative de la masse.

170. Bien entendu, certaines caractéristiques fondamentales de la vie en ville, notamment les conditions du logement, rendent l'existence très difficile, surtout pour les classes sociales à revenu faible.

171. L'accroissement de la population urbaine a fatalement provoqué une pénurie de logement, la population des villes ayant augmenté à un rythme beaucoup plus rapide que la construction d'habitations.

172. La Yougoslavie indique dans sa communication que plusieurs familles doivent parfois partager le même appartement et qu'une très forte proportion des délits, - diffamation, injures, etc. - sont commis par des personnes qui doivent cohabiter dans de telles conditions. De même, c'est à la cohabitation en appartement qu'on peut attribuer de nombreuses atteintes à la vie et à l'intégrité de la personne, en particulier les rixes et les coups et blessures sans gravité.

<sup>20/</sup> D'après le résumé en anglais de la dissertation de M. Nagel, de l'Université de Leyde (Pays-Bas), intitulée De Criminaliteit in Oss (La criminalité à Oss), La Haye, 1949, que M. Nagel a bien voulu communiquer à l'auteur du présent rapport.

173. Outre qu'il soit à l'origine de nombreux cas de diffamation et d'injures, le manque de confort au foyer pousse les habitants à passer leurs loisirs dans des cafés et établissements analogues, ce qui fait monter la consommation d'alcool et, par là, le nombre des délits commis sous l'influence de la boisson, tels que les rixes, les coups et blessures, et même l'homicide.

174. Les déplacements nécessairement fréquents d'un grand nombre de personnes dans un endroit surpeuplé sont une source d'énerverment et de querelles. Les tensions nerveuses qui en résultent sont encore aggravées par le rythme rapide et la complexité technique de la vie dans les régions très peuplées.

175. Bien qu'elle existe sous certaines formes dans les campagnes, la prostitution est surtout un phénomène propre aux villes. La ville a le triste privilège d'exercer un quasi-monopole de la prostitution. Cependant, cela veut simplement dire qu'il y a un lien écologique entre la ville et la prostitution. Il ne faudrait pas en conclure que les prostituées ne sont jamais originaires de la campagne ou qu'elles n'ont que des citoyens comme clients. En revanche, cela montre que seule, la ville crée une demande suffisante pour que la prostitution soit une activité profitable. Lorsque la prostitution est punie par la loi, c'est en ville que les conditions permettent de la pratiquer clandestinement.

176. Une autre caractéristique exclusive de la ville est qu'elle fournit accessoirement un cadre favorable au développement d'une classe d'individus qui vivent du crime et qui attirent les ignorants dans leurs rangs.

177. Il ne s'agit pas là de personnes qui se laissent entraîner au crime pour trouver une solution au déroutant problème de l'acclimatation sociale, mais d'un recrutement direct par des criminels organisés<sup>21/</sup>.

178. En ville, le crime prend la forme d'une activité organisée; parfois, il présente certaines caractéristiques du monde des affaires et dispose de ressources financières considérables et d'une puissance politique à la mesure de ces ressources.

---

21/ Le phénomène de l'urbanisation en Asie et en Extrême-Orient, op. cit.

179. L'importance donnée au bien-être matériel, l'évolution constante de la production d'appareils compliqués et l'envie de les posséder que la publicité fait naître ont avivé le désir d'obtenir des commodités matérielles, même par des moyens illégaux<sup>22/</sup>.

180. A mesure que l'industrialisation et le développement économique créent une structure sociale plus spécialisée, on peut s'attendre à une augmentation du nombre et de la complexité des délits commis par des travailleurs intellectuels. En général, les codes pénaux sont élaborés en fonction des délits les plus courants (larcins, vol avec effraction, vol avec violence, délits sexuels, etc.).

Le travailleur intellectuel qui se livre à la délinquance conserve un certain rang social et nombre de ses activités sont acceptées dans la morale du monde des affaires en vigueur en Occident. Les pays insuffisamment développés commenceront sans doute à ressentir les effets de cette forme de la criminalité quand leur structure sociale deviendra plus complexe, et ils devront en tenir compte dans leur système juridique<sup>23/</sup>.

181. C'est ce matérialisme qui caractérise la criminalité urbaine. La plupart des enquêtes ont montré que la délinquance par unité de population était plus faible dans les campagnes que dans les villes. En réalité, cela n'est vrai que des crimes crapuleux. Les atteintes à la propriété sont relativement plus fréquentes dans les villes que les campagnes, mais les actes de violence et les délits sexuels sont relativement plus fréquents dans les régions rurales. On pourrait en conclure que l'urbanisation et l'industrialisation provoquent une augmentation du nombre des délits motivés par le goût du lucre.

---

<sup>22/</sup> M. Elliot et F. Merrill, Social Disorganization (New York, Harper and Bros, 1950), p. 544.

<sup>23/</sup> J.C. Spencer, dans un extrait communiqué par la Société internationale de criminologie.

### CHAPITRE III

#### PREVENTION

##### 1. Recherche

182. Toute politique préventive, pour être efficace, doit reposer sur des faits. Il est donc indispensable de disposer de statistiques criminelles et autres qui soient complètes et exactes. On doit avoir recours à des statistiques démographiques portant sur tous les aspects de la situation sociale et des caractéristiques individuelles, ainsi qu'à des statistiques criminelles détaillées sur l'incidence des diverses infractions et sur la répartition des délinquants suivant le sexe, l'âge, l'état civil, etc. Ces statistiques devraient contenir des données mises à jour d'année en année sur les infractions connues de la police et sur les individus reconnus coupables.

183. Il est généralement difficile d'établir avec exactitude des statistiques sur les migrations, mais ces statistiques sont indispensables si l'on veut tirer des conclusions valables sur les rapports entre l'urbanisation et la criminalité. Les statistiques dont on dispose ne sont ni complètes ni exactes et en outre, les systèmes statistiques ne sont pas suffisamment uniformes pour qu'on puisse faire des comparaisons sur le plan international.

184. Si l'on veut obtenir des données de fait sur les rapports entre l'urbanisation et la criminalité, il faut en premier lieu effectuer des recherches sur les caractéristiques particulières qui accompagnent le processus d'industrialisation et d'urbanisation dans les pays peu développés.

185. Ces recherches devraient mettre en relief les facteurs criminogènes qui sont inhérents à ce processus ou qui sont liés à lui dans une région donnée. Les statistiques devraient ensuite être établies de manière à faire apparaître l'incidence véritable de la criminalité et de la délinquance juvénile. On devrait enfin s'efforcer de découvrir la corrélation qui existe entre les facteurs criminogènes et l'incidence de la criminalité.

186. La manière la plus appropriée d'entreprendre l'étude envisagée serait d'effectuer sur place des enquêtes dans diverses régions, tant dans les pays indépendants que dans les territoires non autonomes. L'étendue géographique des

régions sur lesquelles porteraient ces enquêtes devrait être limitée de manière à faciliter la réalisation du projet tout en permettant d'étudier le problème de manière approfondie. Ce type de recherche devrait comprendre une enquête étiologique sur les diverses catégories d'agissements criminels et de délinquance juvénile.

187. Une étude complémentaire serait des plus utiles. A l'aide d'une enquête approfondie dans une communauté déterminée avant le stade d'urbanisation, on pourrait, en notant les changements sociaux qui se produiraient ultérieurement pendant un certain nombre d'années, connaître le déroulement du processus et ses effets directs ou indirects.

188. En un mot, l'effort de diagnostic devrait précéder le remède. L'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer dans ce domaine mais les autorités nationales devraient, de leur côté, encourager systématiquement la recherche. La création d'instituts de recherche peut assurer la continuité des efforts. La communication de la Thaïlande mentionne l'existence d'un Comité pour la prévention et la répression du crime qui entreprend des études et des recherches sur des problèmes de criminologie. En Egypte (République arabe unie), l'Institut national de criminologie du Caire (devenu le centre national de la recherche sociale et criminologique) fait des recherches sur la criminalité et le redressement. Des recherches sont entreprises dans nombre d'institutions de divers pays.

189. L'évolution sociale étant le plus souvent automatique, c'est-à-dire provoquée par des forces impersonnelles, l'homme ne peut modifier son cours qu'en apprenant à connaître ces forces et la manière dont elles agissent.

190. Quand on connaît les conséquences qu'entraîne toujours l'industrialisation, on peut économiser le temps et l'argent que l'on dépense inutilement pour s'opposer à des changements inhérents au processus d'industrialisation. Quant aux effets indirects qui peuvent être évités, c'est à la politique sociale qu'il appartient de s'en occuper. L'organisation sociale doit donc poursuivre en l'améliorant l'immense tâche qui revient à la technologie.

191. Il ne s'agit pas bien entendu d'arrêter la marche du progrès économique. Bien au contraire, c'est dans une production accrue résultant d'une expansion industrielle économiquement saine que réside souvent le principal espoir d'améliorer les conditions de vie dans les pays peu développés. Ces pays ont un avantage sur

les pays plus développés : ils peuvent tirer la leçon des erreurs et de l'expérience de ces derniers, qui ont dû supporter les conséquences de leurs fautes.

192. S'il est vrai que la connaissance des faits est nécessaire pour formuler des politiques préventives, il n'empêche qu'il faut prendre des mesures appropriées sans attendre de mieux comprendre le problème, même si elles ne se sont pas jusqu'à présent révélées pleinement efficaces.

## 2. Remèdes économiques

193. Etant donné les conditions de vie précaires qui caractérisent la plupart des sociétés des pays peu développés, des remèdes d'ordre purement économique s'imposent. Les solutions envisagées doivent mettre l'accent sur les ressources inutilisées et sur la nécessité d'une planification judicieuse propre à accroître la productivité.

194. La communication de la Thaïlande insiste beaucoup sur le développement économique. Elle souligne que "la source principale du crime est le retard économique, cause de la pauvreté nationale. Pour combattre cette forme extrême de fléau social, le remède le plus efficace, bien qu'il n'agisse qu'à long terme, consiste donc à appliquer un plan énergique de développement économique et social... Il est bien plus facile, par exemple, de recevoir une instruction et de trouver un emploi rémunéré dans les villes que dans les campagnes. Si l'on exploitait au maximum ces possibilités, une urbanisation plus poussée permettrait de donner à un plus grand nombre de personnes des moyens d'existence accrus et de renverser les tendances de la criminalité".

195. Rien ne prouve que l'amélioration de la situation économique réfrène le crime et la délinquance. Ces fléaux sociaux frappent certains pays dont le niveau de vie est élevé.

## 3. Mesures de protection sociale

196. Une organisation de progrès social devrait assurer les services appropriés dans les domaines suivants : protection de la famille, de l'enfance et de la jeunesse, activités médico-sociales, hygiène mentale et service social d'usines et d'entreprises, notamment dans les organismes gouvernementaux et para-gouvernementaux<sup>1/</sup>

<sup>1/</sup> "Aspects sociaux du développement urbain", rapport rédigé par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.35/L.281), p. 20.

197. Il est manifestement nécessaire, dans les grandes villes, de développer les services d'assistance sociale existants et d'instituer des programmes plus complets de sécurité sociale. Dans les zones où la situation évolue rapidement, le besoin de protéger les indigents qui ont perdu le soutien d'une société traditionnelle n'est peut-être pas moins évident.

198. Les pouvoirs publics doivent fournir une assistance aux indigents qui ne peuvent obtenir une aide d'autres sources et un système d'assistance sociale sans cotisations constitue un élément nécessaire et permanent de tout régime de sécurité sociale, même lorsque sont en vigueur des programmes d'assurance reposant sur le versement de cotisations.

199. Dans un certain nombre d'études et de rapports que l'Organisation des Nations Unies a consacrés au vaste domaine de la protection de la famille et de l'enfance, on a souligné l'importance des aspects économiques du bien-être de la famille. Tout en insistant sur l'unité fondamentale des diverses mesures destinées à élever les niveaux de vie familiaux, on y a fait ressortir le rôle que joue à cet égard la sécurité sociale, y compris l'assurance sociale, l'assistance sociale et les autres dispositions prises pour assurer un revenu familial minimum.

200. Jusqu'à présent, un petit nombre seulement de territoires ont adopté des plans généraux d'assurances sociales et des programmes satisfaisants d'assistance publique, mais on reconnaît généralement que le progrès de la sécurité sociale, notamment des assurances sociales et des mesures d'assistance sociale, doit être l'un des objectifs des plans de développement économique et social, et qu'il appartient aux pouvoirs publics de mettre sur pied un système complet de sécurité sociale<sup>2/</sup>.

201. En 1949, le Gouvernement du Kenya a chargé un comité d'étudier la portée et les modalités d'application des mesures de protection sociale pour les secours aux nécessiteux des collectivités européennes et asiatiques, et de formuler des recommandations sur les principes à appliquer en tenant compte du rôle que les organisations bénévoles et les autorités locales jouent ou sont appelées à jouer. Le Comité a estimé que le secours aux nécessiteux incombait au territoire mais qu'en dernière analyse, le gouvernement ne devait avoir à assurer qu'un minimum de base. Par secours aux nécessiteux, on entend notamment l'assistance aux vieillards et l'aide aux veuves et aux orphelins nécessiteux et incapables d'occuper un emploi,

---

<sup>2/</sup> "Mesures sociales visant au bien-être économique de la famille", rapport rédigé par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.35/L.267), p. 38.

au moyen par exemple de maisons d'accueil pour les vieillards, d'orphelinats et d'institutions analogues. Le rôle minimum des pouvoirs publics peut varier d'une collectivité à l'autre et s'adapter au mode et au niveau de vie de la collectivité, mais c'est à la collectivité qu'il appartient de faire l'effort nécessaire pour ... assurer une assistance à un niveau particulier supérieur à ce minimum.

202. Il n'est pas moins important de promouvoir et d'encourager les organismes bénévoles, soit pour les secours aux nécessiteux, soit pour tout autre genre de prestation sociale.

203. Dans les programmes de prévention, on accorde de plus en plus d'importance à l'action sociale.

204. Dans sa communication, la République de Corée écrit : "Nous ne pourrions nous attaquer au problème sans envisager d'élaborer de plus larges programmes d'action sociale".

205. La Thaïlande suggère entre autres des mesures de protection sociale fondées sur le fait que "si les villes se développent et deviennent sans doute plus prospères, la répartition des revenus n'en est pas pour cela plus équitable. Si quelques individus appartenant à certaines classes s'enrichissent et vont s'établir dans la banlieue, la grande majorité des habitants sont plus misérables que jamais".

206. Pour renforcer la vie familiale, la Thaïlande a envisagé de créer des institutions d'assistance publique qui fourniraient une aide sous forme, par exemple, d'allocations familiales, de pensions de viduité, d'assistance aux familles pauvres, de secours aux sinistrés, d'assistance générale et de prestations d'urgence.

207. Si les programmes sociaux peuvent avoir un effet salutaire sur la prévention du crime et de la délinquance lorsqu'ils sont bien conçus et effectivement appliqués, il serait erroné d'en conclure qu'ils suffiraient pour supprimer la criminalité dans une mesure appréciable.

208. Cela ne signifie aucunement que ces programmes soient inutiles. Au contraire, leur importance est capitale. Il est à craindre cependant que des programmes radicaux d'action sociale ne soient mal interprétés ou mal appliqués; par exemple les parents, au lieu de considérer que l'assistance publique a simplement pour but de les aider à élever convenablement leurs enfants, agiront peut-être comme s'ils avaient été dégagés de cette responsabilité.

209. On a également fait remarquer que la criminalité et la délinquance juvénile posaient encore de graves problèmes même dans des pays tels que les Etats-Unis, le



Royaume-Uni et la Suède, qui disposent des meilleurs systèmes de sécurité sociale<sup>2/</sup>.

210. Il semble que le plan le plus logique et le plus pratique pour lutter contre la criminalité imputable à l'urbanisation et à l'industrialisation soit de préparer dans toute la mesure du possible le déroulement de ces deux processus en tenant compte des facteurs sociaux qu'ils mettent en jeu; on s'efforcera ainsi de supprimer ou d'atténuer les effets du double facteur criminogène décrit plus haut : le bouleversement culturel et le dénuement matériel.

211. On pourrait atteindre cet objectif en contrôlant les migrations des campagnes vers les villes, en exécutant des programmes d'urbanisme et de développement communautaire, en intervenant directement dans les cas de "pré-délinquance" et en modifiant certaines législations.

#### 4. Contrôle des migrations

212. Il est possible d'exercer sur les individus qui cherchent à échapper à leur milieu traditionnel un contrôle qui peut, selon son degré d'intensité, jouer un rôle considérable dans la prévention de la criminalité et de la délinquance. Dans certaines régions du Congo belge (la province de l'Equateur par exemple), il n'y a qu'un petit nombre de cas de délinquance juvénile parce qu'une ordonnance locale interdit aux mineurs de vivre dans des agglomérations où leurs parents ne résident pas. Cette politique, dont le but est de veiller à ce que les mineurs qui habitent dans un milieu urbain mènent une véritable vie de famille, contribue à enrayer le développement de la délinquance.

213. Lorsque les migrations ne sont soumises à aucune limitation, il peut se produire un gros afflux de population comprenant notamment un grand nombre de jeunes gens. Au Kenya, beaucoup de ces jeunes gens qui étaient orphelins ou dont les père et mère avaient été emprisonnés, mais qui avaient encore des parents dans la réserve, étaient venus à Nairobi y chercher une vie plus facile et plus attrayante. Ces jeunes gens étaient envoyés devant le tribunal pour mineurs ou rapatriés directement lorsqu'on leur connaissait des parents dans la réserve. Ils continuaient cependant à revenir à Nairobi et certains enfants ont été rapatriés jusqu'à sept fois.

---

3/ Manuel Lopez-Rey, "New criminological approaches to the prevention of crime and the treatment of offenders". Mémoire présenté au deuxième Colloque international de criminologie, Copenhague, octobre 1959 (ronéotypé).

214. En formulant des politiques sur les migrations, il importe de protéger les droits de l'homme contre les excès théoriques et pratiques auxquels peuvent conduire certains programmes de prévention.

215. Si l'on veut ralentir l'afflux des habitants des campagnes vers les centres urbains, il faut offrir aux communautés rurales un grand nombre de ces avantages et possibilités qu'on apprécie tellement qu'on émigre vers la ville pour en bénéficier.

216. Dans un rapport pour 1957, le Gouvernement malais indique qu'en Malaisie, le processus d'urbanisation n'a pas créé de problèmes suffisamment graves pour qu'il soit nécessaire de prendre des mesures préventives contre la criminalité que peut provoquer un afflux de population des campagnes vers les villes. Depuis l'indépendance de la Malaisie, les zones rurales ont occupé la première place dans les politiques économiques tendant à développer l'ensemble du pays. Des projets de retour à la terre financés ou subventionnés par l'Etat ont été mis en oeuvre, avec le concours des Ministères de l'agriculture, des pêcheries, de la santé et d'autres ministères, dans le but d'élever le niveau de vie des zones rurales pour l'aligner sur celui des zones urbaines; cette mesure, de même que l'accroissement de la production et la mise en valeur des régions incultes, a considérablement réduit les mouvements de population.

217. Dans toute la mesure du possible, les migrations des zones rurales vers les centres urbains ne doivent pas être laissées au hasard.

##### 5. Urbanisme

218. Il est possible de réduire au minimum les gaspillages et les problèmes d'inadaptation à condition de comprendre les forces qui déterminent la physionomie particulière et la croissance d'une ville et de s'y adapter en élaborant des plans d'urbanisme.

219. On cherche de plus en plus à résoudre les problèmes d'urbanisation que le développement rapide des agglomérations rend particulièrement aigus en élaborant de vastes programmes d'urbanisme à long terme destinés à répondre aux besoins présents et futurs; ainsi, on ne prévoit pas seulement la construction de logements mais celle de groupes d'habitations ou d'unités de voisinage dotés d'écoles, de terrains de jeux, de boutiques et d'autres services publics mis à la portée des habitants.

220. La quantité et la qualité des logements sont encore peu satisfaisantes. Cette situation entraîne souvent une promiscuité sexuelle et des conditions d'existence qui ne sont pas favorables à une vie familiale harmonieuse. Une politique de la construction prévoyant l'édification de logements convenables dans les villes donnerait à cet égard de bons résultats :

"Si nous voulons échapper aux effets néfastes que le développement industriel a eus dans d'autres régions du monde et si nous voulons éviter la misère et le mécontentement, il ne s'agit pas seulement de construire des logements. Il s'agit de créer des collectivités adaptées aux besoins de ceux qui vont vivre et travailler dans les zones urbaines et industrielles, des collectivités dans lesquelles ils puissent espérer mener une vie digne de ce nom, des collectivités qui assurent l'éducation des enfants, la protection sociale, la possibilité de pratiquer les sports et d'utiliser les loisirs, des collectivités capables de réduire au minimum l'alcoolisme, l'immoralité et la maladie, qui sont le propre des villes mal conçues... Le gouvernement apportera toute son attention à la solution de ce problème et à l'aménagement de villes bien conçues et bien organisées. Toute autre politique aboutirait au désastre." <sup>4/</sup>

#### 6. Développement communautaire dans les villes

221. La tendance qui se dessine en faveur du développement communautaire semble très encourageante. Elle contraste avec l'attitude d'autrefois, où l'on stimulait le progrès technique sans faire beaucoup pour aider la population à s'adapter aux bouleversements qui en résultaient.

222. Lorsque l'évolution sociale est en retard et qu'il se pose par conséquent des problèmes de transition, c'est d'ordinaire que la collectivité n'a pas adopté d'institutions, d'organisations, d'habitudes et de manières de vivre nouvelles en ce qui concerne la sécurité, le rang de chacun, l'acceptation par autrui, les règles morales de conduite, la désignation des chefs, la nature des loisirs, etc., pour remplacer celles qu'exigeait la famille élargie ou la communauté locale mais qui ne répondent plus aux nécessités de la société industrielle.

223. Celui qui quitte la campagne doit être initié socialement et économiquement à la vie urbaine, et la collectivité urbaine doit être prête à le recevoir. Ainsi, non seulement les paysans seraient mieux préparés à faire face aux complexités de

---

<sup>4/</sup> Ouganda : Statement of Policy on African Urban Housing (Entebbe, Ouganda, 1954, p. 3), cité dans "Aspects sociaux du développement urbain", rapport rédigé par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.35/L.281), p. 13.

la vie citadine lorsqu'ils vont en ville, mais la tendance à la centralisation et à l'intégration que la ville développe se trouverait également atténuée et un meilleur équilibre social et économique pourrait s'instaurer entre les zones urbaines et les zones rurales.

224. Puisque ce sont les individus qui sont les artisans de toute transformation sociale, il faut trouver des moyens d'atténuer les répercussions néfastes de ces changements en donnant à chacun la force nécessaire pour vivre dans une société en évolution et en élaborant des méthodes d'éducation qui empêchent les enfants d'être désorientés par les transformations sociales; il s'agit, en fait, d'assurer la santé mentale de la population. Ce sont des problèmes analogues que posent l'analyse des pratiques culturelles qui favorisent ou compromettent la santé mentale des individus, la définition des pratiques qui étaient peut-être fonctionnelles autrefois mais qui sont devenues démodées et nuisibles, et la mise au point de pratiques nouvelles destinées à remplacer celles qui, tout en étant fonctionnelles sont, elles aussi, nuisibles<sup>5/</sup>.

225. L'essentiel sera donc de faciliter une évolution harmonieuse qui ne soumette pas les individus à des tensions trop fortes, et non pas de résoudre des problèmes techniques comme le traitement psychiatrique de la personnalité dans des établissements psychiatriques ou dans des services de consultation psycho-pédagogique<sup>6/</sup>.

226. Dans les zones rurales, l'esprit d'initiative de la population et sa confiance en elle-même pour tout ce qui touche au bien-être et au progrès de la communauté ont joué un rôle capital dans l'extension prise par le développement communautaire.

227. Dans une petite collectivité homogène et resserrée sur elle-même, l'homme peut réellement participer aux activités communes. Non seulement il s'y intéresse mais il y est poussé par ses concitoyens. Bien plus, il lui est pratiquement impossible de se soustraire à ses devoirs civiques.

228. Dans les zones urbaines qui se sont développées rapidement à une époque récente, l'idée que des activités tendant au bien-être collectif peuvent prendre leur source au sein de la communauté est moins largement admise. On sait que des programmes généraux de développement communautaire dirigés par les collectivités

---

5/ Meeting of the Arabic Speaking States on their Social Science Resources Relative to the Social Implication of Industrialization and Technological Change (Le Caire, 18-25 novembre 1959), (UNESCO, UNESCO/SS/ASSR/3), p. 1.

6/ G. Balandier, "Une table ronde sur les implications sociales du progrès technique", Revue internationale des sciences sociales, vol. II, No 3, p. 481.

elles-mêmes existent dans des villes anciennes comme Hong-kong et Singapour, mais on n'en trouve guère, par exemple, dans les centres urbains d'Afrique.

229. Il importe d'organiser les collectivités qui ne se sont pas organisées elles-mêmes, jusqu'au moment où leurs habitants pourront s'unir pour défendre ensemble leurs propres intérêts.

230. Pour développer le sens de la cohésion sociale dans les villes et faciliter ainsi l'adaptation de l'individu, les pouvoirs publics devraient entreprendre ou encourager des programmes de planification qui ne demandent pas au citoyen de jouer dans sa conduite journalière des rôles fondamentalement contradictoires. On peut y parvenir par diverses méthodes, notamment par l'adaptation familiale, scolaire et professionnelle, ainsi que par l'organisation de loisirs dirigés pour la jeunesse.

231. L'un des points essentiels des politiques et programmes sociaux est de reconnaître l'importance de la famille, unité de base de la société. Il faudrait en conséquence adopter diverses mesures sociales destinées à renforcer la famille en tant qu'unité sociale, augmenter sa sécurité et accroître son efficacité sociale.

232. Sans instruction, il ne peut y avoir de développement communautaire. Il faudrait améliorer l'éducation des femmes non seulement en leur apprenant à lire, à écrire et à mieux s'acquitter de leurs tâches journalières, mais également en élargissant leur esprit d'une manière générale; il conviendrait aussi d'encourager l'éducation des adultes, hommes et femmes, par le travail en groupe.

233. Il ne faudrait pas dispenser aux enfants et aux jeunes gens une éducation purement scolaire ou professionnelle, mais leur donner le sentiment profond des valeurs humaines et sociales qui augmentent le processus de socialisation et aident l'individu à vivre en harmonie avec sa communauté.

234. La plupart des pays et territoires ont adopté un certain nombre de mesures de développement communautaire. Ce sont les ministères de la prévoyance sociale qui s'acquittent d'ordinaire des tâches principales dans ce domaine.

#### 7. Mesures spéciales destinées à prévenir la criminalité

235. La lutte préventive contre le crime ne peut avoir quelque succès que si l'on coordonne l'ensemble de la politique sociale et les programmes spécialement consacrés à la prévention de la délinquance.

236. La lutte préventive contre le crime et la délinquance doit tenir compte de la complexité du comportement humain, jusqu'à un certain point imprévisible, et de toute une variété de facteurs dont l'influence sur la conduite de l'homme reste encore en partie inconnue.

237. Les mesures prises dans ce domaine varient. On peut dire que d'une manière générale, elles ont pour effet d'atténuer la distinction juridique très nette que l'on faisait autrefois entre les jeunes délinquants et les jeunes qui ne sont pas des délinquants mais ont besoin de soins spéciaux; elles ont aussi pour effet de retirer aux groupements primaires, locaux ou traditionnels une partie de leurs responsabilités en matière de protection et d'orientation de la jeunesse, pour la transférer aux organismes secondaires de la société<sup>7/</sup>.

238. Avec l'appui des pouvoirs publics, on a déjà entrepris certaines activités de protection sociale destinées principalement à prévenir la délinquance juvénile : instruction civique, éducation générale dans les écoles, avis et conseils en cas de difficultés familiales et matrimoniales, traitement psychiatrique et psychologique, création de centres d'activités récréatives (colonies de vacances, clubs de jeunesse, terrains de jeux et de sports, etc.) et institutions spéciales (centres d'accueil, foyers, orphelinats, écoles spéciales diverses, etc.); il ne s'agit pas seulement de faire oeuvre de protection sociale mais aussi de séparer les jeunes d'un milieu que l'on considère comme propice au crime et à l'immoralité, et de leur faire accepter les normes et valeurs reconnues par la législation actuelle. Ces activités sont complétées par des mesures législatives destinées à procurer aux enfants un milieu familial favorable et à les protéger des effets nuisibles que pourraient avoir pour eux l'adoption de pratiques communes chez les adultes.

239. Dans de nombreuses régions du Kenya par exemple, des clubs de jeunesse ont été organisés sous le contrôle du gouvernement. On espère que dans quelques années, plus de 1.000 clubs de ce genre fonctionneront, la plupart dans les régions rurales, et qu'ils accueilleront au total 225.000 garçons et filles.

240. Ces clubs s'efforcent surtout de former le caractère des jeunes et de leur donner une formation agricole. Les collectivités africaines leur ont donné des terres et de l'argent. Les membres des clubs ont également recueilli des fonds en organisant des ventes, en faisant des travaux de couture ou en donnant des bals et des concerts.

241. Parmi les autres activités de protection sociale qui bénéficient de l'appui des pouvoirs publics, on peut mentionner l'assistance directe donnée suivant la méthode du case-work aux personnes qui ont besoin d'être aidées pour se réadapter rapidement, les dispositions prises pour que des spécialistes ou des organisations s'occupent de ces personnes, et l'institution de services pour la protection de l'enfance.

---

7/ Le phénomène de l'urbanisation en Asie et en Extrême-Orient, compte rendu du stage d'études de l'UNESCO et de l'ONU, Bangkok, 8-18 août 1956 (UNESCO, SS.57.V.7.A), p. 13.

## 8. Législation

242. La loi doit aussi répondre à la nécessité de prévenir les formes de criminalité liées aux transformations sociales et à l'expansion économique des pays sous-développés. Au cours de l'industrialisation, l'élément d'union qui tenait à un passé commun et à des intérêts semblables disparaît. Les problèmes de la délinquance juvénile et des relations familiales qui n'entraient pas dans le cadre de la législation antérieure se sont tellement multipliés et aggravés qu'il a souvent fallu créer des institutions sociales pour y remédier; les tribunaux pour enfants et les tribunaux compétents en matière de relations familiales, par exemple, sont des tentatives faites pour résoudre les difficultés provoquées par la civilisation industrielle moderne et par les complications de la vie urbaine.

243. Dans les nouvelles agglomérations urbaines, la nature et les conditions de la criminalité sont elles aussi nouvelles; ceux qui ont jeté les bases de la législation actuelle et qui ont créé le droit pénal et la procédure criminelle d'aujourd'hui n'ont jamais eu à faire face aux problèmes que doivent résoudre les organismes d'exécution (notamment la police) les autorités judiciaires et les institutions s'occupant du traitement pénitentiaire. L'évolution juridique ne doit pas se laisser distancer par le progrès social.

-----





This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at [cjsmithphd@comcast.net](mailto:cjsmithphd@comcast.net) or Emil Wandzilak at [emil.wandzilak@unodc.org](mailto:emil.wandzilak@unodc.org).